

UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES SOCIALES ET
DE GESTION
Département des Sciences Sociales

PARTICIPATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES AUX
INNOVATIONS AGRICOLES ET AU DEVELOPPEMENT RURAL AU
RWANDA : Cas de l'IMPUYAKI

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de Licencié en Sciences Sociales
Par **MUNYANKUSI Laurent**

Directeur : Prof. MBONYINKEBE SEBAHIRE Déo

Université Nationale du Rwanda (Rwanda)

Co-Directeur : Prof. James BINGEN

Michigan State University (USA)

Butare, 2001.

EPIGRAPHE

« Dans tous les pays, qu'elles soient informelles, reconnues, éphémères, souples, de grande ou petite taille, les organisations paysannes sont à la fois le lieu d'expression des intérêts de paysans et un moyen d'atteindre les objectifs qu'ils se fixent. »

(DIAGNE et PESCHE, 1995)

DEDICACE

Au Père Très-Haut,

pour ta présence et tes hauts faits dans ma vie ;

A mes parents,

qui m'ont fait aimer l'école ;

A KANIMBA,

pour tes conseils de parent ;

A ma fille aînée IZI ;

Et bien sûr puisque la barque de la vie ne se navigue bien vraiment qu'à deux,

A ma compagne de route, Béata.

REMERCIEMENTS

A l'issue de l'élaboration de ce mémoire, il nous incombe d'exprimer nos vifs remerciements aux différentes personnes qui, de près ou de loin, nous ont fourni leur contribution pour sa réalisation.

Notre reconnaissance s'adresse d'abord et d'une façon particulière au professeur MBONYINKEBE SEBAHIRE Déo, chef du Département des Sciences Sociales à la faculté des Sciences Economiques Sociales et de Gestion, et au professeur James BINGEN, professeur au Michigan State University (USA), Department of Ressource Development, qui malgré leurs multiples devoirs ont accepté volontiers la direction de ce mémoire. Nous les remercions pour les conseils et les suggestions d'une grande importance qu'ils nous ont donnés avec bienveillance du début à la fin de ce travail.

Notre reconnaissance s'adresse également à Monsieur Edson MPYISI, Coordinateur National du Food Security Research Project pour tous les moyens tant matériels que financiers qu'il a mis à notre disposition pour le bon déroulement de notre recherche.

Nous adressons également nos remerciements aux responsables des services visités en quête de données au MINAGRI, au MINALOC, à l'ISAR, au Centre IWACU, à l'INADES et aux responsables de l'IMPUYAKI.

Par ailleurs, nous tenons également à remercier tous les professeurs de la faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion, car ce travail est le fruit de leurs efforts.

Enfin, nous disons merci à tous nos collègues de promotion pour lesquels, grâce à leur présence et leur sympathie, notre séjour à l'Université a été rendu agréable. Leur apport intellectuel lors de nos travaux d'équipe a fort bien enrichi le nôtre.

MUNYANKUSI Laurent

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEKA	: Association pour le Développement de Kaniga
AFDI	: Agriculteurs français pour le Développement International
APM	: Agricultures Paysannes et Modernisations
ARDI	: Association Rwandaise pour le Développement Intégré
ASSR	: Projet Appui au Secteur Semencier du Rwanda
BGM	: Projet Bugesera Gisaka Migongo
CAK	: Coopérative d'élevage de Kaniga
CCCDF	: Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement
CCOAIB	: Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base
CDC	: Comité de Développement Communautaire
CEDEAO	: Communauté Economique et du Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERAI	: Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré
CFDT	: Compagnie française du Développement des Textiles
CFRC	: Centre de Formation et de Recherche Coopérative
CMDT	: Compagnie Malienne du Développement des Textiles
CNCR	: Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux
CNOP	: Coordination Nationale provisoire des Organisations Paysannes
CSA	: Collectif Stratégies Alimentaires
CSC	: Centre au Service des Coopératives
CT	: Conseil technique
DFID	: Department For International Development
DRB	: Développement Rural de Byumba
DRSA	: Direction Régionale des Services Agricoles
DRVAM	: Développement Rizicole de la Vallée du Mutara
DSA	: Division des statistiques agricoles
DUHAMIC-ADRI	: Duharanire Amajyambere y'Icyaro/Action pour le Développement Rural Intégré
EAF	: Exploitation Agricole Familiale
FAO	: Food and Agricultural Organisation
FENOP	: Fédération Nationale des Organisations Paysannes
FERWATHE	: Fédération rwandaise des producteurs du thé
FPH	: Fondation pour le progrès de l'homme
Frws.	: Francs rwandais
FSRP	: Food Security Research Project
GAO	: Groupements Associations villageoises Organisations Paysannes
GVC	: Groupement à vocation coopérative
IATP	: Institute for Agriculture and Trade Policy
IMPUYAKI	: Impuzamashyirahamwe y'abahinzi-borozi ba Kiyombe
INADES	: Institut national de développement économique et social
ISAR	: Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda
Kcal	: Kilogrammes calories
MIJESCAFOP	: Ministère de la jeunesse, des sports, de la culture et de la formation professionnelle
MIJEUMA	: Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif
MINAGRI	: Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts
MINALOC	: Ministère de l'administration locale
MINECOFIN	: Ministère des finances et de la planification économique

MININTER	: Ministère de l'Intérieur et du développement communal
MINIPLAN	: Ministère du plan
NP	: Normale Primaire
OAIB	: Organisation d'Appui aux Initiatives de Base
OBM	: Office Bugesera Mayaga
OCIR	: Office des Cultures Industrielles du Rwanda
ONAPO	: Office National de la Population
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation(s) paysanne(s)
PAK	: Projet Agricole de Kibuye
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAP	: Projet agropastoral Nyabisindu
PDEAG	: Projet de développement agricole de Gikongoro
PGRB	: Projet de Gestion des Ressources du Buberuka
PIB	: Produit intérieur brut
PNB	: Produit national brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PREFED	: Programme Régional de Formation et d'Echange pour le Développement
PSA	: Projet des Services Agricoles
PVD	: Pays en voie de développement
RIAD	: Réseau Interaméricain Agricultures et Démocratie
ROPPA	: Réseau des Organisations Paysannes de l'Afrique de l'Ouest
RSAC	: Responsables des Services Agricoles Communaux
SYCOV	: Syndicat des producteurs de coton et vivrier
TRAFIPRO	: Travail Fidélité Progrès
UCT	: Union des Caisses des Travailleurs
UNR	: Université Nationale du Rwanda
\$US	: Dollar américain

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : La part du secteur agricole dans l'emploi de la population active	16
Tableau 2 : La part de l'agriculture dans le PIB (en %) et dans le PNB par habitant en (US\$).....	17
Tableau 3 : Taille moyenne des exploitations agricoles au Rwanda (par province).....	21
Tableau 4 : Répartition des groupements coopératifs par préfecture et par période de création	45
Tableau 5 : Répartition des groupements par secteur d'activité.....	46
Tableau 6 : Ministères ayant eu la coopération dans leurs attributions de 1960 à 1985 et de juillet 1994 en mars 2000 :	52
Tableau 7 : Dépôts des agri-éleveurs auprès des Banques Populaires	54
Tableau 8 : Les membres de la commission technique étroite, leur niveau de formation et leur fonction dans la société.....	87
Tableau 9: Les membres du Conseil de Surveillance.....	88
Tableau 10: Les membres du bureau de l'IMPUYAKI.....	88
Tableau 11 : Semences améliorées pratiquées par l'IMPUYAKI.....	93
Tableau 12 : Genre d'appui accordé à l'IMPUYAKI.....	97

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La taille des exploitations agricoles au Rwanda, en 2000 (en moyenne)	20
Figure 2 : Diagramme des relations institutionnelles entre l'IMPUYAKI et d'autres acteurs	101

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des groupements membres de l'IMPUYAKI.....	132
Annexe 2 : Classification des régions agro-bioclimatiques du Rwanda	134
Annexe 3 : Guide d'interview auprès de l'IMPUYAKI.....	137

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES ANNEXES	vii
TABLE DES MATIERES	viii
SOMMAIRE	xiii
0. INTRODUCTION GENERALE	1
0.1. CHOIX DU SUJET	1
0.2. INTERET DU SUJET	2
0.2.1. Intérêt personnel	2
0.2.2. Intérêt pour la société	2
0.2.3. Intérêt scientifique	2
0.3. ETAT DE LA QUESTION	3
0.4. PROBLEMATIQUE	3
0.5. OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	6
0.6. HYPOTHESES DE RECHERCHE.....	6
0.7. METHODOLOGIE	8
0.8. LIMITES DU SUJET	8
0.9. SUBDIVISION DU TRAVAIL	8
CHAP. I: GENERALITES	10
1.1. DEFINITIONS DES CONCEPTS DIRECTS ET CONNEXES AU SUJET	10
1.1.1. Participation.....	10
1.1.2. Organisations paysannes.....	11
1.1.3. Innovation	12
1.1.3.1. Typologie des innovations.....	12
1.1.3.2. Innovation, facteur de développement.....	13
1.1.4. Développement.....	14
1.1.5. Développement rural	15
1.1.6. Développement agricole.....	15
1.2. DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU RWANDA	16
1.2.1. CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION AGRICOLE ACTUELLE	16
1.2.2. POIDS DE LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE SUR L'AGRICULTURE RWANDAISE	17
1.2.3. DE LA FAIBLESSE DE LA PRODUCTION AGRICOLE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE.....	21
1.2.4. EVOLUTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU RWANDA.....	22
1.2.5. CONTRAINTES DE L'AGRICULTURE RWANDAISE	24
1.2.5.1. Contraintes structurelles	24
1.2.5.2. Contraintes conjoncturelles	25
1.2.6. STRATEGIES DE L'INTENSIFICATION AGRICOLE AU RWANDA.....	25
1.3. LA VULGARISATION AGRICOLE AU RWANDA	26
1.3.1. CONTEXTE GENERAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE.....	26
1.3.1.1. Définitions	26
1.3.1.2. Importance de la vulgarisation agricole dans le développement agricole	27

1.3.1.3. La vulgarisation agricole, une liaison entre la recherche agricole et les paysans	28
1.3.2. APERCU HISTORIQUE DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU RWANDA	29
1.3.2.1. Epoque coloniale	29
1.3.2.2. Epoque post-coloniale	30
1.3.2.3. Nouvelle approche de la vulgarisation agricole au Rwanda.....	31
1.3.3. LES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LA VULGARISATION AGRICOLE AU RWANDA	32
CHAP. II : LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	34
2.1. GENERALITES SUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES(OP)	34
2.1.1. Définitions	34
2.1.2. CLASSIFICATION DES OP	35
2.1.3. FONCTIONS DES OP	37
2.1.4. LES OP ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	37
2.1.4.1. Les OP partenaires de la recherche agricole.....	38
2.1.4.2. Le rôle des OP dans la diffusion de l'innovation	38
2.1.5. COURANT DES ORGANISATIONS PAYSANNES	39
2.1.5.1. Courant des organisations paysannes dans le monde	39
2.1.5.2. Courant des organisations paysannes en Afrique	41
2.1.5.3. Le courant des OP au Rwanda.....	43
2.2. CONTEXTE GENERAL DES ORGANISATIONS PAYSANNES AU RWANDA ..	43
2.2.1. HISTORIQUE ET EVOLUTION DES OP AU RWANDA.....	44
2.2.1.1. Historique	44
2.2.1.2. Evolution des organisations paysannes au Rwanda	45
2.2.2. POLITIQUE DES OP AU RWANDA.....	46
2.2.2.1. La politique nationale en matière de coopération.....	46
2.2.2.2. Cadre législatif.....	48
2.2.2.3. Politique incitative	48
2.2.3. ENCADREMENT DES OP AU RWANDA.....	50
2.2.3.1. Le rôle de l'Etat	50
2.2.3.2. Les projets de développement	53
2.2.3.3. Les organisations non gouvernementales	53
2.2.3.4. Le soutien des OAIB	53
2.2.3.5. Le soutien des Banques Populaires	54
2.2.4. Quelques problèmes déjà identifiés au niveau du mouvement associatif rwandais	55
2.3. FONDEMENTS THEORIQUES ET IDEOLOGIQUES DE L'APPROCHE DES OP DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPEMENT AGRICOLE	58
2.3.1. Quelques arguments en faveur de l'approche des organisations paysannes	59
2.3.1.1. L'existence des organisations paysannes	59
2.3.1.2. Groupe de contact et accueil.....	60
2.3.1.3. Groupe d'action et équité	61
2.3.1.4. La vulgarisation avec OP est plus équitable que sans ces dernières.	61
2.3.1.5. Moyen de construire des capacités pour les paysans membres	61
2.3.1.6. Rendre la participation active.....	62
CHAP. III : APPROCHE METHODOLOGIQUE	64
3.1. METHODES UTILISEES.....	64
3.2. TECHNIQUES EMPLOYEES.....	65
CHAP. IV. PRESENTATION DU MILIEU ET DU CAS D'ETUDE.....	68

4.1. PRESENTATION DU MILIEU.....	68
4.1.1. Situation administrative et géographique	68
4.1.2. Situation socio-économique	68
4.1.2.1. Population.....	69
4.1.2.2. Ecoles.....	69
4.1.2.3. Centres de santé	69
4.1.2.4. Sources de revenu	69
4.1.2.5. Centres de négoce et marchés.....	69
4.1.2.6. Présence des ONGs	70
4.1.3. Identité culturelle.....	70
4.2. PRESENTATION DE L'IMPUYAKI	71
4.2.1. CONTEXTE HISTORIQUE	71
4.2.1.1. Création et évolution	71
4.2.1.2. La taille de l'IMPUYAKI.....	72
4.2.1.3. Cadre fonctionnel de l'IMPUYAKI	73
4.2.1.4. Cadre juridique	73
4.2.2. ORGANES DE L'IMPUYAKI ET LEUR FONCTIONNEMENT	74
4.2.2.1. L'Assemblée générale	74
4.2.2.2. Le Conseil d'Administration	74
4.2.2.3. Le Conseil de surveillance.....	75
4.2.2.4. La Commission Technique étroite.....	75
4.2.2.5. La Commission Technique élargie	75
4.2.3. OBJECTIFS ET ACTIVITES PRINCIPALES DE L'IMPUYAKI.....	76
4.2.3.1. Objectifs de l'IMPUYAKI	76
4.2.3.2. Activités de l'IMPUYAKI.....	77
4.2.4. LA PARTICIPATION DE L'IMPUYAKI AUX INNOVATIONS AGRICOLES	77
4.2.4.1. Approvisionnement de l'IMPUYAKI en différents intrants agricoles.....	78
4.2.4.2. Conditions d'accès aux intrants agricoles pour les membres d'IMPUYAKI..	79
4.2.5. FORMATION ET INFORMATION DES MEMBRES	80
4.2.6. RELATIONS AVEC D'AUTRES ACTEURS	81
4.2.6.1. Relation avec des ONG	81
4.2.6.2. Relations avec l'administration locale (les organes du District)	81
4.2.6.3. Relations avec la DRSA	82
4.2.6.4. Relations avec des institutions de recherche scientifique en matière agricole	83
CHAP.V : ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE L'IMPUYAKI.....	85
5.1. CAPACITE ORGANISATIONNELLE DE L'IMPUYAKI.....	85
5.1.1. ANALYSE DE L'ORGANISATION INTERNE	85
5.1.1.1. Objectifs de l'IMPUYAKI	85
5.1.1.2. Composition de l'IMPUYAKI	86
5.1.1.3. Analyses des organes de l'IMPUYAKI et de leur fonctionnement.....	86
5.1.1.4. Mandat et critères d'élection des responsables de l'IMPUYAKI	89
5.1.2. ANALYSE DE SA CAPACITE FINANCIERE ET DE GESTION	90
5.1.2.1. Source de financement.....	90
5.1.2.2. Niveau de financement	90
5.1.2.3. Structure de gestion et de contrôle du patrimoine de l'IMPUYAKI.....	90
5.1.2.4. Gestion des conflits	91
5.1.3. ANALYSE DU DYNAMISME DE L'IMPUYAKI	92
5.1.3.1. Dynamisme des leaders	92
5.1.3.2. Degré d'appropriation de l'expérience collective	93

5.1.3.3. Capacité d'engager des relations avec l'extérieur	95
5.2. ANALYSE DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LEUR IMPACT SUR LA PERFORMANCE DE L'IMPUYAKI.....	95
5.2.1. PARTENARIAT EN DEHORS DE SON MILIEU GEOGRAPHIQUE	95
5.2.1.1 Relations avec le PREFED	95
5.2.1.2 Relations avec la CCCFD.....	96
5.2.2. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES INTERVENANT DANS SON ENVIRONNEMENT.....	97
5.2.3. RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION LOCALE.....	98
5.2.3.1. Au niveau du District.....	98
5.2.3.2. Au niveau des Secteurs.....	99
5.2.4. RELATIONS AVEC LES SERVICES AGRICOLES.....	100
5.2.4.1. Relations avec la DRSA	100
5.2.4.2. Relations avec les services agricoles du District	100
5.3. ANALYSE DES MECANISMES DE FORMATION ET D'INFORMATION AU SEIN DE L'IMPUYAKI ET LEUR IMPACT SUR SA PERFORMANCE	102
5.3.1. MECANISMES DE FORMATION	102
5.3.1.1. Formation des membres.....	102
5.3.1.2. Formation des responsables.....	102
5.3.1.3. Formation des techniciens	104
5.3.2. MECANISMES D'INFORMATION OU COMMUNICATION	105
5.3.2.1. Communication interne	105
5.3.2.2. Communication externe.....	105
5.3.3. IMPACT DES MECANISMES DE FORMATION ET D'INFORMATION SUR LA PERFORMANCE DE L'IMPUYAKI	105
5.4. ANALYSE DES FACTEURS SOCIO-CULTURELS	106
5.4.1. FACTEURS SOCIO-LINGUISTIQUES ET CULTURELS	106
5.4.2. FACTEURS CULTURELS ET CONJONCTURELS	107
5.4.2.1. Facteurs liés à la guerre	107
5.4.2.2. Facteurs liés à la culture	108
5.5. IMPACT DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES SUR LA PERFORMANCE DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL RWANDAIS.....	109
5.5.1. LES ELEMENTS INFLUANTS SUR LA PERFORMANCE DES OP DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL RWANDAIS	109
5.5.1.1. Nécessité et importance des relations entre les OP et d'autres institutions... ..	109
5.5.1.2. Importance du leader dans le succès d'une OP	111
5.5.1.3. Rôle de la formation et de l'information	113
5.5.2. SPECIFICITE DE LA COMMUNICATION AU NIVEAU DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES RWANDAISES	114
5.5.2.1. Relations internes des services agricoles.....	114
5.5.2.2. Relation entre les services agricoles publics et les ONG impliquées dans l'agriculture	116
5.5.2.3. Relation entre le MINAGRI et le MINALOC en matière de développement rural.....	116
5.5.2.4. Relation entre les ONG et la division des coopératives du MINALOC.....	117
5.5.2.5. Certains problèmes dans les relations entre les ONG et les OP	117
5.5.3. CAPACITE DES OP DANS LA PARTICIPATION AUX INNOVATIONS AGRICOLES ET AU DEVELOPPEMENT RURAL RWANDAIS.....	118
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	122

BIBLIOGRAPHIE	127
ANNEXES	131

SOMMAIRE

Au Rwanda comme dans bien d'autres pays en développement, la population vit principalement de l'agriculture. Actuellement, plus de 91% de la population active rwandaise vivent de l'agriculture. Cependant, l'agriculture rwandaise reste aujourd'hui déficitaire car la production agricole chute au fil des années et l'insécurité alimentaire est devenue quasi-permanente.

Conscient du problème, le gouvernement rwandais a mis sur pied différentes politiques et stratégies agricoles dont l'une concerne l'intensification de l'agriculture rwandaise. Pour la mise en œuvre de cette dernière, une attention particulière est portée aux différentes organisations paysannes.

Néanmoins, ces dernières ont connu depuis longtemps différents problèmes tant dans leur création, dans leur fonctionnement que dans leur gestion. Ainsi, l'objet de cette étude a cherché à connaître la capacité des OP rwandaises dans la mise en œuvre de cette stratégie, ainsi que le rôle que pourraient jouer différentes institutions de développement, tant du secteur public que privé, dans le renforcement de la performance des OP en vue de participer aux mécanismes d'innovations et au développement rural.

En partant d'un cas d'étude sur une OP, l'IMPUYAKI, nous avons analysé l'impact de la capacité organisationnelle interne de l'OP, celui de ses relations avec d'autres institutions, ainsi que l'impact de la formation et de l'information sur sa performance. Notre démarche a ainsi consisté en une analyse institutionnelle sur cette performance dans la participation des OP aux mécanismes d'innovation agricole et au développement rural rwandais.

Les résultats de notre recherche montrent que la capacité organisationnelle interne est d'une importance capitale pour que l'OP puisse bien participer aux mécanismes d'innovation et au développement rural. Cependant, plusieurs facteurs influent sur cette capacité. On note la présence de leaders dynamiques et compétents, les mécanismes de formation et d'information, des facteurs socio-culturels et la capacité de négociation avec l'extérieur. Etant donné que généralement les OP connaissent plusieurs limites, l'existence des relations et/ou de partenariat entre les OP et les autres institutions de développement s'avère indispensable pour lever ces contraintes.

En bref, des résultats de cette étude, il ressort que les OP rwandaises sont capables de participer au processus d'intensification agricole, moyennant toutefois le maintien des mécanismes de formation et d'information au niveau des OP ainsi que de bonnes relations avec d'autres institutions impliquées dans le développement rural.

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. CHOIX DU SUJET

L'une des raisons principales qui nous a poussé à choisir le sujet de notre recherche est que nous nous sommes rendu compte, comme a dit Jean Marc ELA, que « rien ne peut bouger dans les campagnes si les ruraux s'obstinent à croire que les changements exigés par le sort des marginaux sont l'affaire de l'Etat. Les paysans doivent eux-mêmes réfléchir sur les conditions d'émergence d'une société où ils cesseront de former la masse des exclus » (ELA, 1982 : 187) .

Etant donné le problème d'insécurité alimentaire dont souffre le Rwanda ces dernières années, les autorités du pays ont mis sur pied différentes stratégies pour relever le développement agricole du pays. L'intensification agricole en étant une, la politique élaborée sollicite le concours de différents acteurs dont les organisations paysannes pour sa mise en œuvre.

Les organisations paysannes (OP) paraissent comme un bon moyen pour une large participation paysanne aux innovations agricoles. Actuellement, presque partout en Afrique et ailleurs dans le monde, elles sont beaucoup sollicitées comme voie possible, efficace et à moindre coût en matière de développement agricole pour faire face au problème d'insécurité alimentaire. De plus, les OP sont dotées d'une dynamique de groupe, facilitant le changement mental nécessaire pour l'adoption des innovations. Enfin, les OP paraissent comme des institutions socio-économiques paysannes stables et favorables à l'environnement économique en le rendant plus incitatif : disponibilité plus proche d'intrants, système de crédit fiable, marché sécurisé, transport crédibles, ...

Ainsi, nous justifions le choix de notre sujet par le rôle important que ces OP peuvent jouer, essentiellement en relations avec les différentes institutions (l'Etat, les ONG, les services agricoles, etc.) impliquées dans le processus du développement agricole et rural en particulier.

0.2. INTERET DU SUJET

0.2.1. Intérêt personnel

Le sujet traité dans ce travail correspond bien à ma formation dans les sciences sociales, et j'ai voulu profiter de cette occasion pour faire passer mes acquis dans ce domaine (des sciences sociales) pour chercher comment développer d'autres domaines par le principe de la complémentarité des différentes disciplines scientifiques en rapport avec le développement agricole et rural en particulier.

D'autre part, le sujet est en rapport avec la politique du gouvernement Rwandais qui prône l'intensification agricole comme solution au problème d'insécurité alimentaire dont souffre le pays depuis quelques années, et considère les organisations paysannes comme moyen pour le renforcement de la mise en œuvre de cette politique. Ce travail me permet également d'être en relation avec différents organismes de recherches en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire en particulier, et cela me fortifie dans la carrière de recherche que j'apprécie beaucoup.

0.2.2. Intérêt pour la société

L'étude montre l'état de la participation des organisations paysannes aux innovations agricoles, les types de relations qui existent entre les organisations paysannes et les différents acteurs tant publiques que privés intervenant sur terrain pour la cause du développement rural en général et agricole en particulier. Il montre également l'importance de ces relations sur la performance des organisations paysannes. Les résultats de cette recherche pourront servir dans l'amélioration des stratégies prises pour renforcer la performance des organisations paysannes.

0.2.3. Intérêt scientifique

Etant donné que notre travail est une recherche appliquée, il constitue un document nouveau mettant en évidence des données réelles et qualitatives, document qui sera disponible pour les intéressés, en leur servant de référence bibliographique.

0.3. ETAT DE LA QUESTION

Dans la majeure partie des cas, des ouvrages ou articles qui parlent des organisations paysannes au Rwanda, sont très anciens et nous donnent des données non actualisées.

Pour ce qui est de la participation des organisations paysannes dans l'agriculture, Innocent NIYONAGIRA, 1996 dans son mémoire « *Le rôle des coopératives dans le développement rural au Rwanda* » parle des projets de développement rural en général et des coopératives comme un moyen pour faciliter le changement des mentalités paysannes.

En ce qui concerne le problème de développement agricole, Jean Bosco NEZEHOSE, 1990 dans son livre « *Agriculture rwandaise, problématique et perspectives d'avenir* », donne l'image générale de l'agriculture rwandaise en 1990, et procède par une approche agronomique.

Certains auteurs ont essayé de parler de ce problème, mais la plupart du temps, ils n'ont parlé que de l'agriculture ou bien des coopératives en général, mais de façon séparée. Il y a jusqu'à présent un manque sur une analyse institutionnelle dans des recherches déjà réalisées par différentes personnes.

Dans ce travail, notre apport consiste en une approche d'analyse institutionnelle où nous allons chercher les types de relations existant entre les organisations paysannes et d'autres acteurs du développement rural, ainsi que l'importance de ces relations dans le renforcement d'une participation effective de la population dans les problèmes qui leur concernent. Cela étant, la présence ou l'absence d'une institution quelconque dans le milieu exerce d'une façon ou d'une autre une certaine influence sur le milieu (BINGEN, 2000) .

0.4. PROBLEMATIQUE

Etant donné le grand problème d'insécurité alimentaire dont souffre le Rwanda depuis quelques années, le gouvernement Rwandais tente de mettre au point des politiques et stratégies agricoles pour faire face à ce problème. Dans ce cadre, le MINAGRI ayant le problème du développement rural dans ses attributions, prône l'intensification agricole depuis

1997. Pour la mise en œuvre de cette politique, les yeux sont actuellement tournés vers les diverses associations paysannes dont la majorité est déjà engagée dans les activités de production agricole.

Bien que le mouvement associatif rwandais soit actuellement interpellé pour jouer un grand rôle dans la mise en œuvre de la politique d'intensification agricole, il y a une grande diversité entre les associations paysannes. Les associations paysannes sont très différentes, elles n'ont pas la même viabilité économique, elles ne sont pas structurées de la même façon et manquent même parfois un cadre de coordination.

Ainsi, nous pouvons nous poser certaines questions concernant la mise en œuvre de la politique de modernisation agricole par le biais des organisations paysannes au Rwanda, surtout sur leurs capacités dans cette matière ainsi que sur le rôle des différentes institutions tant gouvernementales que privées dans la performance des organisations paysannes.

La politique de regroupement des paysans en associations a toujours été à la une dans les sphères politiques rwandaises depuis trois décennies, bien que les discours n'aient pas toujours été en parallèle avec la pratique sur le terrain. Les associations et coopératives qui constituent les principales organisations paysannes, ont longtemps travaillé dans un contexte étroit et n'ont pas connu de progrès considérables vu leur ancienneté (NDAMAGE, 1999).

Depuis les indépendances, la direction du mouvement associatif au Rwanda a été l'un des plus nomades en parcourant différents ministères, en changeant chaque fois de responsables, et manquant ainsi avec ce problème une réelle continuité dans son travail pour la mise en œuvre des politiques déjà définies au départ, et on ne reste souvent qu'au niveau des projets.

Aujourd'hui, l'Etat préconise la décentralisation politique, la décentralisation économique, la responsabilisation de la population à la base, et se désengage partiellement dans les différents services qu'il rendait à la population. Ainsi, l'on appelle les paysans à prendre une part considérable dans leur propre développement économique et social, et pour cela le secteur associatif est très sollicité. Cependant, les organisations paysannes dont les diverses associations et coopératives, manquent jusqu'à présent le cadre social et technique

clair dans lequel elles peuvent mieux fonctionner et coordonner leurs efforts à fin de bien réaliser leur propre développement.

En ce qui concerne l'importance des associations paysannes ; en 2000, 77.9% des coopératives et groupements à vocation coopérative sont dans le secteur agricole et 40% ont été créés pour accroître la production agricole (MINAGRI/FSRP, 2000).

Etant donné que la grande majorité de ces organisations paysannes se trouve dans le secteur agricole, si elles pouvaient bénéficier de certains avantages et bien collaborer avec les milieux scientifiques, cela permettrait d'améliorer leur façon de travail et éventuellement leur rendement en production agricole. Les associations paysannes et coopératives en général, comme les autres paysans en masse atomisée, même s'ils font l'agriculture, ils continuent de pratiquer une agriculture de subsistance avec des techniques rudimentaires. Par ailleurs, ces différentes organisations paysannes présentent un cadre idéal et potentiel par lequel les paysans pourraient mieux participer à leur développement socio-économique, étant donné que les paysans qui parviennent à se grouper en association pour leur volonté de progrès, constituent un corps favorable aux innovations, facteur de développement. Et pour cela, il faut qu'il y ait un cadre de travail clair d'échange et de collaboration entre les paysans agriculteurs et les agents de développement et spécialement les techniciens agricoles (que ce soit ceux de la recherche agricole ou de la vulgarisation).

Seulement, depuis des années, le mouvement associatif rwandais a beaucoup souffert du manque de formation et d'information, sans oublier également qu'il a fortement subi les affres de la guerre et du génocide.

Cette situation nous amène à poser des questions de recherche suivantes:

- 1 Que pouvons-nous apprendre de l'importance des organisations paysannes dans l'amélioration des conditions d'accès aux innovations agricoles pour les paysans agriculteurs au Rwanda ?
- 2 Où existe-t-il un cas de succès de participation des organisations paysannes aux innovations agricoles, et quels en seraient les paramètres ? Y aurait-il une liaison entre l'organisation paysanne et les services agricoles dont la recherche agricole et la

vulgarisation ? Quelle est la place et le rôle du secteur privé en relation avec les associations locales sur la performance des O.P ? Avec le processus actuel de décentralisation, les O.P peuvent-elles réellement influencer la prise des décisions ?

- 3 L'Etat fait-il quelque chose pour renforcer le mouvement associatif rwandais, étant donné les aspirations portées à son égard pour être le vrai moteur du développement rural en général et agricole en particulier ?

0.5. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Dans ce travail, les principaux objectifs sont :

1. Identifier la capacité des organisations paysannes au Rwanda dans la mise en œuvre de la politique d'intensification agricole prônée par le gouvernement;
2. Identifier et analyser le rôle des différentes institutions tant du secteur public que privé dans le succès d'une organisation paysanne dans ses activités et spécialement pour répondre à la politique d'intensification agricole.
3. Détecter les contraintes connues par les O.P et proposer des voies de sortie pour leur succès considérable dans l'intensification agricole.

0.6. HYPOTHESES DE RECHERCHE

En général on entend par hypothèse, une conception provisoire de la réalité sociale qui après sa vérification peut être, soit confirmée, soit infirmée ou nuancée. Certains auteurs ont également donné des éclaircissements à ce sujet. Ainsi pour Madeleine GRAWITZ, « une hypothèse est une proposition de réponse à la question posée. Elle tend à formuler une relation entre les faits significatifs. Même plus ou moins précise, elle aide à sélectionner les faits observés. Ceux-ci rassemblés, elle permet de les interpréter, de leur donner une signification qui, vérifiée, constituera un élément possible de la théorie » (GRAWITZ, 1986 : 420- 421) .

Dans notre travail de recherche portant sur « *la participation des organisations paysannes aux innovations agricoles et au développement rural au Rwanda* », à partir des questions déjà posées, 3 hypothèses sont émises :

1. Quand elles sont bien organisées et actives, les organisations paysannes sont de véritables institutions pouvant permettre de combler des lacunes de lien entre les paysans et les services de recherche et de vulgarisation agricole, les institutions gouvernementales, ainsi que d'autres organismes tant nationaux qu'internationaux dans le processus d'adoption et de diffusion des innovations agricoles beaucoup plus efficaces et utiles aux paysans agriculteurs.
2. En partenariat avec les services agricoles de recherche et de vulgarisation ainsi qu'avec d'autres acteurs du développement rural, les O.P peuvent être un moyen permettant une large participation paysanne aux innovations agricoles pour le développement rural.
3. La formation et l'information des membres influent beaucoup sur la capacité organisationnelle des organisations paysannes et favorisent leur participation active aux mécanismes d'innovations.

Pour participer aux mécanismes d'innovations agricoles, nous disons dans la 1^{ère} hypothèse que les OP doivent être *bien organisées et actives*. Cela veut dire pour ce qui est du concept « *de bien organisées* », que les OP disposent de statuts clairs, d'objectifs explicites, d'organes mis en place démocratiquement et d'une division rationnelle du travail. Pour ce qui est du concept « *d'OP actives* », cela veut dire qu'il y ait dans l'OP la présence d'un ou des leaders dynamiques et compétents, le dynamisme des membres dans les activités, les relations engagées avec l'extérieur et la capacité de négociation avec d'autres acteurs de développement, ainsi que l'appropriation de l'expérience collective.

Dans la 2^{ème} hypothèse, nous utilisons le concept de « *large participation* », il s'agit d'une participation de la population en quantité importante.

Dans la 3^{ème} hypothèse, nous utilisons également le concept de « *participation active* », il s'agit d'une participation qui manifeste de l'activité, qui manifeste de l'énergie ; une participation où la population est active et non passive.

0.7. METHODOLOGIE

Dans la présente étude sur la participation des organisations paysannes aux innovations agricoles et au développement rural au Rwanda, nous avons fait appel aux diverses méthodes et techniques de recherche utilisées en sciences sociales.

Par ailleurs, il faut souligner ici que la méthodologie suivie dans cette étude est bien spécifiée dans le 3^{ème} chapitre.

0.8. LIMITES DU SUJET

Notre unité d'étude c'est l'organisation paysanne IMPUYAKI. Cette étude est limitée sur l'organisation paysanne IMPUYAKI dans sa participation en matière de production et de diffusion des innovations agricoles dans son milieu, et ses relations avec d'autres institutions. Dans le temps, cette étude a porté surtout sur la période de l'année 2000-2001.

Dans l'espace, notre étude a été effectuée dans la province de BYUMBA, précisément dans l'ex-commune de KIYOMBE ; l'actuel District de RUSHAKI où l'IMPUYAKI mènent ses activités.

0.9. SUBDIVISION DU TRAVAIL

Notre travail est subdivisé en 2 grandes parties : le cadre théorique et le cadre empirique.

Dans le cadre théorique, pour le 1^{er} chapitre dans son 1^{er} point, nous définissons les concepts directs et connexes au sujet de notre recherche. Dans son 2nd point, l'étude relate l'état actuel de l'agriculture rwandaise. Pour le 2^{ème} chapitre, il relate les organisations paysannes en général et au Rwanda. Avant d'entrer dans la partie empirique, le 3^{ème} chapitre fait le point sur la méthodologie appliquée dans cette étude.

Dans la partie empirique, le 4^{ème} chapitre présente le milieu du cas d'étude et le cas d'étude proprement dit, tandis que le 5^{ème} chapitre fait une analyse institutionnelle sur la

performance de l'OP dans sa participation aux mécanismes d'innovation et au processus de développement rural.

Notre étude est clôturée par une conclusion générale, ainsi que des recommandations en rapport avec notre thème de recherche.

CHAP. I: GENERALITES

1.1. DEFINITIONS DES CONCEPTS DIRECTS ET CONNEXES AU SUJET

1.1.1. Participation

Le concept de participation a été défini par différents auteurs :

D'après Rudolf REZSOHAZY, « participer sous-entend participer au pouvoir. C'est donc l'accès réel des hommes aux décisions qui les affectent et qu'ils considèrent comme importantes » (REZSOHAZY, 1985 : 18) .

D'après COLLIN et MOLLET, « participer c'est accepter d'assumer consciemment une part de responsabilité active dans les problèmes de développement qui vous concernent » (COLLIN, MOLLET, 1965) .

Objet de la participation

Indépendamment du degré de développement d'un pays, la participation est aujourd'hui une des aspirations majeures des couches socialement et/ou politiquement conscientes de toute population. Elle représente la forme moderne de la démocratie totale. Elle promet l'association des hommes aux décisions importantes non seulement en matière politique, mais aussi dans le domaine socio-économique et même culturel. Elle apparaît comme la voie de libération des formes autoritaires de la prise des décisions.

« Le développement et la participation sont inséparables, car la croissance des ressources et des biens et la promotion des différentes valeurs humaines sont liées entre elles, le succès de l'une conditionne la réussite de l'autre » (REZSOHAZY, 1985 : 21) .

Participation, dénominateur commun de l'épanouissement de l'homme et de l'efficacité du groupe

Comme nous l'indique REZSOHAZY (1985) « la participation fait grandir l'homme. Elle le fait sortir de son isolement et de sa sujétion. Elle l'invite à s'informer et à se former.

Elle lui attribue des responsabilités. Elle lui apprend à dialoguer avec les autres, à les écouter, et à s'accorder avec eux » .

Dans la politique actuelle du gouvernement rwandais, les paysans sont appelés à participer activement au processus de leur propre développement, et dans ce cadre, les organisations paysannes sont considérées comme des lieux pour promouvoir cette participation (MINAGRI, 1997&2000) .

1.1.2. Organisations paysannes

L'existence d'organisations représentatives des paysans, solides et indépendantes, revêt une importance capitale pour le développement du monde rural. Ces organisations assument en effet, un rôle de représentation politique et professionnelle, interviennent dans le système de production et sont actives dans le domaine social (caisses mutuelles, solidarités...).

D'après la définition fournie à ce sujet: «Les organisations paysannes sont des groupes de producteurs ruraux qui se sont mis ensemble pour fonder des organisations basées sur le principe de liberté des membres, poursuivre des intérêts communs spécifiques pour leurs membres, le développement des activités techniques et économiques qui sont bénéfiques à leurs membres, ainsi que pour la maintenance des relations avec les partenaires opérant dans leur environnement économique et institutionnel » . Pour cette définition, il s'agit de notre propre traduction, ainsi nous mentionnons ci-dessous le texte original en anglais :

“Groups of rural producers coming together to found organisations, based on the principle of free membership, to pursue specific common interest of their members-developing technical and economic activities that benefit their members and maintaining relations with partners operating in their economic and institutional environment” (DFID, 2000).

Dans ce travail, le concept “organisation paysanne” est utilisé pour signifier toute forme d'organisation paysanne, pouvant partir d'un simple groupement à vocation coopérative au niveau local à une fédération au niveau régional ou même national.

Etant donné que ces organisations sont interpellées pour participer aux mécanismes d'innovations agricoles, nous essayons d'abord de définir le concept innovation.

1.1.3. Innovation

Pour Everett M. ROGERS, une innovation est « une idée perçue comme nouvelle par l'individu ». D'après le même auteur, ce n'est pas l'objet en soi qui constitue l'innovation, mais la qualité de nouveauté qui s'attache à l'objet (ROGERS, 1962 : 13) .

Pour REZSOHAZY, on entend par innovation « l'introduction de techniques, de façons de faire, d'idées, de connaissances, de comportements nouveaux qui modifient le genre de vie ou augmentent le niveau de vie ou répondent à des interrogations ou résolvent des problèmes posés par la communauté » (REZSOHAZY, 1985 : 129) .

Dans le cadre de notre travail, nous retenons la définition de l'innovation donnée par REZSOHAZY. Comme il le dit, développer c'est innover. La réponse à la demande sociale, implique nécessairement des initiatives et des actions qui sortent des chemins battus. Donc, s'il y a des besoins nouveaux qui s'expriment dans la population, c'est que les modes de faire et de penser habituels sont au moins partiellement défaillants. Il faut alors en trouver d'autres et cela ne se fait qu'en innovant. Ainsi donc, le fait que l'agriculture rwandaise soit arrivée à ses limites rend incontournable la nécessité d'intensification agricole. Et pour intensifier, il faut que le système agricole en vigueur soit changé, ce qui signifie qu'il faut absolument appliquer les différentes innovations approuvées par la recherche agricole pour rehausser la production agricole du pays.

D'après REZSOHAZY (1985), le concept d'innovation englobe les notions de découverte et d'invention. En effet, à l'origine d'une innovation nous rencontrons soit une découverte, soit une invention, soit les deux. Ces notions se définissent ainsi :

- La découverte se définit comme toute addition aux connaissances existantes ;
- L'invention est une application nouvelle des connaissances acquises.

1.1.3.1. Typologie des innovations

Une typologie des innovations permet de distinguer entre innovations : « les innovations technologiques, scientifiques, institutionnelles, politiques, idéologiques, sociales, artistiques, etc., » suivant le champs où ces innovations se situent (REZSOHAZY, 1985 : 130)

Dans le cadre de notre travail, nous focalisons notre étude sur les innovations technologiques en matière d'agriculture, mais cela s'accompagne évidemment avec d'autres innovations en matière sociale, politique, institutionnelle, etc.

Certains auteurs, comme nous le précise REZSOHAZY (1985), évoquent différentes qualifications de l'innovation,

- Ils qualifient d'innovation « adaptative », lorsqu'il s'agit de modifier un ensemble d'idées, de croyances ou de pratiques existantes.
- Ils parlent d'innovation « additive » quand il n'existe pas d'idées, de croyances ou de pratiques préalables dans le système social.
- Ils désignent par « innovation-remplacement » le cas où les idées, les croyances ou les pratiques existantes sont évincées par de nouvelles.

Dans notre étude, l'innovation pourra se présenter sous ces différentes désignations, car tous ces éléments d'innovation doivent apparaître dans le cadre d'une agriculture améliorée. L'interdépendance de ces différents éléments se remarque bien en partant de l'exemple fourni par REZSOHAZY, selon lequel : l'amélioration d'une espèce de plante est une adaptation ; l'introduction de l'élevage bovin là où il était inconnu étant une addition ; et le fait d'établir un réseau médical et écarter les charlatans est un remplacement.

1.1.3.2. Innovation, facteur de développement

Nous partageons le point de vue de Marcel DE CLERK pour qui « la notion de développement, quelque soit l'angle sous lequel on l'aborde, est étroitement associée à celle de l'innovation. Il y a donc, entre ces deux notions, une relation directe de cause à effet, car il n'y a développement que s'il y a innovation » (DE CLERK, 1984 : 62) .

Dans le domaine agricole qui intéresse notre étude, le développement de l'agriculture est conditionné par plusieurs éléments : soit par l'introduction dans une région donnée de semences sélectionnées de variétés de plantes plus productives que d'autres couramment connues, soit par l'adoption d'un outillage plus perfectionné ou par le recours à des pratiques culturales plus rationnelles, soit encore par la mise en place d'une infrastructure favorisant la conservation, la distribution et la commercialisation des produits agricoles (DE CLERK, 1984 : 62) . Ainsi donc, on recourt aux innovations pour accélérer le développement.

1.1.4. Développement

En définissant le concept de développement, REZSOHAZY dit ceci : « il s'agit d'un processus global et dynamique par lequel une société crée pour ses membres des opportunités et des ressources matérielles, intellectuelles et spirituelles nouvelles » (REZSOHAZY, 1985 : 17) . Cet auteur ne limite donc point le développement à ses aspects quantitatifs qui en font uniquement une croissance des biens et des revenus. Il montre au contraire, que les opportunités et les ressources doivent être créées dans tous les secteurs de l'existence, qu'elles sont finalisées par le bonheur des hommes et qu'elles n'ont pas de sens si ceux-ci n'avancent pas dans leur art de vivre. « Le développement social, culturel ou spirituel ne sont pas le sous-produit du progrès économique, au contraire, ils lui confèrent son sens » (REZSOHAZY, 1985 : 17) .

Pour François PERROUX, le développement est « une combinaison de changements mentaux et sociaux » . En ce qui concerne les pays en voie de développement (P.V.D), François PERROUX s'exprime ainsi pour le développement : « le développement est la combinaison des changement mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit » (PERROUX, 1961) .

D'après SUAVET.Th, « le développement est un phénomène global qui suppose une transformation des structures sociales, des modes de vie et des relations entre les hommes » . Ainsi, comme l'indique DE CLERK, « le développement demande et plus particulièrement dans les sociétés rurales comme celles des pays en développement, une reconversion des modes traditionnels de penser, d'opérer et de vivre. Il est conditionné pour une large part par les croyances, des niveaux d'éducation, un savoir-faire, des modèles d'action, des attitudes, des comportements » (DE CLERK, 1984 : 61) .

Comme depuis des années la plupart des projets de développement concernent surtout le monde rural, voyons quelques définitions données par certains auteurs en ce qui concerne le développement rural.

1.1.5. Développement rural

Avec Alain BIROU cité par QUÔC, on peut définir le développement rural comme « un accroissement progressif de production agricole dans un rééquilibrage de l'emploi permettant des investissements productifs et une relative élévation du niveau de vie des paysans, grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, des techniques et des hommes » (QUÔC, 1960 : 57) .

Dans ce travail, nous retenons la définition du développement donnée par François PERROUX et celle de SUAVET. Pour le développement rural, nous retenons la définition donnée par Alain BIROU. Avec cette dernière, on remarque que le développement rural va de pair avec le développement du secteur agricole. Cela nous amène à bien voir avec quelques auteurs ce que l'on entend par le concept de développement agricole.

1.1.6. Développement agricole

D'après CLEMENT et al. , il s'agit « du progrès de l'agriculture et des agriculteurs dans les domaines économique, technique et social ; mais aussi ensemble des moyens et des organismes qui contribuent à la diffusion des progrès techniques dans les campagnes ». Selon les mêmes auteurs, « le développement agricole a pour mission de permettre aux agriculteurs de maîtriser eux-mêmes l'évolution de leur exploitation et de leur milieu, ainsi que d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie » (CLEMENT, et al.1981 : 409) .

Comme le font ressortir ces différentes définitions surtout celles qui parlent sur le développement rural et agricole, pour réaliser un vrai développement agricole, il faut que les agriculteurs parviennent à faire usage des innovations mises au point par la recherche agronomique et scientifique en général. Car, il n'y a pas de développement sans innovations. Dans ce cadre, le gouvernement rwandais à travers le MINAGRI veut moderniser l'agriculture rwandaise en demandant aux paysans de participer aux différentes technologies améliorées ou « innovations », et cela par le biais des différentes organisations paysannes, étant donné que le Rwanda dispose d'un nombre important des différentes associations impliquées dans le secteur agricole.

1.2. DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU RWANDA

Depuis longtemps, l'agriculture rwandaise a connu des difficultés à couvrir les besoins alimentaires de la population. Jusque dans les années 1950, la situation alimentaire au Rwanda a été caractérisée par de nombreuses famines connues dans l'histoire du Rwanda sous diverses dénominations (RUMANURIMBABA, RUDAKANGWAMISHANANA, RUZAGAYURA, etc.) . Ces diverses famines ont eu des effets considérables, rendant la vie précaire pour bon nombre de rwandais. Pour répondre à ce fléau, les premières tentatives de redressement ont porté sur la généralisation de certaines cultures de réserves comme les maniocs, les patates douces ainsi que les pommes de terre par les autorités coloniales ; le renforcement des dispositifs anti-érosifs ; la reforestation ; le développement des cultures de rentes comme la caféiculture, ainsi que l'exploitation de nouvelles terres (MINAGRI, 1999) .

1.2.1. CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION AGRICOLE ACTUELLE

L'agriculture rwandaise est essentiellement une agriculture de subsistance, pratiquée en grande partie par les petits exploitants et sur des exploitations de petites taille. Néanmoins, l'agriculture rwandaise reste le seul secteur d'activité qui emploie plus de 90 % de la population active. Selon les données fournies à ce sujet, la population active du Rwanda est répartie dans les différents secteurs d'activités comme suit :

Tableau 1 : La part du secteur agricole dans l'emploi de la population active

Secteurs d'activité	Pourcentage (%)
Agriculture	91.1%
Industrie	1.7%
Services	7.2%

Source : MINAGRI, Formulation de la stratégie de développement agricole, 1998.

De même, comparée à d'autres secteurs de l'économie du pays, dans les conditions normales l'agriculture contribue à concurrence de 40 % au PIB. Avec le tableau ci-dessous, remarquons la part de l'agriculture dans l'économie du Rwanda :

Tableau 2 : La part de l'agriculture dans le PIB (en %) et dans le PNB par habitant en (US\$)

Rubrique	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Agri en % du PIB	43.7	37.8	36.9	40.8	49.8	44.2	46.5	44.8	43.8	
Industrie en % du PIB	24.2	22.0	23.0	22.8	21.2	16.5	18.7	19.1	19.9	
PNB/Hab.en US\$	374	-	-	257	144	205	225	240	251	

Source : MINECOFIN, Indicateurs de développement du Rwanda, 1999, pp 8-9.

Bien que le secteur agricole rwandais reste le seul jusqu'aujourd'hui à employer la quasi-totalité de la population active, et constitue leur principale source de vie, l'agriculture rwandaise accuse une baisse de production depuis le milieu des années 1980 et au fur et à mesure que des années passent, la situation ne fait que s'empirer, et le pays vit une sorte d'insécurité alimentaire constante.

1.2.2. POIDS DE LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE SUR L'AGRICULTURE RWANDAISE

Les relations entre population et production agricole dépendent fortement du degré de développement technologique. C'est surtout lorsque le progrès technologique dont la propagation est très lente et ne permet pas à la production agricole d'augmenter à un rythme plus rapide que celui d'une population fortement croissante, que les relations entre population et agriculture peuvent s'analyser comme le rapport entre la population, la disponibilité et la productivité des terres agricoles (ONAPO, 1990) .

Certes, cette problématique semble être celle des économistes classiques dont Malthus et Ricardo en ce qui concerne la relation entre l'accroissement démographique et la production agricole, de même que « la loi des rendements décroissants », et n'a été que partiellement vérifiée à l'époque (suite au progrès technologique et à la maîtrise de la fécondité), mais elle trouve son application actuelle dans les économies à prédominance agricole comme celle du Rwanda.

Une forte croissance démographique est l'une des contraintes structurelles majeures auxquelles l'agriculture rwandaise est confrontée, contrainte qui est à la base du phénomène de morcellement excessif des terres.

Depuis des années 1930, et plus encore depuis 1950, l'augmentation rapide et sur place de la densité de la population rurale a contraint la paysannerie rwandaise à mettre en valeur la presque totalité des terres des versants et des vallées les mieux égouttées. La croissance démographique exerce depuis des années des effets remarquables sur l'agriculture rwandaise (NDUWAYEZU, 1990). Toutefois, la réponse à une demande alimentaire par un accroissement de la population a surtout consisté à étendre les surfaces cultivables plutôt qu'à augmenter les rendements agricoles par unité de surface grâce au recours à l'usage des innovations agricoles. Le grand problème ici, c'est que dans un pays vivant essentiellement de l'agriculture, au moment où la terre à cultiver ne cesse de se réduire sous la pression démographique, les pratiques et techniques de production agricoles chez les paysans agriculteurs rwandais restent toujours archaïques.

D'antan, la population parvenait à trouver de quoi manger avec ses pratiques rudimentaires parce que la solution était toujours la mise en valeur de nouvelles terres. A ce sujet, voyons ce que NEEL. H déclare dans le Bulletin agricole sur l'agriculture rwandaise en 1977 déjà : « plus de 90 % de la population active trouve son occupation dans les exploitations familiales d'une superficie d'à peine 1ha (...) . Chacun produit des vivres dont il a besoin, d'où une plus grande diversité des cultures : le système agricole est basée sur la polyculture et non sur la monoculture sans faire appel à la technologie (semences sélectionnées, pesticides, engrais, ...) ; faibles rendements souvent inférieures à 1000kg/ha pour les plantes à tubercules, interdépendance des augmentations de la production des vivres des superficies cultivées et de la population, ce qui veut dire que l'augmentation de la production agricole est la conséquence de l'extension des superficies cultivées sous la pression démographique, plutôt que de l'augmentation de la productivité » (NEEL, 1977 : 132) .

Au fur et à mesure que la population augmentait, la forêt et la savane faisaient place aux nouvelles zones des travaux agricoles. Ainsi, les superficies pour les activités agricoles se sont étendues par une conquête des terres nouvelles tant pour les cultures sèches de colline que pour les cultures semi-irriguées de bas fonds et terres marécageuses. Il y a eu également

une grande occupation des versants et vallées ainsi que l'ouverture des fronts pionniers dans les savanes de l'Est et du Sud (Mutara et Mayaga) ou les forêts du Nord (parcs des volcans) et de l'Ouest (Nyungwe et Gishwati) .

Depuis quelques années et surtout aujourd'hui, les possibilités d'extension des superficies des cultures deviennent limitées, il n'y a plus de nouvelles terres à mettre en valeur. En parlant de la saturation des régions qui accueillait des émigrants venant des régions fortement peuplées, NDUWAYEZU déclare que « presque toutes les zones habitables sont en crise, partout l'entassement sur place de la population l'emporte donc et aboutit presque à terme à une égalisation des densités dans toutes les régions du pays. Il s'en suit d'abord un rapport homme-terre tellement élevé sur l'ensemble du territoire que les exploitations agricoles tendent vers la non rentabilité » (NDUWAYEZU, 1990 : 105) .

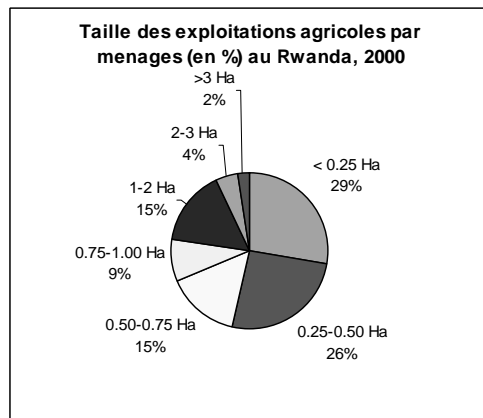
La superficie des terres cultivables est fortement réduite si bien que la superficie moyenne des exploitations agricoles par famille évaluée à 1.20 ha et qui tombait parfois dans les régions les plus peuplées à 60 ares en 1990 comme l'affirme NEZEHOSE (1990 : 18) est aujourd'hui évaluée à 71 ares en moyenne et à 37 ares dans les régions les plus peuplées comme à Cyangugu (FSRP/DSA, 2000) . La pression démographique entraîne inévitablement l'augmentation du nombre de personnes par hectare cultivable. En effet la croissance de la population se matérialise entre autres par une évolution des densités de la population, et ces densités prennent particulièrement une grande importance dans un pays à économie essentiellement agricole comme le Rwanda.

Daniel CLAY nous fait remarquer à ce sujet que la densité moyenne de la population rwandaise sur la terre arable est de 574 habitants/km², une des densités les plus élevées en Afrique (CLAY, 1995 : 1) . A cet effet, une augmentation de la densité signifie une réduction de la superficie cultivée par habitant ou encore celles des exploitations agricoles familiales (EAF) suite au nombre de ménage qui ne cesse d'augmenter.

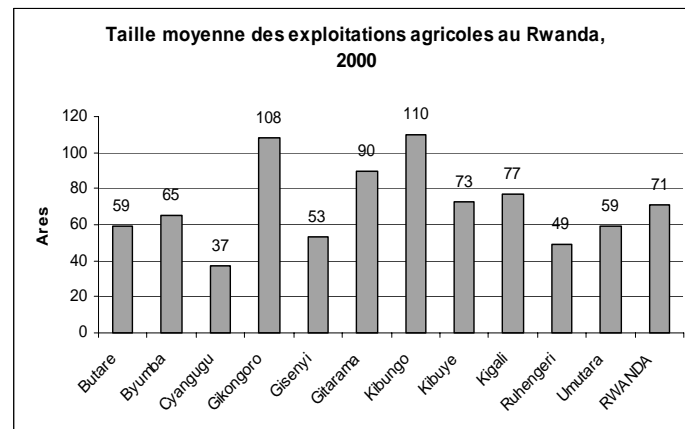
Sans toute fois s'attarder sur les problèmes de la réduction des superficies des EAF puisque ce n'est pas l'objet profond de cette étude, voici quelques éléments indicatifs sur la situation actuelle de ce problème.

Figure 1 : La taille des exploitations agricoles au Rwanda, en 2000 (en moyenne)

1.1. Taille des exploitations agricoles familiales en 2000



1.2. Taille moyenne des exploitations agricoles au Rwanda, 2000



Source : (FSRP/DSA, 2000) .

Les figures ci-dessus montrent la situation des terres dans les ménages selon la taille des exploitations (figure 1.1) ainsi que la situation des terres par la taille des exploitations dans chaque province du Rwanda (figure 1.2) .

- La figure 1.1 ci-haut montre que 29% des ménages en milieu rural au Rwanda disposent de moins de 0.25 ha et que 55% des ménages disposent de moins de 0.5 ha . Elle montre également que 70% des ménages ruraux ont moins de 0.75 ha ;
- Seuls 21% des ménages ruraux au Rwanda disposent de plus de 1 ha de terres.

Pour la figure 1.2, elle est expliquée dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Taille moyenne des exploitations agricoles au Rwanda (par province)

Province	Butare	Byumba	Cyangugu	Gikongoro	Gisenyi	Gitarama
Ares/Ha	59	65	37	108	53	90

Province	Kibungo	Kibuye	Kigali rural	Ruhengeri	Umutara	Rwanda
Ares/Ha	110	73	77	49	59	71

Source : (FSRP/DSA, 2000) .

Comme ce tableau nous le montre, la moyenne nationale des exploitations agricoles familiales est de 71 ares. Cependant, dans 6 provinces sur 11 excepté la ville de Kigali, la taille des exploitations agricoles est en dessous de la moyenne nationale.

Avec l'accroissement de la population, on enregistre toujours un accroissement des superficies cultivées sous une réduction significative de la durée de la jachère herbacée. A propos de cette réduction de la durée de la jachère, NDUWAYEZU écrit en 1990 « actuellement, moins de 1/3 de champs de culture connaissent le repos de la jachère et quand elle est pratiquée, sa durée est de plus en plus réduite. Le gain de superficie dissimule donc un fléchissement de la fertilité et du rendement à l'hectare ; de 1964 à 1974 par exemple, les superficies cultivées ont progressé de 50% contre une augmentation de 24% des récoltes » (NDUWAYEZU, 1990 : 107) .

1.2.3. DE LA FAIBLESSE DE LA PRODUCTION AGRICOLE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE

Plusieurs écrits du MINAGRI s'accordent sur le fait que, avec le milieu des années 1980, les productions agricoles commencent à chuter considérablement.

Des observations fournies par les paysans agriculteurs dans l'enquête de la DSA/MINAGRI de 1991 en ce qui concerne les changements quant à la productivité de leurs terres (champs), montrent que dans la majeure partie des cas, la productivité des terres a baissé ou tout simplement stagné.

Ainsi, comme nous le montre Daniel CLAY, des paysans agriculteurs ont rapporté que :

- dans 48.7% des terres, la productivité connaît une chute ;

- dans 37.5% des terres, la productivité n'avait pas changé (stagnation) ;
- dans 13.8% des terres, la productivité avait connu une amélioration de rendement (CLAY, 1995 : 1) .

Pour Daniel CLAY, l'agriculture rwandaise telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui n'est pas viable ou à maintenir à long terme, étant donné que le taux de croissance de la population est encore attendu à doubler la population actuelle en moins de 25 ans. Et cette déclaration coïncide avec celle de NDUWAYEZU selon laquelle « non seulement la croissance des surfaces cultivables n'est plus possible, mais encore la surface disponible par travailleur diminue jusqu'à la non viabilité de l'exploitation » (NDUWAYEZU, 1990 : 196) .

En dépit des lourdeurs de la pression démographique sur l'agriculture rwandaise, et de la croissance de la demande alimentaire vis-à-vis d'une offre alimentaire déficitaire, l'agriculture rwandaise se trouve encore au stade d'une agriculture de subsistance. Elle reste fort peu intensifiée aussi bien en amont (apport systématique d'engrais, pesticides, semences sélectionnées, outillage perfectionné, etc.) qu'en aval (commercialisation, transformation, etc.) . Jusqu'aujourd'hui, le paysan agriculteur rwandais se débrouille pour obtenir une récolte lui permettant d'assurer sa survie.

1.2.4. EVOLUTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE AU RWANDA

De 1960 à 1980, une demande croissante de produits alimentaires en raison de l'augmentation de la population a été en partie comblée grâce à une croissance de la production agricole. Et cette croissance de la production agricole a été obtenue par différents moyens dont :

- une extension des surfaces cultivées ;
- la mise en valeur de nouvelles terres ;
- la diminution des terres en jachères et celle des pâturages ;
- l'amélioration des rendements de quelques systèmes de cultures ;
- le développement de la double et de la triple culture annuelle ;
- l'amélioration de la fertilisation des sols par une intégration de l'élevage dans les EAF pour la production du fumier et par un usage plutôt restreint des fertilisants minéraux.

Dans ce cadre, avec l'extension des surfaces cultivées de 1965 à 1989, les superficies cultivées sont passées de 420.000 ha à 1.200.000 ha, soit un accroissement de 35%, et conjointement durant la même période, les productions agricoles sont passées de 1.945.000 tonnes à 4.750.000 tonnes, soit un accroissement de 40% (MUZIRAKUGISHA et al. , 1993) .

Par ailleurs, au cours des années 1980, suite à une baisse généralisée des rendements et à l'impossibilité d'accroître les surfaces cultivables, la production agricole s'est mise à stagner. Ainsi, l'agriculture rwandaise contraint une grande partie de la population à entrer dans une crise alimentaire quasi-permanente. Le bilan alimentaire moyen de la population commence à se détériorer, passant de 1900 kcal/personne/jour en 1984 à près de 1600 kcal/personne/jour en 1990, et en 1991 il arrive jusqu'à 1400 kcal/personne/jour. Plus grave encore, les statistiques récentes montrent que le bilan alimentaire moyen de la population rwandaise est de 1162 kcal/personne/jour (FSRP/DSA, 2000 : 11) .

N.B : Les besoins minimaux normaux d'une personne sont de 2100 kcal/personne/jour.

Le poids de la pression démographique sur l'agriculture rwandaise s'est ainsi fait sentir au fil des années et a engendré une évolution vers l'insécurité alimentaire.

D'après le MINAGRI, depuis plus de 15 ans, le Rwanda dépend de l'aide alimentaire, car à partir de 1986, le pays a connu un déficit alimentaire structurel résultant principalement de la chute de la productivité et de systèmes de production inappropriés. La conséquence de cette chute de la production a été que, « plus de 90 % de la population rwandaise dépend de l'agriculture, la baisse de la production agricole a résulté en une misère et une pauvreté généralisée en milieu rural et un coût élevé de la vie en milieu urbain » (MINAGRI, 1999 : 2).

Pour les analystes de l'Experco International en collaboration avec le MINAGRI (1998b : 12), « la stagnation de la production agricole aurait pu être remplacée par une augmentation des revenus agricoles ou d'autres sources pour accroître les importations commerciales d'aliments, mais cela ne fut pas le cas », car l'évolution de l'appareil de production agricole vers les exploitations de plus en plus petites, morcelées et inégales se traduit par un appauvrissement sensible des familles rurales.

Pour ce qui est de la sécurité alimentaire actuellement, le MINECOFIN déclare : « la sécurité alimentaire a toujours été un problème majeur pour le Rwanda et a constitué une préoccupation particulière au cours des quinze dernières années d'autant que la consommation de calories par tête a systématiquement baissé. Depuis 1985, les politiques et pratiques agricoles du Rwanda ont été incapables de maintenir un niveau adéquat de nutrition pour la population et le pays est devenu de plus en plus dépendant de l'aide alimentaire importée » (MINECOFIN, 2001 : 19) .

Parmi les facteurs explicatifs de la crise de l'agriculture rwandaise, on note différentes contraintes tant structurelles de longues années que conjoncturelles liées à la guerre et au génocide et massacres de 1994.

1.2.5. CONTRAINTES DE L'AGRICULTURE RWANDAISE

1.2.5.1. Contraintes structurelles

Parmi les contraintes structurelles qui ont handicapé le développement du secteur agricole au Rwanda, on cite :

- La croissance démographique qui conduit à la diminution de la taille des exploitations et à la surexploitation du sol perdant ainsi sa fertilité ;
- Le très faible recours aux intrants d'intensification des systèmes de production d'autosubsistance dégageant peu de revenus monétaires qui permettraient pourtant l'acquisition de ces intrants ;
- La faible productivité des espèces végétales et animales locales ;
- Les faibles performances de la recherche agronomique et la diffusion insuffisante des acquis de la recherche par le système de vulgarisation ;
- La faible valorisation des ressources naturelles à travers une mise en valeur insuffisante des marais et du manque de réelle spécialisation professionnelle et régionale ;
- L'absence de technologie agricole appropriée ;
- La commercialisation et la transformation des productions agricoles, animales et forestières peu développées.

1.2.5.2. Contraintes conjoncturelles

Aux contraintes structurelles, s'ajoutent des contraintes conjoncturelles liées surtout au génocide et aux massacres de 1994 qui ont entraîné :

- des pertes humaines tant au niveau du personnel d'encadrement que des producteurs ;
- la décapitalisation du monde rural ;
- la dégradation des infrastructures d'appui ;
- la déstructuration du milieu ;
- un ralentissement des investissements dans le secteur agricole.

Pour réaliser la sécurité alimentaire dont l'on a besoin, il faut produire plus. Cependant, produire plus ne peut se faire que par l'intensification qu'elle soit agricole, forestière ou animale et en tirant profit des conditions agro-bioclimatiques les plus favorables pour chaque spéculation. Cela confirme la pertinence des orientations d'un recours accru aux intrants modernes et à la spécialisation régionale.

Sans pour autant négliger d'autres stratégies, considérant surtout la place assignée à la stratégie d'intensification agricole dans cette étude, voyons en bref en quoi elle consiste.

1.2.6. STRATEGIES DE L'INTENSIFICATION AGRICOLE AU RWANDA

Pour faire face au problème d'insécurité alimentaire qui règne dans le pays depuis des années, la politique d'intensification agricole est à la une dans les différents documents actuels du MINAGRI.

Etant donné que les possibilités d'extension des superficies cultivables sont aujourd'hui limitées, de même que pour la politique d'émigration des paysans sans terres vers d'autres pays comme cela se faisait dans le passé, la nécessité d'intensification de l'agriculture rwandaise se fait sentir depuis quelques années et devient aujourd'hui une obligation incontournable compte tenu du problème de l'insécurité alimentaire qui règne dans le pays auquel il faut faire face.

Dans les grandes lignes du MINAGRI (2000), l'intensification concerne l'ensemble des sous-secteurs (productions végétales, industrielles, animales et forestières) et peut être atteinte par un recours accru aux intrants (fertilisants organiques et minéraux, semences sélectionnées, outillage agricole et mécanisation adaptée, pesticides, produits vétérinaires), et par des méthodes de production améliorées.

Cependant, pour que cette intensification agricole soit réalisée, les paysans agriculteurs à la base doivent pouvoir avoir un accès réel aux différents intrants agricoles et être au courant des méthodes de production améliorées. Dans ce cadre, la vulgarisation agricole est l'une des techniques beaucoup plus sollicitées pour informer les paysans de ce qui se passent en matière agricole. Avant de passer aux organisations paysannes qui sont le nœud de notre étude en ce qui concerne leur place dans le développement agricole, compte tenu du fait que ces organisations sont surtout appelées à travailler avec la vulgarisation agricole, passons en revue ce qui concerne la vulgarisation agricole en général et au Rwanda en particulier.

1.3. LA VULGARISATION AGRICOLE AU RWANDA

1.3.1. CONTEXTE GENERAL DE LA VULGARISATION AGRICOLE

1.3.1.1. Définitions

Le concept de vulgarisation agricole a été déjà défini par différents auteurs :

Pour René GOBE, « La vulgarisation agricole est un système d'enseignement extrascolaire qui aide des ruraux à résoudre leurs problèmes, à améliorer leurs méthodes d'exploitation et leurs modes de vie. Elle s'adresse à tous les éléments de la famille agricole : hommes, femmes et enfants ». L'auteur continue en précisant que, « cet enseignement doit correspondre à des préoccupations et à des besoins courants étroitement liés au relèvement de leur niveau de vie » (GOBE, 1971: 1) .

Selon la définition fournie par BURTON, « la vulgarisation agricole est un service ou un système qui, au moyen de procédés éducatifs, aide la population rurale à améliorer les méthodes et les techniques agricoles, à accroître la productivité et le revenu, à améliorer son niveau de vie, et à élever les normes sociales et éducatives de la vie rurale...La fonction

générale de la vulgarisation est d'aider les populations à résoudre leurs problèmes en utilisant des connaissances scientifiques ; elle a donc essentiellement un caractère éducatif n'impliquant aucune contrainte » (BURTON, 1988) .

Dans notre étude, nous retenons la définition de la vulgarisation agricole fournie par BURTON. De ces définitions, il ressort une nécessité des relations permanentes entre le service de vulgarisation agricole et les paysans agriculteurs pour la résolution de leurs problèmes.

1.3.1.2. Importance de la vulgarisation agricole dans le développement agricole

« Les progrès de l'agriculture dans les cinquante prochaines années dépendent dans une large mesure de l'heureux fonctionnement d'institutions agricoles de base. L'une de ces institutions fondamentales est la vulgarisation agricole. Le nom de l'organisme importe peu, ce qui compte c'est son organisation et son bon fonctionnement » (WHITE, 1966 : 8) .

La vulgarisation agricole joue un rôle important dans le développement agricole et rural en général. Pour Théodore ASDONK et al., « la mission première de la vulgarisation agricole a été et demeure de mettre à la disposition de toutes les exploitations agricoles toutes les connaissances acquises par la science, la recherche et les agriculteurs d'élite » (ASDONK, et al., 1962 : 5) . D'autre part, ces auteurs ajoutent que « la vulgarisation agricole a pour mission d'assurer la viabilité des exploitations agricoles, d'améliorer les méthodes traditionnelles de gestion et éventuellement d'en introduire de nouvelles » (1962 : 14) . Pour E.D WHITE de sa part, « le rôle du service de vulgarisation agricole est d'apprendre aux gens à définir avec précision leurs problèmes propres, de les aider à acquérir des connaissances utiles pour résoudre ces problèmes et de les inspirer pour l'action » (WHITE, 1966 : 15) .

D'autre part, le professeur Rhein WALD, Directeur de l'institut de Vulgarisation agricole de l'Ecole supérieure d'Agriculture de Stuttgart-Hohenheim en Allemagne, parle aussi de l'importance de la vulgarisation dans le processus du développement agricole : « la vulgarisation agricole constitue une aide pour ceux qui ont la responsabilité d'une exploitation agricole en ce sens qu'elle les engage, par la persuasion, à une action raisonnée en vue de l'organisation et de l'amélioration de leur exploitation » .

Et par là, « grâce à la vulgarisation, chaque exploitation indépendamment de sa grandeur, de son système d'exploitation, de sa structure, doit s'organiser en vue d'obtenir un revenu familial suffisant et d'assurer l'avenir de la famille et de l'exploitation » (ASDONK et al., 1962 : 7) .

Ainsi le besoin de plus en plus pressant de vulgarisation est compréhensible car, la vie et les activités professionnelles revêtent des aspects si variés et comportent de telles complications qu'il devient de plus en plus difficile au paysan isolé de les dominer et de les contrôler. De ce fait, l'agriculteur et sa femme, ainsi que leurs collaborateurs, ont besoin d'assistance et de conseils désintéressés. Ils ont besoin de ces conseils, non seulement dans certains domaines techniques limités, mais surtout pour qu'ils puissent se forger une conception générale des choses ; c'est à dire en matière d'agriculture, une conception économique de l'évolution des choses.

1.3.1.3. La vulgarisation agricole, une liaison entre la recherche agricole et les paysans

Pour un meilleur développement agricole, il doit y avoir une liaison dynamique entre les stations de recherche agronomique et les paysans. WHITE nous précise le rôle de la vulgarisation agricole dans ce cadre : « grâce à la vulgarisation agricole, les populations rurales apprendront à connaître les nouvelles découvertes scientifiques intéressant l'agriculture et l'artisanat, et à appliquer ces découvertes à l'amélioration des fermes et des habitations. Car « la vulgarisation a pour but d'apporter à ceux qui travaillent la terre l'aide de la science appliquée dans les domaines de la production agricole et de l'économie domestique. De plus, elle leur enseigne la manière d'employer leur temps, leurs terres et éventuellement leur argent pour leur plus grand profit et de travailler avec leurs concitoyens pour le bien commun tant local que national. La vulgarisation agricole offre en même temps une voie commode pour attirer l'attention des organismes de recherche sur des problèmes pratiques qui intéressent les cultivateurs » (WHITE, 1966 : 8,15) .

Si dans ce travail nous insistons sur les problèmes de l'agriculture rwandaise, de la vulgarisation et de la participation des paysans aux innovations agricoles, c'est que nous admettons que c'est de l'agriculture que proviennent la nourriture, l'habillement et le revenu familial surtout pour la population rurale, et ceci d'autant plus que plus de 90 % de la population rwandaise vit principalement de l'agriculture.

Malgré ce rôle important de la vulgarisation agricole dans le processus du développement agricole, au Rwanda la vulgarisation agricole n'a pas été bénéfique aux paysans agriculteurs suite aux différentes contraintes connues dans son organisation et son fonctionnement. Jusque dans les années 1980, le Rwanda ne disposait pas encore d'un service de vulgarisation reconnu officiellement pour homogénéiser les pratiques faites dans ce cadre par différents projets de développement, dans lesquels la participation paysanne avait toujours manqué. Par ailleurs on note que l'on déplore jusqu'aujourd'hui l'absence ou l'insuffisance des liens entre la vulgarisation agricole au Rwanda et la recherche agricole (MUZIRAKUGISHA et al, 1993 ; Séminaire de la FAO et le MINAGRI du 20 au 29 Novembre 2001) .

1.3.2. APERCU HISTORIQUE DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU RWANDA

Avant la colonisation, il n'y avait pas de service de vulgarisation agricole proprement dit, mais étant donné que les changements techniques sont liés à des interactions sociales par des échanges d'information, les paysans rwandais faisaient également preuve d'adoption de nombreuses innovations. Selon les sources orales, les petits poids seraient introduits et diffusés au Rwanda par les guerriers rwandais à partir de l'Ouganda sous le règne de Kigeli IV Rwabugili avant l'arrivée des Européens dans le pays. On note également selon les mêmes sources que la patate douce de variété traditionnelle « Gafuma » qui portait une seule pièce était venue de l'Ouganda. Néanmoins, cette variété avait été largement diffusée spontanément.

1.3.2.1. Epoque coloniale

Au cours de l'époque coloniale, le service de vulgarisation agricole visait surtout l'introduction des cultures industrielles dans le pays telles que le café, le thé, le pyrèthre, le quinquina, etc. D'autre part, l'administration coloniale renforçait les pratiques érosives par les fossés anti-érosives et la reforestation. Suite aux périodes de famines dont les plus mauvaises sont celles de 1943-1944(RUDAKANGWIMISHANANA, RUZAGAYURA), et qui ont coûté la vie à un tiers de la population, les autorités coloniales insistait sur la pratique des cultures du manioc et de la pomme de terre pour préserver la sécurité alimentaire de la

population. Par ailleurs, le système de vulgarisation était très centralisé et coercitif (MUZIRAKUGISHA et al. , 1993 ; MINAGRI, 1997&1999) .

1.3.2.2. Epoque post-coloniale

Après l'indépendance, les efforts dans la vulgarisation étaient orientés vers l'établissement et le développement des paysannats dans le cadre de la mise en exploitation des nouvelles terres. Dans ces paysannats, l'Etat se réservait le droit d'expulser celui qui ne cultivait pas suivant les instructions données. Ce système hérité de la colonisation était de haut en bas et n'a pas été bénéfique pour les paysans car il ne leur était pas permis de prendre aucune décision (MUZIRAKUGISHA et al. , 1993) .

Vers les années 80, c'est la période où commencent les différents projets de développement rural intégré, et différentes approches de vulgarisation étaient développées dans ces projets. Citons à titre indicatif :

- Sensibilisation-animation-vulgarisation du Projet agricole de Kibuye (PAK) ;
- Vulgarisation participative différenciée du Projet de développement agricole de Gikongoro (PDEAG) ;
- Colline-pilote du Projet Agricole de Gitarama (PAG) ;
- Approche intégrée de l'exploitation du Projet Agro-Pastoral de Nyabisindu(PAP Nyabisindu) ;
- Système chefs d'équipe CCDFP du Projet Kigali Nord, etc.(MUZIRAKUGISHA et al., 1993 : 10) .

C'est à cette période (14 janvier 1982) que naquit officiellement le premier système national de vulgarisation. Ce système comportait 2 orientations importantes : le partenariat avec le paysan et la collaboration entre techniciens et autorités administratives. Jamais mis en application, il a été relayé par une autre approche définie lors du séminaire sur la réorientation des projets en 1986. Cette nouvelle approche visait la création d'une structure permanente de vulgarisation comprenant les coordonnateurs préfectoraux, les unités opérationnelles et les responsables des services agricoles communaux (RSAC) .

Ce nouveau système émergeant sous les auspices de la Banque Mondiale , consiste dans l'introduction du système Bénor, encore appelé « Training and Visit » ou « Formation et

Visites » . Ce système a d'abord été expérimenté avec la mise en place du Projet Agricole de Gitarama dès 1986, pour continuer son expérience dans d'autres régions du pays par après. L'expérience du système « Formation et Visite » devait continuer sur l'ensemble du pays avec la mise en place du Projet des Services Agricoles (PSA) dès 1990, un projet financé par la Banque Mondiale. Il est à faire remarquer que le PSA couvrait déjà 8 Préfectures sur 10.

Malheureusement, suite aux problèmes d'insécurité des années 1990, cette expérience n'a pas eu suffisamment de temps matériel pour expérimenter les nouveautés introduites dans le système de vulgarisation. La situation de guerre depuis octobre 1990 et les troubles qui en ont suivi, ont profondément handicapé la mise en œuvre de ce nouveau système dans des conditions normales .

Ainsi, la désarticulation du système mis en place a conduit à la nécessité de repenser, en 1998, et de reformuler les principes, les objectifs et les modes d'intervention d'un système rénové et qui corresponde plus ou moins aux besoins des paysans agriculteurs du moment.

Actuellement, l'implication des associations paysannes et des organisations professionnelles en matière de vulgarisation agricole au Rwanda est envisagée. D'après le MINAGRI (1998), cette implication se fera en relation avec tous les organismes partenaires tels que Recherche, Formation, Approvisionnement, Crédit, Commercialisation. Elle porte sur de multiples sous-fonctions telles que le diagnostic, la programmation et la négociation des solutions.

1.3.2.3. Nouvelle approche de la vulgarisation agricole au Rwanda

A partir d'une étude sur la vulgarisation agricole au Rwanda (MINAGRI, 1997), il a été donné des recommandations pour chercher comment améliorer le système de vulgarisation agricole rwandais. Après la consultation avec d'autres partenaires, comme les ONGs, les associations paysannes, le nouveau système de vulgarisation a été adopté par le MINAGRI (MINAGRI, 1998).

Ce système doit partir de la base productive avec des méthodes de persuasion et de participation. Cette approche implique tous les partenaires, spécialement les paysans

agriculteurs. Comme nous nous basons sur l'intensification agricole, ce système prévoit aussi la formation des paysans agriculteurs dans la gestion technique, économique et financière.

Enfin, l'objectif global de ce nouveau système de vulgarisation consiste à augmenter la production agricole par le remplacement d'une agriculture de subsistance par une agriculture orientée vers le marché, une agriculture faisant usage des techniques modernes de production agricole et un système de marché efficace et effectif » (MINAGRI, 2000) .

1.3.3. LES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LA VULGARISATION AGRICOLE AU RWANDA

« S'il est aujourd'hui une conviction partagée par tous ceux qui se préoccupent du développement de la production agricole en Afrique, c'est bien que la clé du problème est tout entière entre les mains des paysans. D'où les appels de plus en plus fréquents en faveur de la participation paysanne(...) . L'expérience montre cependant qu'une telle participation ne va pas de soi et qu'elle demande à être en quelque sorte « institutionnalisée » notamment par l'intermédiaire d'organisations de producteurs représentatives » (BELLONCLE, 1985 : 186) .

Il faut souligner d'abord que cette assertion de Guy BELLONCLE renforce notre orientation dans la recherche par l'approche institutionnelle. Certes, la clé du problème dans le cadre de l'amélioration de l'agriculture est entre les paysans, mais il faut que ces derniers aient un cadre institutionnel dans lequel ils peuvent participer, et dans cette participation, ils doivent être en communication avec d'autres acteurs de développement.

Pour la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole, une place importante est réservée au service national de vulgarisation en vue d'informer et de propager dans le milieu rural les informations nécessaires pour une adoption des innovations mises au point afin d'augmenter la production agricole, justement dans le cadre de la stratégie d'intensification agricole. Cependant, avec les contraintes que connaît le service national de vulgarisation surtout en moyen humain et matériel, une place importante est aussi accordée à la restructuration du monde rural appelé à participer activement au processus de leur propre développement. Dans ce cadre, il est prévu que les associations paysannes soient mobilisées pour y jouer un rôle de premier plan.

Suite à l'étude menée par la FAO, l'implication des associations paysannes dans la vulgarisation est soulignée en ces termes : « malgré les contraintes qu'il connaît, le mouvement associatif rwandais est en progression et ne saurait être négligé. Les groupements existants peuvent donc constituer la cible privilégiée pour la vulgarisation. Certaines organisations couvrent plusieurs communes (par exemple INGABO qui a plus de 38.000 membres) et peuvent de ce fait jouer un rôle mobilisateur pour la participation paysanne. Elles sont des canaux de communication et d'information privilégiés » (MINAGRI 1997 : 5) .

Etant donné la place réservée aux différentes organisations paysannes en matière de la nouvelle politique de modernisation de l'agriculture rwandaise, passant de l'agriculture traditionnelle à une agriculture tournée vers le marché, le chapitre qui suit traite des organisations paysannes en général et au Rwanda en particulier, ainsi que de leur rôle dans le développement agricole.

CHAP. II : LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

2.1. GENERALITES SUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES(OP)

2.1.1. Définitions

Pour bien comprendre ces organisations paysannes, voyons ce que les différents auteurs en donnent comme définition :

Selon Amitai ETZIONI cité par NIZURUGERO (1998), « une organisation est une unité sociale délibérément structurée et restructurée pour satisfaire des objectifs définis » . Une organisation vise à produire des biens et à effectuer des services.

CROZIER et FRIEDBERG cités par SEBILLOTE, donnent la définition du concept organisation comme étant « un construit politique et culturel, un moyen dont les acteurs sociaux se dotent pour régler leurs interactions afin d'obtenir le minimum de coopération nécessaire pour atteindre des objectifs collectifs » (SEBILLOTTE, 1996 : 360) .

La définition concernant des organisations paysannes comme vu précédemment nous est fournie comme étant des « groupes des producteurs ruraux qui se sont mis ensemble pour fonder des organisations basées sur le principe de liberté des membres, poursuivre des intérêts communs spécifiques pour leurs membres, le développement des activités techniques et économiques qui sont bénéfiques à leurs membres, ainsi que pour la maintenance des relations avec les partenaires opérant dans leur environnement économique et institutionnel » . Et selon le texte original en anglais comme donné par le DFID, il s'agit de :

“Groups of rural producers coming together to found organisations, based on the principle of free membership, to pursue specific common interest of their members-developing technical and economic activities that benefit their members and maintaining relations with partners operating in their economic and institutional environment” (DFID, 2000).

2.1.2. CLASSIFICATION DES OP

Le vocable « organisations paysannes » recouvre des réalités multiples, ainsi elles peuvent se différencier de plusieurs manières.

Selon FERAILLE et ROSSIN, les organisations paysannes se distinguent par :

- leur taille, pouvant aller du simple groupement villageois à la fédération nationale ;
- leurs statuts : coopératives, associations de producteurs, syndicat, commuté de développement villageois...;
- leur domaine d'intervention : épargne et crédit, organisation du travail, défense ou regroupement d'intérêt catégoriel, développement technique, vulgarisation ;
- leurs modes de financement : cotisations, crédits, subventions nationales ou internationales ;
- leur niveau de professionnalisation mesuré à partir de leur maturité (dont à titre indicatif la définition des objectifs, la prise de décision, planification) et de leur degré d'autonomie (FERAILLE, et ROSSIN, 1992) .

Par ailleurs, d'après PROD'HOMME, d'autres critères peuvent servir à différencier les organisations paysannes comme l'origine du groupement.

Le classement des groupements par l'origine permet de les grouper en « grandes familles » dites aussi « mouvances » . On distingue 3 sortes :

- Groupements de la mouvance étatique, il s'agit des anciennes coopératives et des comités villageois ;
- Groupements de type para-étatique, il s'agit des groupements créés par des sociétés de développement ou des projets de développement ;
- Groupements d'initiative privée, on parle ici de l'action des ONGs, des Eglises, et initiatives locales (PROD'HOMME, 1992) .

Daouda DIAGNE de sa part, distingue les familles de groupements ou mouvance comme suit :

- a. Les groupements suscités par l'administration ou mouvance étatique ;
- b. La mouvance « communautaire » ;
- c. La mouvance économique ;

d. La mouvance représentative.

Ainsi donc, à partir de leur origine ou genèse dans leur création, les groupements sont classés dans les mouvances différentes. Dans ce cadre, nous pouvons distinguer :

a. Les groupements initiés ou contrôlés par une instance externe administrative ou une ONG ou une Eglise

Il s'agit ici des anciennes coopératives, les comités villageois de développement (surtout dans les pays de l'Afrique de l'Ouest), organisations des jeunes et toutes les organisations dont la création a été impulsée par l'administration. Comme nous le souligne Daouda DIAGNE, l'échec fréquent de ces formes d'organisations et plus généralement des modes d'intervention dirigiste, a contribué à discréditer l'idée de la coopérative auprès des paysans (DIAGNE, 1995 : 16) .

b. La mouvance communautaire

Il s'agit ici des groupements à vocation générale enracinés localement et animés par des leaders villageois. Ce sont en général des initiatives locales issues de la rencontre entre le charisme d'un leader local et la volonté d'action d'un groupe. Ces groupements prônent souvent l'auto promotion et pour la plupart ils intègrent à leurs activités une forte composante sociale (santé, éducation, ...).

c. La mouvance économique

Celle-ci comprend surtout les groupements créés par des sociétés de développement qui sont en fait des sociétés commerciales ; pour le cas du Rwanda on peut y rattacher les différentes coopératives et groupements de producteurs de café ou de thé pour faciliter des liaisons avec l'OCIR Thé ou l'OCIR Café. Les organisations de cette mouvance sont en général engagées dans la gestion directe d'opération (commercialisation primaire, approvisionnement en intrants, ...).

d. La mouvance représentative ou « syndicale » ou de négociation

Cette mouvance se constitue pour la défense des intérêts des paysans. D'émergence plus récente comme nous l'indique Daouda DIAGNE (1995), cette mouvance peut recouper celles déjà citées. Ces organisations souhaitent défendre des intérêts des producteurs et les représenter face à leurs interlocuteurs comme l'Etat, les bailleurs de fonds, ...

Cependant, les organisations de la mouvance représentative sont surtout présentes dans les filières de cultures de rente (coton, café, cacao, ...). On les trouve surtout dans les pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Syndicat des Cotonniers et Vivriers (SYCOV) au Mali, aussi récemment au Rwanda (cas de la Fédération Rwandaise des Producteurs du Thé (FERWATHE) .Par ailleurs, les organisations de la mouvance représentative peuvent aussi avoir une assise territoriale.

2.1.3. FONCTIONS DES OP

Les activités des organisations paysannes sont, elles aussi, extrêmement diverses. Comme nous l'indique Daouda DIAGNE, « la prise en compte des fonctions mises en œuvre par les organisations paysannes part de l'analyse que ces organisations n'ont de sens que par rapport aux services qu'elles apportent, et donc aux fonctions qu'elles remplissent pour permettre aux producteurs de faire face à leurs différents besoins. » (DIAGNE, 1995 : 14) .

Ces différentes fonctions sont :

- l'approvisionnement ;
- la gestion du crédit ;
- la gestion de l'environnement et de l'espace ;
- la gestion du foncier ;
- la gestion d'équipements (moulins, décortiqueuses, etc.) ;
- la production collective ;
- la commercialisation ;
- les conseils aux producteurs ;
- la représentation des producteurs. (DIAGNE, 1994) .

2.1.4. LES OP ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les organisations paysannes peuvent jouer un grand rôle en facilitant des liaisons entre la recherche agricole et le monde paysan d'une part et en permettant une large propagation des propositions élaborées par les services de vulgarisation d'autre part. Donc les OP peuvent jouer un rôle à la fois avec la recherche agricole et avec la vulgarisation agricole.

2.1.4.1. Les OP partenaires de la recherche agricole

Les OP peuvent jouer un rôle d'intermédiaire avec la recherche en facilitant l'insertion des chercheurs dans le milieu en leur assurant un feed-back sur les conditions locales et en leur permettant de toucher un plus grand nombre de producteurs. Dans d'autres cas, elles peuvent jouer un rôle de véritables partenaires et avoir un poids réel sur les orientations de la recherche (SEBILLOTTE, 1996 : 365) .

Parlant de la place des OP dans la recherche agricole, Bebbington et al. indique que les organisations paysannes ne sont pas des coquilles vides, et sont sans doute bien placées pour aider à établir un dialogue entre les paysans et la recherche. Si elles sont marginalisées par cette dernière comme l'indique cet auteur, elles risquent de mener seules leurs propres recherches et de contribuer ainsi à renforcer le caractère disjoint des deux ensembles (Bebbington et al. , 1993).

2.1.4.2. Le rôle des OP dans la diffusion de l'innovation

Les organisations paysannes sont encore souvent perçues comme des relais de la vulgarisation, susceptibles de diffuser à moindre coût et avec une efficacité significative des propositions élaborées pour l'essentiel en dehors d'elle.

Le rôle des OP peut aussi consister à créer des conditions favorables à l'innovation, en particulier en contribuant à sécuriser l'environnement économique et à le rendre plus incitatif : *des intrants qui arrivent à temps ; un système de crédit fiable ; un marché sécurisé pour des produits bruts ou transformés ; un transport crédible, etc.* font parfois plus pour stimuler l'innovation chez les producteurs qu'un message mille fois répété sans que son adaptation à la situation économique locale soit assurée. Dans ce domaine donc, le rôle des OP consiste sans doute à acquérir la capacité de bâtir un partenariat avec d'autres acteurs, publics et privés (SEBILLOTTE, 1996 : 368) .

Comme le signale Jacques FAYE dans sa communication lors du symposium international de Montpellier 1994 sur l'importance des organisations paysannes dans le développement agricole, « Dans les pays du nord, les producteurs jouent depuis longtemps à

travers leurs multiples organisations, un rôle essentiel dans le processus de développement rural, en particulier dans celui de création et de diffusion de technologies améliorées » .

Pour les pays du Sud, il déclare « Dans les pays du Sud, les producteurs ont souvent eu de grandes difficultés à s'organiser et à participer à ces processus, l'État et ses services agricoles ne leur reconnaissent pas toujours ce rôle ou essayant d'initier leurs organisations et d'en garder un certain contrôle » (SEBILLOTTE, 1996 : 351)

Cependant, avec la réduction progressive des subventions, la libéralisation des marchés agricoles et le désengagement des États dans les pays du Sud, il se pose la question dans des conditions nouvelles de la participation des organisations de producteurs au processus de création et de diffusion de technologies améliorées et de leur rôle (Idem, op. cit., 351) .

2.1.5. COURANT DES ORGANISATIONS PAYSANNES

Depuis longtemps, dans presque tous les pays du monde entier, les organisations paysannes sous diverses formes, ont été interpellées pour jouer un grand rôle dans le cadre du développement rural et socio-économique de leurs sociétés.

Aujourd'hui, dans les pays en développement, les organisations paysannes sont spécialement interpellées à nouveau pour jouer un grand rôle dans le processus de chercher comment atteindre la sécurité alimentaire, qui reste un grand défi pour la population de ces pays.

2.1.5.1. Courant des organisations paysannes dans le monde

Aujourd'hui, dans plusieurs pays que ce soit en Europe, en Amérique du Nord comme du Sud, en Asie et en Afrique, les organisations paysannes sont à la une pour jouer un grand rôle dans le domaine agricole. Presque partout, on a mis en place des organisations spéciales pour s'attacher à la coordination et à l'amélioration du fonctionnement des organisations de base des paysans agriculteurs.

Au niveau mondial déjà, différents organismes agissent en faveur des organisations paysannes de base dans plusieurs pays. On peut citer à titre indicatif, le programme Agricultures Paysannes et Modernisations (APM) initié en 1988 par la Fondation Charles

Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, une institution franco-suisse et qui vient en aide aux OP des différents pays. Cette institution tente de relever le défi et de contribuer à la mise en place de politiques plus favorables aux agricultures paysannes dans le monde. La création de réseaux continentaux porteurs d'un débat et d'une action dans ce sens est privilégiée. Actuellement dans presque tous les continents, des réseaux du programme APM ont été constitués. Ainsi, on trouve :

- Le Réseau Inter-américain Agriculture et Démocratie (RIAD) en Amérique latine avec un animateur national par pays, et un représentant des organisations paysannes par sous région : en Amérique centrale et Mexique, Etats-Unis, pays andins, Cone du sud et Brésil. Cette structure est déjà opérationnelle au niveau continental.
- L'IATP aux Etats-Unis,
- En Asie, les organisations paysannes sont représentées au Viêt-nam par le Centre de développement rural du Vietnam¹.
- En Afrique, le réseau APM s'est constitué officiellement en janvier 1995 à M'Bour au Sénégal, son secrétariat est basé à Yaoundé (Cameroun) . Son objectif principal « est d'élaborer une stratégie commune au profit du mouvement paysan. Assurant une fonction essentiellement intellectuelle, il œuvre pour l'unité des organisations paysannes et le renforcement des structures du mouvement paysan » (DIAGNE, 1996 : 20) .

En Europe par ailleurs, on y distingue plusieurs organisations qui s'attachent aux problèmes des organisations de base en matière agricole. Nous citons à titre indicatif : l'Alliance pour un monde responsable et solidaire (France) ; la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH) ; le Collectif Stratégies Alimentaires (CSA), fondé en 1984 en Europe dont l'objectif est de promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire par le renforcement des organisations paysannes et la promotion de la souveraineté alimentaire dans les différentes régions du monde. Les actions du CSA visent à réorienter, en ce sens, les politiques agricoles et commerciales et à renforcer les associations paysannes, identifiées comme moteurs d'une agriculture durable (CSA, non daté).

Au niveau mondial, il y a également l'organisation « Via Campesina » . Il s'agit d'un mouvement international qui coordonne des organisations paysannes de petits et moyens producteurs, des agriculteurs, des femmes du milieu rural et des communautés indigènes des

pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. Ce mouvement paysan date de 1992, lors d'une réunion des organisations paysannes d'Amérique centrale, des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Europe à Managua (Nicaragua) .

Aujourd'hui, la « Via Campesina » est organisée en 8 régions : Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, Asie Nord/Sud-Est et l'Asie du Sud, Amérique du Nord, Amérique Centrale et les Caraïbes. Pour l'Afrique, elle se trouve encore au stade du processus d'intégration.

2.1.5.2. Courant des organisations paysannes en Afrique

En Afrique, le courant des organisations paysannes est reconnu comme fort surtout dans les pays de l'Ouest africain comme le Sénégal, le Burkina Faso, le Mali, etc. Dans ces pays, on reconnaît une grande participation des organisations paysannes dans les problèmes du développement agricole et surtout dans les filières agricoles.

On reconnaît par exemple le rôle des associations villageoises au Mali, associations ayant participé depuis longtemps dans la filière coton en travaillant avec la Compagnie française du développement des textiles (CFDT), qui devient plus tard la Compagnie Malienne du développement des textiles (CMDT) . Ces associations villageoises ont pu se créer en 1992 un syndicat, le SYCOV, aujourd'hui reconnu et qui parvient à influencer la prise de décisions sur les politiques agricoles et qui particulièrement « au niveau national a su imposer sa participation à des négociations sur la gestion de la filière coton » en défendant les intérêts des paysans dans leurs organisations à la base (DIAGNE, 1995 : 19) .

Un autre cas intéressant nous vient du Sénégal où les associations paysannes, les différentes unions et fédérations des régions se sont créées en 1993 un organe de représentation au niveau national, le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), sans lequel aujourd'hui le gouvernement ne peut rien décider sur les politiques agricoles du pays. Cette organisation parvient aujourd'hui à engager des négociations avec les grands organismes internationaux comme la Banque Mondiale sur les sujets traitant du développement rural.

Le cas du Burkina Faso témoigne du poids des organisations paysannes dans ce pays sur les comportements des différents acteurs du développement rural. Comme nous le signale

Souleymane Quattara, les « questions paysannes investissent désormais les assemblées nationales et pèsent sur les décisions gouvernementales ». Pour le cas du Burkina, lors de l'attaque du coton par les chenilles, la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP) a fait valoir les droits des paysans à être indemnisés par la société cotonnière. Une tentative similaire de révision du prix d'achat du riz au producteur, lancée par la même organisation, a contraint la société nationale de commercialisation du riz à réviser ses prix d'achat. Au Burkina Faso, « les organisations « faïtières » telles que la FENOP et la Coordination nationale provisoire des organisations paysannes (CNOP) font souvent pièce aux informations données par les sociétés de développement, permettant ainsi à travers la presse nationale de rétablir la vérité en prenant la société civile à témoin » (QUATTARA, 1997 : 11) .

Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, les organisations paysannes savent et sont même arrivées à mettre en place un cadre de coordination des organisations paysannes au niveau régional, le Réseau des Organisations Paysannes de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA). Cette organisation régionale a formellement été fondée en juillet 2000 lors d'une rencontre à Cotonou qui a rassemblé une centaine de responsables paysans mandatés par leurs organisations. Elle regroupe des organisations ou « cadres de concertation » de 10 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Mali, Niger, Sénégal et Togo) . Cependant, ce cercle n'est pas fermé et son ambition à moyen terme est d'accueillir des organisations paysannes de l'ensemble des pays de la CEDEAO, qui représente l'Afrique de l'Ouest réelle.

La finalité de la création du ROPPA, est de répondre à la mondialisation croissante qui entraîne un déplacement des décisions vers le haut : les Etats, fragilisés par l'ajustement structurel et le désengagement, voient leurs marges de manœuvres réduites au détriment de décisions qui se prennent au niveau sous régional voire plus haut. Pour les organisations paysannes donc, cet éloignement des centres de décision est un problème, et elles ont besoin à présent d'un cadre souple de concertation entre les organisations nationales pour faire entendre leur voix au niveau international de façon à peser sur les décisions qui les concernent (www.cncr.org=roppa p.1) .

Hors du continent africain, les OP sont également à la une pour jouer un grand rôle dans la résolution des problèmes agricoles de leurs pays.

2.1.5.3. Le courant des OP au Rwanda

Le courant des organisations paysannes que l'on observe en Afrique et ailleurs n'a pas épargné le Rwanda. Avec la période d'urgence de l'après guerre et génocide de 1994, plusieurs ONGs sont entrées au Rwanda et dans leur philosophie de travail elles ont souvent fondé leurs activités sur les différentes associations paysannes. En outre, dans la politique actuelle de décentralisation, les diverses organisations paysannes sont considérées comme un moyen important pour la mise en œuvre de cette politique. D'autre part, dans la volonté du gouvernement de chercher comment rendre le monde rural plus conscient des problèmes de son propre développement et d'y participer activement, les différentes associations paysannes sont citées comme une des voies possibles.

Avant de voir l'implication de ces associations paysannes dans ce cadre, il nous incombe d'abord de faire le point sur le contexte général des organisations paysannes au Rwanda.

2.2. CONTEXTE GENERAL DES ORGANISATIONS PAYSANNES AU RWANDA

Parmi les organisations paysannes que l'on trouve au Rwanda, nous distinguons de multiples groupements des paysans qui se sont mis ensemble aux différents échelons pour unir leurs forces afin de faire face aux multiples problèmes auxquels ils sont confrontés. Parmi ces organisations on distingue les groupements à vocation coopérative, les coopératives, les intergroupements, les unions coopératives et les fédérations suivant qu'ils ont obtenu la personnalité juridique ou non et suivant le niveau dans lequel ils se trouvent (village, District, Province, etc.) . Il y a aussi des groupements mutuels. Néanmoins, les types d'organisations paysannes les plus connues au Rwanda et couverts par la loi en vigueur sur le mouvement associatif rwandais sont les coopératives et les groupements à vocation coopérative.

2.2.1. HISTORIQUE ET EVOLUTION DES OP AU RWANDA

2.2.1.1. Historique

Au Rwanda, le phénomène des organisations paysannes n'est pas nouveau. La tradition rwandaise est très riche d'expérience des organisations paysannes. Dans la tradition Rwandaise, on connaît très bien l'organisation des paysans dans les travaux champêtres (ubudehe, umubyizi) comme le labour d'un champs étendu, récolter sur des grandes espaces, et dans le domaine des habitations (gusakaza), etc. Ces types d'organisations étaient souvent spontanés, mais des organisations paysannes de type moderne arrivent avec la colonisation.

Au Rwanda donc, les organisations paysannes modernes comme les coopératives sont l'œuvre du colonisateur. Dans ce cadre, les premières coopératives au sens Rochdalien du terme ont été créées en 1953 par l'administration de tutelle belge (KAYINAMURA, 1980) . Mais d'après NYANDWI, à la veille de l'indépendance, on rencontre quelques émergences coopératives développées sous l'initiative de l'Eglise catholique (NYANDWI, 1985) .

Ces associations coopératives étaient régies par le décret royal belge du 16/08/1949. Ce décret portait sur les coopératives indigènes et autorisait l'application des formules coopératives de type libéral au Congo-Belge et au RUANDA-URUNDI. Cependant, ce décret limitait la durée d'une coopérative à 5 ans. Il fut remplacé par le décret du 24/03/1956 pour impulser l'expansion des coopératives indigènes en maintenant toute fois un pouvoir plus étendu des autorités publiques sur ces sociétés (NYANDWI, 1985).

Les activités de ces associations coopératives étaient centrées sur les cultures industrielles notamment le café et le thé. D'après KAREKEZI (1990), avant l'accession à l'indépendance en 1962, le développement des associations coopératives au Rwanda a connu une lenteur très marquée. Dans ce cadre, Jean Baptiste NGARAMBE nous précise qu'à l'heure de l'indépendance le Rwanda comptait 8 coopératives dont 3 de ramassage et de traitement du café cerisé, 3 de consommation, 1 artisanale et 1 de plantation de thé. Depuis cette date, le mouvement coopératif rwandais a connu toute une histoire : croissance du nombre des associations coopératives, du nombre des membres, du chiffre d'affaires, etc.(NGARAMBE, 1986) .

2.2.1.2. Evolution des organisations paysannes au Rwanda

Ce n'est qu'au cours de la période 1974-1985 que la plupart des groupements coopératifs ont vu le jour. L'inventaire des différentes organisations paysannes fait en 1985 a montré qu'il y avait à cette époque là 3238 coopératives et groupements à vocation coopérative (G.V.C) totalisant 251.689 coopérateurs. Et en 1987 le recensement des tontines a montré qu'il y avait 9244 tontines qui totalisaient 174.174 membres (MUSABIMANA, 1990) . Le tableau ci-dessous nous présentent quelques données sur l'évolution des organisations paysannes au Rwanda par préfecture et par période de création jusqu'à l'année 1985 :

Tableau 4 : Répartition des groupements coopératifs par préfecture et par période de création

PREFECTURE	NOMBRE DE GROUPEMENTS PAR PERIODE						
	Avant1962	1962-1966	1967-1973	1974-1980	1981-1985	N.D	TOTAL
1.KIGALI	1	3	19	126	261	4	414
2.GITARAMA	1	1	22	106	115	10	255
3.BUTARE	-	11	140	183	244	12	590
4.GIKONGORO	-	2	16	76	94	1	189
5.CYANGUGU	-	3	35	140	79	-	257
6.KIBUYE	-	3	18	89	104	-	214
7.GISENYI	1	5	22	134	160	1	323
8.RUHENGERI	1	2	39	147	114	5	308
9.BYUMBA	-	2	88	146	276	11	523
10.KIBUNGO	-	4	24	156	81	-	265
Total des groupements	4	36	423	1203	1528	44	3238
% Par rapport au TOTAL	0,1	1,1	13,1	37,2	47,2	1,3	100

Source: NTAVYOHANYUMA, Pie. Inventaire des coopératives et groupements à vocation coopérative, CFRC IWACU, Kigali, 1987, p.20.

Ce tableau présente aussi des groupements coopératifs qui sont au nombre de 44 dont la date de création n'a pas pu être déterminée.

Pour les données de l'après guerre de 1994, le portrait du mouvement coopératif réalisé par le Centre IWACU (1996 : 4) nous montre qu'il y avait à cette date 4.757 groupements à caractère coopératif. Dans le tableau ci-dessous, la répartition des ces différents groupements par secteur d'activité se présente comme suit :

Tableau 5 : Répartition des groupements par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre	%
Agriculture	3.596	75.5 %
Commerce	235	5 %
Artisanat	234	5 %
Autres	692	14.5 %
TOTAL	4757	100%

Nous-même à partir des données fournis par IWACU(1996)

Il faut souligner cependant l'absence des données précises sur les coopératives, les groupements à vocation coopérative, les tontines,... pour la période actuelle au niveau du Ministère ayant le mouvement associatif dans ses attributions. Lors de notre entretien avec les responsables chargés de ce problème au niveau du Ministère, ils nous ont déclaré qu'ils ne disposent pas de données pour le moment en ce qui concerne la situation des associations et coopératives dans le pays.

2.2.2. POLITIQUE DES OP AU RWANDA

2.2.2.1. La politique nationale en matière de coopération

Comme pour d'autre pays africains, depuis l'indépendance du Rwanda, les autorités du pays ont toujours considéré le développement rural comme une priorité et les associations coopératives comme le moyen d'atteindre ce développement. Comme nous le fait remarquer NGARAMBE, cela expliquerait en partie la prolifération des coopératives et de groupements à vocation coopérative (NGARAMBE, 1986) . Pour le développement des associations coopératives, les autorités rwandaises n'ont cessé de faire part d'intentions politiques favorables aux associations et aux coopératives.

Parmi les actions politiques en faveur des associations et coopératives, on peut citer :

- L'année 1989 dénommée « l'année de l'auto-organisation du monde rural par la promotion des groupements et associations coopératives » ;
- Le congrès national du mouvement associatif, tenu au centre IWACU du 15 au 19 octobre 1989 qui a bénéficié d'un soutien manifeste du chef de l'Etat ;
- Un congrès des organisations paysannes qui s'est tenu au centre IWACU pour lequel différents ministères tels que le MIJEUMA, le MININTER et le MINAGRI ont mobilisé des

moyens importants pour son organisation et son déroulement. Signalons que ce congrès avait été précédé par des congrès communaux et préfectoraux et qu'à chaque échelon, les représentants des organisations paysannes avaient pu identifier les problèmes principaux du mouvement coopératif et associatif rwandais et donner des voies de réflexion et d'action pour mieux défendre leurs intérêts (MUSABIMANA, 1990) .

- Dans le 2^{ème} plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1977-1981), le gouvernement prévoyait de créer les coopératives multifonctionnelles communales. Cependant, d'après les analystes, un peu partout dans les communes du Rwanda cela a été fait mais un bon nombre de paysans n'avaient pas adhéré à ces coopératives de leur gré.

- Dans le 3^{ème} plan quinquennal (1982-1986), il est souligné que les coopératives sont appelées à jouer un rôle primordial dans divers domaines :

- l'organisation de l'économie rurale,
- la modernisation du monde rural,
- la création d'emplois,
- la régulation et la stabilisation des prix,
- le stockage local des récoltes,
- la lutte contre l'exode et ses conséquences.

Toutes ces missions assignées aux coopératives par les autorités politiques, traduisent la raison principale d'intervention des pouvoirs publics dans la création, promotion et organisation des coopératives car, il est évident que face aux coopérateurs jugés incapables de s'organiser et par conséquent de défendre leurs intérêts, la tentation de s'ingérer dans les affaires des coopératives a été grande.

Ainsi, comme le font remarquer Nicodème NYANDWI (1985) et J.M.V MUSABIMANA (1990), un regard rétrospectif sur l'évolution des coopératives au Rwanda montre que la population ne s'est pas encore appropriée cet instrument et cela a été dû en grande partie sans doute au manque de formation des coopérateurs et à l'encadrement excessif des pouvoirs publics, car les coopératives continuent à être suscitées de l'extérieur en grande partie et ne pas être le produit d'initiatives paysannes. Le jeu devient très complexe surtout actuellement ; puisque les acteurs promoteurs se multiplient et en première position c'est l'Etat qui reste toujours l'initiateur privilégié des actions coopératives, mais aussi il y a les

Eglises et des ONGs. Il faut souligner cependant qu'avec la période de l'urgence, certaines ONG incitaient des paysans à se regrouper dans des associations pour bénéficier des aides et appuis, et quand bien même cette période de l'urgence a déjà pris fin pour se lancer dans les actions de développement durable, certaines ONG continuent de travailler avec les associations paysannes comme avant.

2.2.2.2. Cadre législatif

Concernant la législation coopérative au Rwanda, il y a eu de petits changements à partir de ce que nous avons vu dans l'historique du mouvement coopératif au Rwanda.

- Le décret royal belge du 24/03/1956 a remplacé celui du 16/08/1949 sur les coopératives indigènes et qui a autorisé l'application des formules coopératives de type libéral au Congo-Belge et au RUANDA-URUNDI.
- La loi du 22/11/1966 portant statuts des organisations coopératives a remplacé le décret royal belge du 24/1956 qui était pour impulser l'expansion des coopératives indigènes.
- La nouvelle loi, en vigueur jusqu'aujourd'hui, c'est celle du 12/10/1988, loi portant création et organisation des sociétés coopératives au Rwanda et qui remplace la loi du 22/11/1966.

Cette loi prévoit une bonne organisation des associations coopératives, mais jusqu'aujourd'hui la réalité nous montre le contraire car, la majorité des associations coopératives ne remplissent pas toutes les conditions exigées par la présente loi. Cela se manifeste par un grand nombre des associations paysannes qui viennent de passer plus de 5 à 15 ans étant toujours considérées comme des groupements à vocation coopérative alors que selon cette loi, elles ne devraient pas passer plus de 4 ans sans avoir demandé la personnalité juridique pour être reconnues officiellement comme des coopératives.

2.2.2.3. Politique incitative

Avec le problème de gestion des terres provoqué par un habitat dispersé et celui de morcellement des terres par le système d'héritage, le gouvernement rwandais avait adopté depuis les années 1970 une politique d'incitation à la paysannerie pour le regroupement des habitants en associations. Dans ses différents discours, le Président Juvénal

HABYARIMANA de la 2^{ème} République ne cessait d'exhorter la population à s'associer en coopératives. Ci-dessous, nous en voyons quelques extraits :

« Ainsi dans le domaine économique, tous nos efforts doivent se porter au milieu rural où vivent la presque totalité des Rwandais. Nous devons nous organiser de manière à résorber le sous-emploi dans les communes et améliorer de vie des populations paysannes (...) . Nous pensons donc qu'il faut adopter une stratégie de développement mettant l'accent sur le Mouvement coopératif et nous prions les responsables de lui donner une impulsion nouvelle car le secteur coopératif a été longtemps négligé. Nous encourageons et soutiendrons les promoteurs de ces organisations coopératives. Nous demandons aussi au Ministère de l'Education National de repenser le programme des Centres d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré (CERAI) et de lui donner comme base, le développement des coopératives de production car, souvent, la jeunesse qui terminent ces écoles se trouve sans emploi alors que le but même de ces institutions doit être celui de trouver sur place des occupations pour ces jeunes gens ».

Parlant du rôle des coopératives dans la production agricole, dans son discours du 20 mai 1975 à l'occasion de la réunion des cadres de la préfecture de KIGALI, le chef de l'Etat déclara « Notre production augmentera si les services concernés s'intéressent plus à la jeunesse. Nous voulons des Coopératives de développement basées surtout sur l'agriculture et l'élevage...» .

En outre, dans son discours du 24 août 1975 lors d'une réunion des Bourgmestres, le Président de la 2^{ème} République dit « la commune qui ne cherche pas à implanter des Coopératives, à mettre sur pied des Banques populaires, la cellule qui ne persévéra pas dans les travaux communautaires ou les gens qui demeureront dans l'oisiveté ; les dirigeants de ces échelons n'auront pas encore compris ce que veut notre mouvement ».

Dans son discours du 1^{er} janvier 1976 le chef de l'Etat dit « Dès la fondation de la 2^{ème} République, j'ai manifesté ma ferme volonté de renforcer la conviction de chaque citoyen à considérer le bien public comme étant sien propre et à nous aider à lutter contre toute forme de gaspillage du bien commun, contre le détournement des fonds publics, contre la mauvaise gestion des entreprises et sociétés d'Etat, contre l'accaparement par certains des recettes revenant au trésor public, contre la monopolisation et la distribution malsaine des crédits. De

la sorte, nous pourrions réaliser notre pari de valoriser les forces potentielles que recèle notre abondante jeunesse, en l'encadrant au sein des organisations de production intégrées au Mouvement et en favorisant pour son profit, l'essor des coopératives de production, de distribution et de consommation...» .

Il faut remarquer cependant qu'il n'y a eu toujours que l'écart entre le dire et le faire. D'après Guy Bédard, le Ministère des affaires sociales et du développement communautaire dont faisait partie la Direction de l'Action Coopérative avait reçu un budget de 1.4% du budget national en 1980, et en conséquence ce Ministère n'avait ni les moyens humains, matériels ou financiers pour appuyer le mouvement associatif (BEDARD, 1982) .

Dans le cadre de mieux renforcer ce regroupement, le gouvernement avait interdit en 1976 l'exploitation individuelle des terres des marais et l'usufruit revient donc en priorité aux groupements associatifs. A part la distribution des terres, pour multiplier les groupements associatifs, le gouvernement avait décidé de privilégier dans sa politique de crédit, les associations pré-coopératives ou groupements à vocation coopérative (MUSABIMANA, 1990) . Non seulement les crédits et la distribution des terres, pour le renforcement de la création des associations, le gouvernement avait aussi utilisé d'autres stimuli tels que :

- l'octroi des intrants agricoles gratuitement ;
- l'octroi des semences sélectionnées ;
- l'octroi du bétail (petits ruminants) ; et
- du matériel agricole ;
- etc.

Cette incitation a eu ses effets dans ce sens que 77 % du total des groupements associatifs inventoriés en 1985 étaient dans le domaine agricole. En 1992, on comptait aux environs de 8.000 petits groupements (MINAGRI, 1997) .

2.2.3. ENCADREMENT DES OP AU RWANDA

2.2.3.1. Le rôle de l'Etat

Depuis longtemps l'Etat a été le premier intervenant en milieu coopératif rwandais. Au niveau central, il est aujourd'hui représenté par le MINALOC, Division des coopératives. Au niveau de chaque province, un agent du MINALOC est censé s'occuper des coopératives,

ainsi que d'autres problèmes d'ordre socio-culturel. Au niveau des Districts, il y a également un agent du MINALOC chargé des affaires sociales et coopératives. Dans le temps, l'Etat était représenté par le MIJEUMA et à cette époque là, il y avait un inspecteur pour superviser l'action coopérative au niveau de chaque préfecture. Dans chaque sous-préfecture, il y avait un inspecteur adjoint. Au niveau de chaque commune, il y avait également un encadreur de la jeunesse chargé de l'encadrement des coopératives ; il s'occupait surtout des associations des jeunes.

Les repères historiques présentés par Yvon POMERLEAU au colloque sur l'encadrement coopératif au Rwanda de 1986, et complétés par les participants à ce colloque qui dégagèrent le bilan et perspectives d'avenir, ont montré qu'au cours des 25 ans qui venaient de passer, soit de 1960 à 1985, l'encadrement coopératif au Rwanda avait connu plusieurs formes :

- Il y a eu au sein de l'administration centrale des services d'encadrement coopératif qui furent rattachés aux volets soit promotion, soit inspection, soit éducation, soit aide au développement, soit juridique.
- Des services d'encadrement coopératif à charge du Ministère ayant la coopération dans ses attributions (MIJEUMA) ou des communes dont le personnel s'était gonflé et diversifié à partir des inspecteurs coopératifs, puis de leur adjoint au niveau préfectoral jusqu'aux encadreurs communaux généralisés après 1980.

Il faut souligner cependant qu'au niveau administratif, le mouvement coopératif a été des plus nomades, car depuis 1960 jusqu'en 1985, ce service a été confié à 11 départements ministériels différents sous un grand nombre de leurs responsables (17 ministres) et, il a été exclusivement rattaché plutôt au social qu'à l'économique. Les associations et coopératives ont toujours été considérées comme des lieux de résolution des problèmes sociaux sans être développées pour des fins économiques.

D'autre part, depuis le 19/07/1994 jusqu'à ce jour, le Département du mouvement coopératif vient de voyager dans 4 ministères. Comme le souligne Monsieur GAPITA Joseph, le chef de division des coopératives au MINALOC, le fait de déplacer toujours le service des coopératives a fait que la plupart des dossiers y relatifs ont été perdus d'une part, et d'autre part avec ce changement le personnel est aussi souvent changé et on est toujours nouveau dans les fonctions et se pose toujours le problème d'adaptation. Cela pose bien sûr les problèmes de manque de suivi continu pour ce qui était prévu, de perception des problèmes et

de bon fonctionnement de cet organe. Cette façon de faire peut être comptée parmi les causes du sous-développement car l'irrégularité du personnel dans ce service aurait été à la base du manque de bon fonctionnement du mouvement associatif rwandais.

Tableau 6 : Ministères ayant eu la coopération dans leurs attributions de 1960 à 1985 et de juillet 1994 en mars 2000 :

DENOMINATION	DATE	MINISTRE
1.Département des affaires sociales	26/11/1960-27/01/1961	BOUY. Hubert; NDAHAYO Claver.
2.Ministère des affaires sociales et réfugiés	28/01/1961-25/10/1961	HAKIZIMANA.Jacques ; GILET RENI.
3.Ministère des affaires sociales	26/10/1961-17/05/1962	BAGARAGAZA. Thaddée
4.Ministère des affaires sociales et de l'Information	18/05/1962-05/02/1963	BAGARAGAZA. Thaddée
5.Ministère des affaires sociales	06/02/1963-05/01/1964	BICAMUMPAKA. Balthazar
6.Ministère des affaires sociales	06/01/1964-08/11/1965	AYINKAMIYE. Madeleine
7.Ministère de la Famille et du Développement communautaire	09/11/1965-31/07/1973	KAMOSO, Augustin. KANYAMAHANGA, Charles ; SHIRAMAKA, Athanase
8.Ministère de la santé publique et des affaires sociales	01/08/1973-10/06/1975	SERUBUGA, Laurent ; KAMIRINDI, Claudien.
9.Ministère des affaires sociales et du Mouvement coopératif	11/06/1975-28/03/1981	KAMIRINDI, Claudien ; HABANABAKIZE, Thomas ; NTABOMVURA, Venant.
10.Ministère des affaires sociales et du Développement communautaire	29/03/1981-08/01/1984	NTAGERURA, André ; GATABAZI, Félicien.
11.Ministère de la jeunesse et du Mouvement Associatif	08/01/1984- ...(1994...)	NDINDILYIMANA, Augustin; NZABONIMANA Callixte.
12.Ministère de la jeunesse et du Mouvement Associatif	19/07/1994-.../.../1997	BIHOZAGARA, Jacques.
13.Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives	.../.../1997-.../02/1999	NIYIBIZI, Bonaventure.
14.Ministère des affaires sociales.	.../02/1999-23/03/2000	NTAKIRUTINKA, Charles
15.Ministère de l'administration locale	23/03/2000- ...	NYANDWI, Désiré.

Source : -IWACU(1986 : 5), pour la période de 1960 à 1984 ;

-Nous-mêmes, pour la période de 1984 à 2000.

Néanmoins, l'encadrement des associations coopératives n'est pas seulement l'affaire de l'Etat, il y a d'autres services autonomes qui interviennent dans l'encadrement et la promotion des associations coopératives entre autres : l'Eglise, les projets de développement, les ONG locales et internationales, etc.

2.2.3.2. Les projets de développement

A côté de l'Etat, il y a également des grands projets de développement de l'Etat dont la plupart avaient une section « coopérative » . C'est le cas par exemple des projets comme Bugesera Gisaka Migongo(BGM), le projet de Développement Rural des Vallées du Mutara (DRVAM), L'Office Bugesera Mayaga (OBM), le Projet Agricole de Kibuye (PAK), le Développement Rural de Byumba (DRB), etc. Parmi les projets actuels qui s'intéressent aux différentes associations paysannes, on peut noter le Projet de Gestion des espaces Ruraux du Buberuka (PGRB) pour des associations paysannes et coopératives de la province de Ruhengeri.

2.2.3.3. Les organisations non gouvernementales

Ces organismes jouent un rôle important dans le fonctionnement d'un grand nombre d'organisations paysannes, et surtout pour celles qui sont dans l'agriculture et élevage. Leur intervention concerne souvent différents domaines dont l'appui technique et matériel, l'octroi des crédits soit en nature comme pour le bétail (gros et petit) et les intrants agricoles, soit en espèces. Elles contribuent aussi dans la formation et les voyages d'étude. Parmi ces ONGs, on distingue des ONG internationales et celles locales. Pour les ONG internationales, il y a par exemple la World Vision International, CARE International au Rwanda, etc.(Voir KAYIRANGWA, 1997 ; Bingen et al. , 2001a) . La plupart des ONG locales qui interviennent dans l'encadrement des organisations paysannes sont identifiées comme des Organismes d'Appuis aux Initiatives de Base (OAIB) .

2.2.3.4. Le soutien des OAIB

Il s'agit surtout des ONGs locales qui se sont rassemblées dans un collectif « Conseil de Concertation des Organismes d'Appuis aux Initiatives de Base » (CCOAIB) depuis 1987 pour les échanges dans leurs efforts d'appuis aux initiatives des organisations paysannes. Leur intervention au niveau des organisations paysannes porte souvent sur des formations dans plusieurs domaines pour la consolidation de leurs activités :

- une meilleure organisation et un meilleur fonctionnement des groupements ;
- une meilleur prise de décision ;
- une prise de conscience d'une gestion collective ;

- l'utilisation du système de gestion simplifiée.

Notons ici que les O.A.I.B sont constituées par les différentes ONGs nationales dont entre autres le Centre IWACU, INADES-Formation, DUHAMIC-ADRI, ARDI, etc. Les plus connues dans le travail avec des associations paysannes sont surtout le Centre IWACU, l'INADES Formation Rwanda et le CSC/UGAMA.

2.2.3.5. Le soutien des Banques Populaires

Les Banques Populaires sont des coopératives d'épargne et de crédit implantées au Rwanda depuis 1975 avec l'aide de la Coopération Suisse. Etant donné leur objectif de développer l'épargne et le crédit populaire, elles sont les seules institutions bancaires et financières oeuvrant au monde rural où vivent plus de 90 % de la population rwandaise. Les Banques Populaires gardent le monopole du travail avec les paysans ruraux en matière d'épargne et d'octroi des crédits. Les crédits octroyés par les Banques Populaires aux associations coopératives des paysans agriculteurs dépassent largement ceux des autres institutions financières (MUSABIMANA, 1990 ; MURUMBA, 1998) .

Selon le rapport annuel des Banques Populaires de 1988, 87.000.000 de francs rwandais ont été octroyés aux 44 coopératives suivis par le centre IWACU, via les Banques Populaires. En outre, ce même rapport fait état d'une plus grande participation des coopératives au niveau des emprunts :

- En 1987 par exemple, 181 coopératives ont bénéficiés des crédits importants de l'ordre de 169.000.000frw.
- En 1988, environ 565 coopératives ont reçu plus de 236.000.000frw de crédits (Union des Banques Populaires du Rwanda, 1988) .

Tableau 7 : Dépôts des agri-éleveurs auprès des Banques Populaires

Déposants	%
Agri-éleveurs	43
Salariés	19
Commerçants	9
Coopératives	9
Enseignants	6
Artisans	3
Autres	11
TOTAL	100

Source : MURUMBA, A., 1998, p.128.

2.2.4. Quelques problèmes déjà identifiés au niveau du mouvement associatif rwandais

Tout au long de son évolution, le mouvement associatif rwandais a connu bien des succès ici et là, mais aussi, il a connu des échecs. Il n'a donc pas pu répondre à toutes les attentes qui étaient placées en lui, surtout qu'aux yeux des autorités politiques, la coopérative était présentée comme un instrument privilégié pour le développement économique. Des études déjà faites ont montré que les échecs connus par des coopératives, sont les conséquences d'un bon nombre d'éléments comme la mauvaise gestion sous ses différentes formes, la non participation des coopérateurs dans la prise des décisions ou aux activités (KAREKEZI, 1990) .

Certains auteurs ont parlé des principales causes de l'échec et du mauvais fonctionnement des associations coopératives :

- 1) Pour Ambroise NZEYIMANA, les difficultés du mouvement coopératif rwandais sont dues au fait qu'il a été imposé d'en haut au lieu de naître de la base, et que les moyens humains et financiers dont disposent les coopératives, sont notoirement insuffisants (NZEYIMANA, 1980).
- 2) Dans son étude sur la participation à la gestion des coopératives, François NZABAHIMANA a soulevé également les difficultés liées à l'implantation coopérative, à l'ingérence de l'Etat et au problème de gestion (cas de détournement) (NZABAHIMANA, 1984) .
- 3) Le manque de formation des membres des associations coopératives constitue aussi un handicap à l'évolution du mouvement coopératif et associatif rwandais. Selon Félicien KAYINAMURA, la principale cause de la non réussite des coopératives est le faible niveau de formation des coopérateurs doublée d'un manque d'expérience dans l'administration. Ainsi :
 - Certaines personnes entreprennent des activités qui ne sont nullement rentables ;
 - D'autres ne savent pas rentabiliser ce qui devrait l'être ;
 - Certains dirigeants et contrôleurs ignorent leur responsabilité ou n'ont pas la compétence nécessaire pour les exercer, ce qui incite les gérants à la malhonnêteté. Le plus souvent, ce manque de formation tant des coopérateurs que des organes dirigeants est le principal motif invoqué pour

justifier l'intervention des agents extérieurs à l'activité coopérative, écartant ainsi les coopérateurs de la gestion de leur coopérative (KAYINAMURA, 1980).

- 4) De sa part, Innocent SHYIRAMBERE a montré que l'une des causes de l'échec des coopératives est la non adaptation des outils de gestion appliqués dans les coopératives (SHYIRAMBERE, 1988).
- 5) D'après les rapports du MIJEUMA sur les coopératives dissoutes, c'est la mauvaise gestion sous ses diverses formes qui est à l'origine de la dissolution des différentes coopératives. Cette mauvaise gestion se manifeste par des détournements monétaires, des manquements à charge des gérants, l'appropriation de la coopérative par le gérant et ou par les membres du conseil d'administration et l'inefficacité des organes administratifs (CRFC IWACU, 1989).
- 6) Dans son étude, MUSABIMANA (1990) a présenté les effets néfastes de l'organisation des coopératives par l'administration publique :

- *La priorité aux coopératives de grande taille :*

Dans ce cadre, il montre que pour avoir des actions significatives dans le milieu, les Pouvoirs Publics ont toujours privilégié les coopératives de grande taille. Il donne le cas des coopératives communales et de certaines unions coopératives. D'après cet auteur, toutes les coopératives où l'administration garde une emprise ont le défaut de démarrer sinon, trop grand ou du moins de le devenir par la suite et les conséquences en sont de deux ordres : le manque d'autonomie financière et organisationnelle car, l'administration s'empare de ce pouvoir.

Le même auteur a donné un exemple typique le plus frappant de l'ingérence de l'administration pour la coopérative TRAFIPRO. A sa naissance en décembre 1956, cette coopérative comptait 140 membres et son capital s'élevait à 100.000 francs rwandais. En 1970, le nombre de coopérateurs atteint 70 620 personnes dans tout le pays. En fait la coopérative réalisait de grands succès dans son fonctionnement et pour ses membres. En 1971, conscient du rôle des activités de la coopérative TRAFIPRO, le Gouvernement décide de participer à son capital à concurrence de 50 millions (50 000 000) de francs rwandais. Cette participation financière a entraîné non seulement une forte main mise de l'Etat dans la gestion de la coopérative, mais également sa présence dans l'organisation ; et la coopérative toujours assistée, a connu une mauvaise situation financière due à l'endettement très lourd, à

la mévente des marchandises et l'augmentation des charges si bien qu'elle a fini par se dissoudre.

- *La surestimation des capacités des institutions coopératives :*

Souvent, l'administration assigne aux coopératives les tâches qui ne sont pas à leur taille en réalité. L'importance des coopératives n'est pas à nier, mais il faut, d'après l'auteur, voir sur quelles bases elles reposent pour atteindre les objectifs des plans prévus par l'administration. La surestimation des capacités des organisations coopératives laisse supposer que le souci des responsables politiques est de voir les structures fonctionner mais, cela fut-ce au prix d'une assistance permanente. Or, une chose sûre, c'est que l'assistance est trop coûteuse pour être rentable car, elle a des limites et parfois ses échecs sont durement ressentis (MUSABIMANA, 1990) .

En bref, il y a deux principales raisons qui peuvent expliquer le mauvais fonctionnement ou l'échec des activités et de l'évolution des coopératives au Rwanda :

- a. D'abord, des adhésions se font plutôt par contrainte ou par imitation que par un intérêt prédéterminé soutenu par une conviction profonde de l'importance de ce que l'on va faire dans une association coopérative.
- b. Ensuite, la motivation est compromise par le manque de formation et d'information des membres des associations coopératives. Les membres étant donc peu ou pas du tout formés et informés, ils ignorent leurs droits et leurs devoirs.

En conclusion, malgré les différents problèmes que connaît le mouvement associatif rwandais tel que nous le montre cet aperçu historique, les organisations paysannes rwandaises comme ailleurs sont appelées à jouer un grand rôle dans le processus de modernisation de l'agriculture par une participation accrue aux innovations agricoles afin de résoudre le grand problème de l'insécurité alimentaire qui règne.

2.3. FONDEMENTS THEORIQUES ET IDEOLOGIQUES DE L'APPROCHE DES OP DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPEMENT AGRICOLE

Plusieurs écrits confirment l'efficacité de l'approche des organisations paysannes en matière de développement agricole.

Guy BELLONCLE, l'un des spécialistes du milieu rural africain, après plusieurs années sur le terrain en contact avec le milieu paysan condamne les méthodes de vulgarisation en vigueur qu'il qualifie de postulats erronés et préconise « la pédagogie de groupe ». Ces postulats qualifiés d'être erronés concernent « la vulgarisation agricole par l'approche d'encadrement rapproché, et celle de vulgarisation en passant par les paysans pilotes, leaders ou progressistes ». La pédagogie de groupe prônée par cet auteur est l'un des fondements théoriques du modèle des organisations paysannes dans la participation à la relance de la production agricole dans les pays africains où l'agriculture est en crise (BELLONCLE, 1985).

Dans son ouvrage « L'appui aux producteurs ruraux » Marie Rose MERCOIRET (1994), insiste aussi sur l'importance de l'implication des organisations des producteurs dans le processus de modernisation de l'agriculture africaine.

Des études et des professionnels de la vulgarisation agricole exaltent les vertus de travailler avec les organisations paysannes.

- *En Thaïlande*, les chefs de provinces chargés de la vulgarisation agricole ont conseillé leurs agents à se dévouer à la rencontre avec des groupes ou leurs représentants afin d'utiliser utilement leur temps et d'une façon efficace (SURAREKS, 1986).

- *Au Royaume-Uni*, les conseillers en agriculture, invités par des groupes d'agriculteurs pour les aider à chercher les moyens pour développer les entreprises de leurs membres, leur ont parlé de l'impact que ces groupes ont dans la prise de décision des agriculteurs.

- *La conception du Club 4H*, d'origine américaine s'est répandue à d'autres pays, et cela comme un réseau par lequel les chefs de la vulgarisation seront capables de travailler avec la jeunesse rurale qui, nombreux parmi eux, seraient des agriculteurs et gérants de leurs fermes dans le futur. Ces clubs sont des groupes qui suscitent parmi leurs membres l'émulation et solidarité, et les 4H signifient les qualités de tête (Head), d'habileté manuelle (Hand), de cœur (Heart), et de santé (Health). (GARFORTH, 1990 ; BARRAL, 1978 : 122).

- *Au Zimbabwe*, lors d'une formation et d'une visite faite par les agents de la vulgarisation, ils ont déclaré que leur travail est efficace dans les régions où les agriculteurs sont organisés dans des groupes actifs pour le marketing et l'aide mutuelle.

2.3.1. Quelques arguments en faveur de l'approche des organisations paysannes

Chris GARFORTH, dans un article publié pour le « World Bank Group », différents arguments sont fournis pour faire entendre l'efficacité de l'approche de vulgarisation agricole à travers et par les organisations paysannes.

2.3.1.1. L'existence des organisations paysannes

Pour Chris GARFORTH, le simple argument pour recourir aux OP dans la vulgarisation, est que ces organisations existent déjà, et ceci coïncide avec l'argument donné par les responsables politiques du MINAGRI.

Ainsi, dans les communautés rurales, les gens ont formé des groupes et se sont mis ensemble afin d'atteindre des objectifs communs en rapport avec leur économie en agriculture. D'une part, cela a été fait dans des organisations formelles, avec des critères bien définis pour participer en tant que membres, des obligations, des lois, des procédures et des sanctions déjà prévues. D'autre part, d'autres organisations se sont formées au hasard, de même que leurs membres et les procédures à suivre. Dans ce cadre, différents auteurs ont donné quelques exemples : on cite par exemple des associations d'irrigation qui en Thaïlande du Nord, en Indonésie et aux Philippines, ont créé et géré le système de distribution d'eau basé sur diverses rivières et cours d'eau pour une longue période (SIY 1982 ; SURAREKS 1986 ; DUWEL 1980) .

Dans la catégorie des organisations moins formelles, il y a plusieurs formes de partage de travail par lesquelles des groupes formés de membres d'une même descendance ou n'étant que simples voisins, s'entraident lors de la période de préparation des terres, de sarclage et durant la période de moissons. C'est par exemple le cas des groupements mutuels pour le cas du Rwanda.

Dans ce cadre, MORSS souligne qu'au Nigeria, vers les années 1960 certains projets de développement agricole se servaient des organisations et réseaux de communication déjà existants afin d'établir un système de vulgarisation agricole et des programmes des crédits (MORSS, et al., 1975) .

2.3.1.2. Groupe de contact et accueil

Dans l'esprit des planificateurs de vulgarisation conscients de leurs dépenses, la seconde raison est que le contact entre les agents de changements et les organisations paysannes est plus efficace que de travailler avec des simples agriculteurs. Dans cet argument, la simple raison est que les dépenses faites lors d'une rencontre avec un agriculteur chez lui à la maison sont trente fois plus grandes que d'atteindre le même agriculteur dans une rencontre avec 29 autres participants. Comme GARFORTH l'indique, normalement dans le budget des agences de vulgarisation, les articles les plus chers sont les salaires et les coûts de déplacement de leurs agents sur terrain ; ainsi les groupes de contacts sont recommandés car les dépenses en sont raisonnables. Dans ce cadre, Roger PASQUIER fait remarquer que « l'animateur ou vulgarisateur peut atteindre plus de monde dans un temps donné s'il rend visite à des groupes plutôt qu'à des agriculteurs isolés. C'est là une évidence mathématique » (PASQUIER, 1973 : 48) .

D'autre part, pour AXINN (1987), la raison explicite de cet argument est une suggestion que les organisations paysannes seraient des récepteurs d'informations dans le mécanisme afin de rencontrer le mécanisme de délivrance d'information de l'agence de vulgarisation. Il existe donc plusieurs opportunités formelles et informelles dans la communication entre les membres d'une organisation paysanne, entre leurs leaders et les membres, etc. Cela crée un réseau par lequel les informations et propositions des agents de vulgarisation pourraient être diffusées, et par lequel les informations provenant des agences de vulgarisation pourraient être disponibles aux agriculteurs qui, à leur tour pourront les diffuser. Dans cette perspective donc, les organisations paysannes sont des moyens importants dans l'établissement d'un système de communication à double-direction entre les paysans agriculteurs et les agents de changement.

2.3.1.3. Groupe d'action et équité

L'argument suggérant de travailler avec les organisations paysannes suppose que le but des activités de vulgarisation est d'influencer les décisions prises par les agriculteurs à l'égard de leurs propriétés. Dans ce cadre, une organisation paysanne est un moyen pour l'accomplissement d'un changement individuel. D'autres arguments sont centrés sur le fait que les membres d'une organisation pourraient exécuter ensemble ce qu'ils ne pourraient pas faire individuellement.

2.3.1.4. La vulgarisation avec OP est plus équitable que sans ces dernières.

Cela n'est que partiellement une question de nombre, car se référant à une approche de vulgarisation basée sur le contact individuel entre les agriculteurs et les agents de changement, l'implication des organisations des agriculteurs rependra l'impact du travail d'un agent de changement d'une façon plus élargie. Cependant, il s'agit aussi d'une question de types de clients qui prennent contact avec les agents de vulgarisation et qui tirent un intérêt de leur travail. A ce propos, lorsque certains agents se basent sur des visites des agriculteurs individuels, certaines catégories d'agriculteurs sont systématiquement exclues du contact.

Comme nous le montre GARFORTH, un des moyens par lequel le principe d'équité a été instauré spécialement à travers les organisations paysannes, est de faire en sorte que l'appui à la vulgarisation vise les catégories de clients qui semblent servi d'une façon insatisfaisante par les approches de vulgarisation déjà existantes. Il s'agit par exemple des femmes, des jeunes avec un accès limité aux terres mais avec un grand futur projeté dans l'agriculture, des agriculteurs avec des petites propriétés, des familles sans terres pouvant s'en servir pour acquérir des crédits, etc. Donc, en formant des groupes pouvant gagner de statuts formels, de tels groupes peuvent établir une identité et une structure avec laquelle les agents de changements peuvent faire des échanges.

2.3.1.5. Moyen de construire des capacités pour les paysans membres

Le 5^{ème} argument pour le soutien de l'approche des organisations paysannes, est que ces dernières peuvent construire des capacités de la population rurale pour résoudre leurs propres problèmes les uns des autres.

Au sein d'un groupe, cette aide et cet encouragement mutuel peuvent être disponibles d'une façon plus élargie et intensive. En Grande Bretagne par exemple comme nous l'indique Chris GARFORTH, il y a plusieurs groupes informels des agriculteurs qui se rencontrent régulièrement dans leurs fermes à tour de rôle, ils analysent la performance technique et le business de la ferme et partagent des idées sur son futur développement, se référant sur leurs propres connaissances et expériences variées. Quelques fois, ils invitent les agents de vulgarisation dans leurs rencontres.

2.3.1.6. Rendre la participation active

Le dernier argument favorable dans le cadre de focaliser l'activité de vulgarisation sur les organisations paysannes locales suggère que ce n'est que par ce moyen que la participation paysanne peut devenir réellement active (GARFORTH, 1990) .

La participation est considérée comme une implication active des clients dans la planification des stratégies et activités de la vulgarisation ou tout simplement comme un processus de renforcement par lequel la majorité silencieuse de la population rurale gagne la confiance en soi et développe quelques puissances d'estime de soi pour affronter les forces politiques, économiques et sociales ayant une certaine interaction pour les maintenir dans le silence et la pauvreté. Les organisations paysannes fournissent donc un cadre de travail par lequel l'analyse nécessaire, la discussion, la prise de décision, l'action et l'aide mutuelle peuvent prendre place.

Dans les expériences d'ailleurs, Chambers nous signale qu'au Malawi et en Zambie, les comités locaux jouent un rôle important dans la planification de la vulgarisation agricole, ce qui est encourageant même pour des agents de la vulgarisation. Au Botswana, en Colombie et au Bangladesh, on observe également des résultats considérables grâce à ce que les groupes d'agriculteurs ont été impliqués activement dans le développement des technologies agricoles (CHAMBERS, et al. , 1989) .

Compte tenu des attentes qui sont réservées aux organisations paysannes en ce qui concerne l'amélioration de l'agriculture rwandaise d'une part, et des défaillances qui s'observent dans les services chargés de la vulgarisation, sans oublier la faible performance dans l'organisation de la majorité des différentes associations paysannes au Rwanda, nous

avons cherché à savoir s'il y a un endroit où une organisation paysanne aurait manifesté des succès en matière de modernisation agricole et quels en seraient les paramètres. Nous sommes partis d'un cas d'étude spécifique pour pouvoir en analyser tous les types de relations possibles entre les différentes institutions pouvant être impliquées d'une façon ou d'une autre dans le fonctionnement de l'organisation paysanne, pour pouvoir en dégager les influences possibles de ces institutions sur la performance de l'organisation paysanne.

Avant de passer aux chapitres en rapport avec le cas d'étude, le chapitre suivant donne des précisions sur la méthodologie utilisée.

CHAP. III : APPROCHE METHODOLOGIQUE

3.1. METHODES UTILISEES

Dans cette étude, nous avons utilisé différentes méthodes de recherche employées par les sciences sociales. Nous nous sommes servis de :

- 1) **La méthode génétique** pour mieux saisir comment l'organisation paysanne IMPUYAKI est née, des raisons qui ont été à la base de sa création, ainsi que les acteurs ayant joué un rôle important dans sa création ; c'est-à-dire ceux qui ont eu l'idée première de la création de cette organisation paysanne. Savoir s'il s'agit des autorités locales, les agents externes au milieu comme une ONG ou un projet de développement, etc., ou bien si c'est le produit de l'initiative interne (donc qui est venu des paysans membres des associations eux-mêmes) . Cette méthode nous a donc permis d'avoir des précisions à ce sujet pour que nous puissions connaître cette organisation paysanne de ses racines.
- 2) **La méthode historico-comparative.** Celle-ci nous a permis de mieux suivre l'évolution de l'intergroupement IMPUYAKI dans ses activités dans le temps et dans l'espace. Cette méthode a été également appliquée sur d'autres parties de cette étude notamment en ce qui concerne l'agriculture rwandaise, la vulgarisation agricole au Rwanda, les organisations paysannes en général et au Rwanda en particulier, etc.
- 3) **La méthode systémique** a été également utilisée pour nous permettre de collecter des informations sur les différents systèmes et facteurs pouvant influencer d'une façon ou d'une autre la performance de l'organisation paysanne dans ses activités. L'approche systémique part du postulat selon lequel tout système est soumis ou exposé à des impulsions provenant de ses différents environnements. Dans notre cas, nous présumons que l'organisation paysanne IMPUYAKI représente un sous-système du grand système des organisations paysannes qui interagit avec ses différents environnements (les autres associations, collectivités, les ONG, le pouvoir public à tous les niveaux, l'Etat et même l'environnement régional et international) . Ainsi cette approche nous a aidé à étudier et analyser en profondeur les types de relations

entre l'IMPUYAKI et différents acteurs, ainsi que leur importance sur le succès de l'organisation.

- 4) **La méthode structuro-fonctionnaliste** a été utilisée dans ce travail pour nous permettre d'analyser et comprendre les différentes structures de l'IMPUYAKI et leurs fonctions d'une part, et d'autres institutions impliquées dans notre étude d'autre part, et surtout celles en relation avec notre organisation paysanne pour leur influence sur sa capacité organisationnelle et sur sa performance dans les activités.

- 5) **La méthode dialectique** a été également employée pour nous permettre d'analyser les types des relations entre les différentes institutions concernées, relations soit de complémentarités, des contradictions, des tensions voire même de conflits au sein et entre ces différentes institutions, ainsi que les différentes voies de sortie notamment les différentes opportunités pour trouver ou imaginer des solutions durables.

3.2. TECHNIQUES EMPLOYEES

Dans notre travail de recherche, nous avons utilisé différentes techniques employées dans les recherches en sciences sociales. Dans ce cadre :

- 1) **La technique documentaire** nous a permis de parcourir et d'analyser les contenus des différents documents à notre disposition en rapport avec notre étude pour nous rendre compte surtout de la situation existante. Les différents documents consultés parlent des innovations agricoles, de l'agriculture rwandaise, des organisations paysannes et du mouvement associatif au Rwanda. Pour les organisations paysannes, étant donné que ce concept n'a pas encore été largement exploité au Rwanda, nous avons fait recours aux différents documents électroniques à travers l'internet.

- 2) **Le relevé statistique** a été aussi utilisé et nous a permis de collecter les données statistiques en rapport avec notre travail.

- 3) **L'observation directe sur le terrain** : cette technique a été surtout utilisée pour l'exploration des réalisations de l'intergroupement IMPUYAKI en matière agricole et

élevage dans son milieu. Cette technique a été également utilisée en suivant les mouvements de nos interlocuteurs dans des réponses qu'ils nous donnaient suite à notre interview en ce qui concerne leur organisation paysanne, son fonctionnement ainsi que leur participation aux innovations agricoles. Dans ce cadre, notre observation nous a permis d'aller au-delà de leurs réponses en essayant de rapprocher des réponses données et la réalité qui se fait ressortir. L'observation directe par le travail de terrain (field work) nous a permis également de saisir la réalité sur la composition de l'IMPUYAKI.

- 4) **Les interviews de groupes et individuelles** ont été utilisées pour recueillir des informations intéressant notre étude auprès des membres de l'organisation paysanne faisant l'objet de notre étude, ainsi que d'autres acteurs en relation avec cette organisation.
- 5) **Les entretiens** avec diverses personnes qualifiées d'informateurs privilégiés au sein des institutions intéressant notre étude (Vulgarisation agricole du MINAGRI, Recherche agricole, DRSA, District, Service des coopératives à la centrale, ONG d'appui aux organisations paysannes.).

Nécessité et brève description du cas d'étude

Pour pouvoir mieux explorer les différentes questions de recherche posées, nous allons partir d'un cas d'étude avec une organisation paysanne bien définie. Notre cas d'étude concerne l'intergroupement des agri-éleveurs de Kiyombe « IMPUYAKI » . Le choix de cet intergroupement comme cas d'étude n'a pas été fait par hasard, mais par le choix raisonné.

Pour bien explorer et répondre à nos questions de recherche en ce qui concerne la capacité des organisations paysannes à participer aux innovations agricoles et l'importance des relations avec différentes institutions sur la performance d'une organisation paysanne, le choix du cas d'étude a porté sur une organisation paysanne qui présente des cas de succès dans ses activités agricoles. Pour identifier une telle organisation, nous avons passé auprès du centre IWACU/KABUSUNZU et du CSC/GITARAMA pour demander des informations au sujet des lieux où l'on peut trouver des organisations paysannes essayant de bien travailler.

Après notre pré-test sur différentes organisations paysannes qu'on nous avait donné comme cas de succès, l'organisation paysanne que nous avons trouvé mériter d'être l'objet de notre étude a été l'IMPUYAKI, un intergroupement des agri-éleveurs de l'ex-commune KIYOMBE, dans l'actuel District de RUSHAKI.

Cet intergroupement a été créé en 1990 par diverses associations paysannes qui étaient jusque là éparpillées, et elles ont décidé de fonder cette Intergroupement pour avoir un cadre dans et avec lequel elles peuvent faire entendre leur voix. Elles voulaient unir leurs forces pour coordonner leurs activités et améliorer leur production.

Comme leur objectif de départ le montre, l'IMPUYAKI a essayé de bien travailler, et surtout de s'occuper de ses membres pour leur apprendre à améliorer leur technicité dans leurs travaux de production agricole, et les faciliter d'accéder aux différents intrants (innovations) agricoles. L'IMPUYAKI participe dans la formation de ses membres pour leur apprendre les techniques modernes de production dans leurs activités agricoles. L'IMPUYAKI possède son propre agronome pour mieux s'occuper des activités agricoles de ses associations membres. Son dynamisme dans les activités et sa participation aux innovations agricoles, lui a valu d'être choisi par nous pour qu'il soit un cas d'étude sur l'analyse des capacités et conditions de participation des organisations paysannes aux innovations agricoles au Rwanda.

L'intergroupement IMPUYAKI comporte différents groupements membres, il a bien travaillé et présente quelques cas de succès, il vient de passer quelques années d'existence et dans ses activités agricoles, il est en partenariat avec différents acteurs du développement rural. Par conséquent, il va nous permettre d'explorer tous les aspects des questions de recherche déjà posées.

CHAP. IV. PRESENTATION DU MILIEU ET DU CAS D'ETUDE

4.1. PRESENTATION DU MILIEU

4.1.1. Situation administrative et géographique

La zone d'action de l'intergroupement IMPUYAKI est l'ex-commune de KIYOMBE, l'actuel District de RUSHAKI. Ce District est situé dans la partie nordiste de la province de BYUMBA juste à la frontière avec l'UGANDA près du District ougandais de KABARE.

L'ex-commune KIYOMBE compte 10 secteurs administratifs à savoir : Butozo, Kaniga, Kiyombe, Kizinga, Muyumbo, Nyagakizi, Cyondo, Gatsirima, Nankana, et Kabare. La moitié des secteurs administratifs de l'ex-commune Kiyombe sont frontaliers avec l'Ouganda. Il s'agit des secteurs KANIGA, KIZINGA, KIYOMBE, NKANA et GATSIRIMA. L'ex-commune Kiyombe est aussi frontalier avec la province du MUTARA, District de MUVUMBA pour ses 2 secteurs GATSIRIMA et KABARE. Actuellement, le District de Rushaki compte 18 secteurs dont 10 de l'ex-commune KIYOMBE et 8 autres de l'ex-commune MUKARANGE.

4.1.2. Situation socio-économique

L'ex-commune Kiyombe a été l'une des plus touchées par la guerre quand commença la guerre d'octobre 1990 entre l'armée du FPR Inkotanyi et le gouvernement de Kigali dirigé par l'ex-président Juvénal Habyarimana. La guerre a éclaté dans cette région au mois de novembre 1990 et les combats s'y sont poursuivis jusqu'en 1992 avant l'occupation définitive de toute cette région par l'armée du FPR Inkotanyi. Jusqu'en 1994, l'essentiel de la population du District de Rushaki était déplacé et elle n'est revenue qu'après la guerre et le génocide de 1994. Après la guerre, toutes les infrastructures locales (bureau communal, écoles, Banque Populaire, centres de santé, etc.) et habitations de la population avaient été sérieusement endommagées ou carrément détruites. Les animaux domestiques (tels que les vaches, chèvres, poules, etc.) étaient et sont encore devenus rares dans la région à cause de la guerre qui a duré longtemps dans cette région.

Néanmoins, grâce à l'intervention des ONGs et surtout au courage des populations habituées précédemment à travailler dans le cadre des organisations paysannes (groupements), la situation socio-économique a repris dans la région. Dans leurs associations paysannes, les paysans ont participé dans les activités de se réhabiliter eux-mêmes leurs propres habitations.

4.1.2.1. Population

La population résidente de l'ex-commune Kiyombe est estimée à 45.000 habitants. Les hommes de cette région étant morts nombreux au champs de bataille entre 1990 et 1994 à cause de la guerre qui a duré longtemps dans cette région, l'essentiel de la population de cette zone est composée des femmes et des Enfants.

4.1.2.2. Ecoles

Le District de Rushaki compte actuellement 21 centres scolaires primaires dont 14 centres pour la partie de l'ex-commune KIYOMBE et 7 centres scolaires pour la partie de l'ex-commune MUKARANGE. Ce District compte également 2 établissements scolaires secondaires dont l'un à RUSHAKI (sciences humaines) et l'autre à MULINDI (tronc commun) .

4.1.2.3. Centres de santé

Il n'y a pas d'hôpital dans le District de RUSHAKI, la population dispose par contre de deux centres de santé, dont :

- le centre de santé de RUSHAKI équipé ; et
- le centre de santé de MULINDI pauvre en équipement.

Pour l'hôpital, les paysans de la région se font soigner auprès de l'hôpital de Byumba dans le District de la Ville de Byumba.

4.1.2.4. Sources de revenu

La présence de l'usine à thé de MULINDI est un atout, car elle emploie beaucoup de gens de la région en dehors de leurs occupations d'agriculture, d'élevage et d'artisanat. Les uns sont des cultivateurs du thé, d'autres des ramasseurs, des transporteurs, etc.

4.1.2.5. Centres de négoce et marchés

Le District de Rushaki compte 2 centres de négoce dont celui de Mulindi et l'autre de Rushaki. Ce sont ces deux centres qui constituent également des grands marchés de la région. A part ces deux grands marchés, il y a aussi d'autres petits marchés tels que :

-Kajumba dans le Secteur KABARE,

-Kajyanjyali dans le secteur de BUSHARA de l'ex-commune MUKARANGE.

-Il y a également un autre marché à Gatuna qui fait se rencontrer des produits et des populations des deux pays, le RWANDA et l'OUGANDA. Ce marché de Gatuna s'appelle AK'ISI YONA, du dialecte « oruciga » de la région, ce qui signifie « Ak'isi yose ou Isoko mpuzamahanga » en Kinyarwanda ou « marché mondial » en français (Allusion faite sur la mondialisation car ce marché étant à la frontière et sur la route de l'axe Kigali-Kampala-Mombasa, il comprend des marchandises de toute part et des gens venus de plusieurs pays, notamment des Rwandais et des Ougandais voisins, ainsi que des chauffeurs des camions pour le transport des marchandises dont des Burundais, des Congolais, des Somalis, etc.

4.1.2.6. Présence des ONGs

Comme pour d'autres Communes, après la guerre de 1994 certaines ONGs se sont présentées dans la région pour la réhabilitation et l'appui aux populations ayant longtemps souffert des méfaits de la guerre. Pour ces ONG, on cite : le projet DRB, la World Vision International, l'AHP, le PRRR, PPMR, CARITAS, EER, HPI, etc.

Ces différentes ONGs ont joué un grand rôle pour la reconstruction de cette commune.

4.1.3. Identité culturelle

Les paysans de la région de KIYOMBE ont une particularité linguistique. Quand ils sont seuls, ces gens parlent leur dialecte local « oruciga ». Le Kinyarwanda n'est pas une langue maternelle pour eux, les enfants l'apprennent à l'école primaire, si bien que celui qui n'a pas fait l'école primaire ne peut que parler difficilement le Kinyarwanda. Même pour des gens de la région qui connaissent bien le Kinyarwanda, il leur est plus facile de parler « oruciga » que de parler le Kinyarwanda. Nous avons appris et même qu'il y a des cas où quand le Maire du District a une réunion avec les paysans, ces derniers ne parviennent pas à bien saisir ce qu'il leur dit en Kinyarwanda, et comme il est de la région, il leur parle en « oruciga » et la communication passe très facilement.

Du côté du Rwanda, le dialecte « Oruciga » est surtout utilisé dans les ex-communes KIYOMBE(toute), MUKARANGE (une partie), CYUMBA et une partie de l'ex-commune KIVUYE(les actuels Districts de Rushaki et Bungwe), toutes frontalières avec l'Ouganda.

4.2. PRESENTATION DE L'IMPUYAKI

4.2.1. CONTEXTE HISTORIQUE

4.2.1.1. Création et évolution

L'IMPUYAKI (Impuzamashyirahamwe y'abahinzi-borozi ba Kiyombe ce qui signifie l'Intergroupement des Agri-éleveurs de Kiyombe) a été créé le 20 juillet 1989 par les associations paysannes de l'ex-commune KIYOMBE avec pour objet la promotion du mieux être socio-économique et la défense des intérêts des agri-éleveurs de la région.

La création de l'intergroupement IMPUYAKI fut le résultat d'une formation en faveur des représentants des associations paysannes organisée par le centre IWACU en 1988, formation à laquelle avaient participé certains représentants des associations paysannes de la commune de KIYOMBE dont ceux qui ont créé l'IMPUYAKI. Cette formation organisée par le centre IWACU fut suivie d'un voyage d'études auprès de deux intergroupements qui étaient forts à cette époque là : IMPUYABO de Musambira à Gitarama et l'IMPUZABAHINZI de la commune KANAMA à Gisenyi.

Ayant pris conscience des avantages d'un intergroupement, des représentants de ces associations de KIYOMBE, dès leur retour de la formation et du voyage d'étude, ont lancé le processus de mise en place d'un intergroupement rassemblant plusieurs associations paysannes de la commune KIYOMBE qui étaient jusque là éparpillées. Il a donc fallu unir leurs forces pour qu'elles aient un organe dans lequel elles peuvent passer leurs idées, faire entendre leur voix, mieux poursuivre leurs intérêts et obtenir des appuis.

Cette organisation paysanne a commencé des activités vers la fin de l'année 1990 avec une trentaine d'associations membres oeuvrant à la base, et chaque association donnait une part sociale de 10.000frw/an. Quand la guerre d'octobre 1990 commença, chacune de ces associations membres ne venait que de donner sa première tranche de contribution d'environ 4.000frw. A cette date, après avoir obtenu des engrais minéraux leur accordés par l'Union Européenne, ils venaient de réaliser une production de 200 tonnes de pommes de terre, et 100 tonnes de blé, mais tout cela a été saccagé par la guerre car, quelques temps après la création de l'IMPUYAKI, la guerre a éclaté juste au début du mois de novembre 1990. Pendant la

guerre, la plupart des membres d'IMPUYAKI se sont déplacés et dans les camps de déplacement, l'IMPUYAKI s'occupait de la formation de ses membres.

Après la guerre de 1994, les paysans de la région de KIYOMBE sont rentrés dans leurs biens et au milieu du mois de juillet 1995 l'IMPUYAKI a été relancé sur l'initiative de 42 groupements membres. Comme ils avaient beaucoup de problèmes, et que certains venaient de passer 4ans hors de leurs champs à cause de la guerre, dès qu'ils sont arrivés sur place chez eux, au niveau de l'IMPUYAKI, ils ont fait l'inventaire de leurs problèmes et leurs besoins pour chercher par où commencer. Ils n'avaient pas de semences, ni de matériels agricoles, ainsi ils ont commencé par chercher du matériel agricole tels que des houes, des pesticides, etc. Le matériel agricole leur a été offert sous crédit par le PASAR/Union Européenne à travers le MINAGRI et ce matériel avait une valeur d'environ 900.000frw et à la récolte, les membres ont bien payé et l'IMPUYAKI a pu rembourser ce crédit. Donc dès juillet 1995, l'IMPUYAKI s'est mis au travail et dispose aujourd'hui de plusieurs réalisations à son actif.

4.2.1.2. La taille de l'IMPUYAKI

Actuellement, l'intergroupement IMPUYAKI est composé de 60 groupements paysans membres à la base et qui comptent aux environs de 1700 personnes au total dont 70% sont des femmes. Ces 60 groupements paysans viennent des 6 secteurs de l'ex-commune KIYOMBE. Comme presque dans d'autres organisations paysannes au Rwanda, les paysans membres de l'IMPUYAKI sont en général de petits exploitants travaillant sur des exploitations agricoles de petites taille.

a. Ouverture à d'autres membres et conditions d'entrée

Etant donné que l'objectif principal de l'IMPUYAKI est d'améliorer la production et résoudre le problème alimentaire dans la région, cet intergroupement reste ouvert à d'autres groupements de la région qui veulent unir leurs forces avec les autres, à condition de remplir des conditions élaborées par l'IMPUYAKI. Parmi ces conditions il y a :

- être reconnue par la commune pour une association qui veut entrer ;
- avoir des organes bien fonctionnels comme prévu par la loi ;
- faire une demande écrite d'entrer dans l'intergroupement IMPUYAKI ;

- être visitée par les délégués de l'IMPUYAKI pour vérifier si cette association mérite d'être accueillie ;
- payer la part sociale (10.000frw) ;
- payer la moyenne des acquis actuels de l'IMPUYAKI pour y avoir droit.

b. Zone couverte par l'IMPUYAKI

Actuellement l'IMPUYAKI couvre une zone de 6 secteurs administratifs sur 10 de l'ex-commune KIYOMBE. Il s'agit des secteurs BUTOZO, KANIGA, KIYOMBE, KIZINGA, MUYUMBO et NYAGAKIZI. Cette zone fait partie de la région des hautes terres comme celles de Buberuka, Ndiza et Budaha telles que démontré par la carte des régions agro-bioclimatiques du Rwanda.

4.2.1.3. Cadre fonctionnel de l'IMPUYAKI

Dans l'intergroupement IMPUYAKI, les membres travaillent dans le cadre d'une professionnalisation agricole, et dans leur agriculture, ils ont choisi de développer trois cultures favorables dans la région telle que démontrée par la carte agro-bioclimatique du Rwanda. Pour ces cultures, il s'agit des pommes de terres, de haricots volubiles et de blé. Cependant, dans leurs activités agricoles, les associations paysannes membres d'IMPUYAKI sont assistées par un agronome propre à l'IMPUYAKI et payé par cette même organisation, ce qui n'est pas souvent habituel aux associations paysannes de se prendre en charge ainsi.

4.2.1.4. Cadre juridique

Normalement, la législation coopérative en vigueur au Rwanda prévoit qu'à leur naissance les groupements à vocation coopérative doivent être enregistrés à la commune et disposer ainsi d'un acte de reconnaissance offert par la Commune/District, et cet acte de reconnaissance a une validité de 2 ans, renouvelable une seule fois. Comme prévu par la loi, pendant cette période, il faut faire des démarches pour demander la personnalité juridique offerte par le Ministère ayant les affaires coopératives dans ses attributions.

Cependant, comme la presque totalité des groupements à vocation coopérative et intergroupements que l'on trouve dans les différentes régions du Rwanda, l'IMPUYAKI n'a pas encore obtenu sa personnalité juridique, elle ne dispose que d'un acte de reconnaissance

lui offert par la commune (District) . Néanmoins cette organisation paysanne compte des réalisations performantes et elle est bien connue dans les milieux des organisations paysannes.

Quant à ce qui est de la personnalité juridique pour les 60 groupements membres de l'IMPUYAKI, aucun ne dispose également jusqu'à présent de la personnalité juridique offerte par le Ministère. Par ailleurs, elles sont toutes reconnues par la Commune et disposent d'un acte de reconnaissance offerte par la Commune. Donc, il n'y a pas de coopératives parmi les associations membres de l'IMPUYAKI, toutes sont comptées comme des groupements à vocation coopérative.

4.2.2. ORGANES DE L'IMPUYAKI ET LEUR FONCTIONNEMENT

Comme d'autres organisations paysannes, l'IMPUYAKI dispose déjà de statuts et d'un règlement d'ordre intérieur. Il dispose également des organes d'administration élus démocratiquement. Ces organes sont : l'assemblée générale (A.G), le Conseil d'Administration (C.A), le Conseil de surveillance (C.S) et la Commission technique (CT) . Pour cette commission technique, on distingue cependant dans l'organisation de l'IMPUYAKI, la Commission technique étroite, et la Commission technique élargie.

4.2.2.1. L'Assemblée générale

C'est l'organe suprême de l'intergroupement IMPUYAKI. Cette assemblée générale est composée des bureaux de toutes les 60 groupements membres de cette organisation. Etant donné que le bureau de chaque groupement est composé de 4 personnes (le président, v/président, secrétaire et trésorier), donc l'assemblée générale de l'IMPUYAKI est composée de 240 personnes. Le fait de limiter le nombre des membres à l'assemblée générale aux bureaux des groupements membres vient des difficultés de réunir les 1700 membres que comptent ces groupements en général. L'assemblée générale de l'IMPUYAKI se réunit 3 fois/an et en session ordinaire.

4.2.2.2. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de l'IMPUYAKI est composée des présidents des groupements membres. A sa première session, le Conseil d'Administration élit en son sein un bureau de 5 personnes : le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint et le

trésorier. Le bureau du conseil d'administration de l'IMPUYAKI est élu pour un mandat de 3 ans renouvelable. Le conseil d'administration se réunit 1fois par trimestre et donc 3 fois par an et en session ordinaire. De sa part, le bureau élu se réunit 1fois par mois, mais il peut aussi se réunir 2 ou 3 fois/mois selon des circonstances.

4.2.2.3. Le Conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance est composée de 4 membres élus par l'Assemblée Générale parmi les candidats présentés par les groupements membres. Ce conseil est chargé de veiller à la gestion saine du patrimoine de l'intergroupement IMPUYAKI et il se réunit 1fois/trimestre et à l'improviste. Il donne rapport de son travail au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'intergroupement.

4.2.2.4. La Commission Technique étroite

La Commission Technique étroite est composée de 7 membres élus par l'Assemblée Générale en fonction de leurs compétences. Cette commission est chargée d'apporter conseils aux organes dirigeants (Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance), d'élaborer des avant-projets et de faire une planification des activités d'IMPUYAKI. Elle se réunit chaque fois pour les travaux de planification et elle travaille beaucoup.

4.2.2.5. La Commission Technique élargie

La Commission Technique élargie est composée de 15 personnes dont : 4 membres du bureau, 4 membres du Conseil de surveillance et 7 membres de la Commission Technique étroite. Les projets élaborés par la Commission Technique étroite passent par la Commission technique élargie pour en discuter et en faire des amendements. Ainsi, la Commission Technique élargie est chargée d'assurer :

- l'étude et l'analyse des projets ;
- le suivi de l'exécution des projets ;
- le suivi des activités dans les groupements membres ;
- la planification des activités ;
- le programme des formations pour les membres ;
- les appuis conseils aux organes dirigeants et aux groupements membres ;

- s'occuper de la législation ;
- le suivi de la gestion du patrimoine ;
- l'analyse des rapports venant des différents volets soit l'agriculture, l'élevage, le commerce ou l'artisanat.

L'organisation de l'IMPUYAKI est telle que chacune de ces équipes (le CA, le CS et le C.T) a son président.

4.2.3. OBJECTIFS ET ACTIVITES PRINCIPALES DE L'IMPUYAKI

4.2.3.1. Objectifs de l'IMPUYAKI

a. Objectif global

Dès sa création, l'objectif global de l'IMPUYAKI a été de moderniser l'agriculture et l'élevage pour ses membres et dans la région pour que l'agriculture et l'élevage soient un métier valorisé comme tant d'autres. Comme l'on ne peut pas moderniser seulement l'agriculture si l'on veut atteindre un vrai développement rural, ainsi dans l'IMPUYAKI on vise également le développement du secteur de l'artisanat. Dans ce secteur de l'artisanat, les activités portent sur la couture, la fabrication des briques et des tuiles, la broderie, etc.

b. Objectifs spécifiques

Après l'objectif global, les objectifs spécifiques de l'intergroupement IMPUYAKI consistent à :

- trouver des semences améliorer et d'autres intrants agricoles pour les membres, trouver du bétail et surtout de race améliorée pour bénéficier du lait et des engrais organiques à mélanger avec les engrais minéraux ;
- former un pont pour faciliter des relations et communication entre les paysans dans leurs associations de base et les ONGs ;
- faciliter des relations entre les paysans dans les associations de base et l'administration ;
- organiser des formations pour les associations et les responsables de l'IMPUYAKI afin d'améliorer son fonctionnement.

4.2.3.2. Activités de l'IMPUYAKI

Pour la mise en oeuvre de sa mission et ses objectifs, les principales activités suivantes sont menées par l'intergroupement IMPUYAKI :

- fournir des appuis-conseils aux groupements membres pour l'amélioration de la production agricole et élevage ;
- garantir l'approvisionnement des membres en intrants agricoles, et dans ce cadre l'IMPUYAKI dispose d'un comptoir de vente des engrais chimiques, des pesticides, ainsi que d'autres produits phytosanitaires et vétérinaires ;
- chercher des partenaires pour négocier des appuis et crédits ;
- l'étude des projets de développement pour la région ;
- défendre les intérêts des membres auprès de l'administration et des autres partenaires ;
- chercher du marché pour la production ; à cette fin, l'IMPUYAKI dispose des comptoirs d'achat et de ventes de la production ;

- mener des recherches en matière d'amélioration de l'agriculture. Dans ce cadre, au niveau de l'IMPUYAKI, on fait l'essai de nouvelles variétés de semences pour remplacer des semences qui commencent à dégénérer.

D'autre part, les groupements membres d'IMPUYAKI mènent aussi d'autres activités pour leurs membres :

- l'agriculture et l'élevage ;
- le commerce des intrants agricoles ;
- la multiplication des semences
- le commerce de la bière de sorgho ;

4.2.4. LA PARTICIPATION DE L'IMPUYAKI AUX INNOVATIONS AGRICOLES

L'objectif principal de l'IMPUYAKI étant la promotion de l'agriculture et de l'élevage améliorés auprès de ses membres et dans la région en général, cela n'est possible qu'en améliorant les techniques de productions agricoles. Dans ce cadre, l'IMPUYAKI participe à la fois à la production et à la propagation des technologies améliorées dans la région. Les principales innovations agricoles concernent :

- la promotion de la pratique des semences améliorées chez les membres pour les cultures adaptées aux conditions agro-bioclimatiques de la région, à savoir la pomme de terre, le blé et le haricot volubile ;
- la promotion de la pratique de l'agroforesterie ;
- la promotion de l'utilisation des engrais inorganiques, etc.

Dans ce cadre, l'IMPUYAKI fait tout son possible pour trouver des semences améliorées en faveur de ses membres. Une autre chose importante est que cette organisation paysanne joue un rôle important dans la liquidation des variétés qui ont déjà dégénéré et propage les nouvelles semences déjà multipliées par ses groupements membres. Dans ce cadre, ils demandent aux paysans d'amener leur récolte issue des semences ayant dégénéré pour les échanger auprès de l'IMPUYAKI avec des semences améliorées. Ainsi la production issue des semences ayant dégénéré est vendue pour la consommation.

L'IMPUYAKI joue donc le rôle de catalyseur dans la région, et il est demandé à tous ses groupements membres, ainsi qu'aux paysans membres de pratiquer ces innovations choisies dans leurs propres champs :

- pratiquer la culture de haricots volubiles aux quelles la région est favorable et qui donnent un rendement considérable par rapport aux haricots nains ;
- utiliser les engrais inorganiques et surtout tenir à les mélanger avec les engrais chimiques ;
- diffuser la pratique des semences améliorées approuvées par les scientifiques pour les haricots volubiles, le blé et la pomme de terre.

4.2.4.1. Approvisionnement de l'IMPUYAKI en différents intrants agricoles

L'intergroupement IMPUYAKI appelle tous ses membres à mieux mener leurs activités agricoles, en intensifiant afin d'améliorer leur production. Dans ce cadre, il s'organise pour trouver des intrants agricoles nécessaires dont ses membres ont besoin.

a. Semences améliorées

Pour les semences améliorées, l'IMPUYAKI s'approvisionne en grande partie auprès des organismes d'appuis présents dans son environnement comme le projet DRB et la World Vision International. Cette organisation paysanne est aussi en relation avec l'ASSR/Rubirizi pour y obtenir d'autres semences sélectionnées et surtout des semences des cultures potagères.

A côté de cet approvisionnement des semences améliorées auprès des organismes d'appui, l'IMPUYAKI essaye aussi ses propres semences et ses groupements en font la multiplication. Curieusement donc, il arrive parfois que les techniciens agricoles des différents organismes approuvent des semences mises au point par l'IMPUYAKI, et ils viennent les acheter auprès de cette organisation paysanne pour les distribuer ailleurs. Il existe donc une relation d'échange des semences améliorées entre l'IMPUYAKI et ces organismes d'appui.

b. Engrais chimiques

Pour les engrais chimiques utilisés par les membres d'IMPUYAKI, certains viennent aussi des organismes d'appuis de la région comme la World Vision International et le projet DRB, mais les responsables d'IMPUYAKI cherchent aussi des engrais chimiques ailleurs notamment auprès du PASAR/Union Européenne et du magasin Agrotech à Kigali. A part l'Agrotech où l'IMPUYAKI doit payer cash, pour les autres organismes, ils donnent des engrais chimiques par crédit remboursables après.

c. Agroforesterie

Les semences d'agroforesterie viennent de la World Vision et du DRB, mais l'appui étant très minime dans ce cadre, l'IMPUYAKI se cherche ses propres semences et en prépare des pépinières pour la germination et la diffusion après. Dans l'agroforesterie, les essences dont l'IMPUYAKI prépare des pépinières et diffusent sont surtout : laecena, cacia, cedrela, grevillia.

4.2.4.2. Conditions d'accès aux intrants agricoles pour les membres d'IMPUYAKI

Pour ce qui est de l'accès des groupements membres d'IMPUYAKI aux différents intrants agricoles, il y a deux possibilités :

- d'une part, il y a des groupements ayant une forte capacité financière et qui achètent aux comptoirs de vente des intrants agricoles de l'IMPUYAKI des intrants dont ils ont besoin.
- d'autre part, pour des groupements ayant besoin d'intrants agricoles mais sans capacité de s'en acheter, l'IMPUYAKI leur donne des intrants dont ils ont besoin sous un crédit remboursable à la récolte, crédit payé soit en espèces, soit en nature.

Dans l'IMPUYAKI, les engrais chimiques les plus utilisés sont surtout la NPK 17.17.17 car la NPK est utilisé à 80%.

4.2.5. FORMATION ET INFORMATION DES MEMBRES

Pour aider ses membres à participer activement aux différentes innovations agricoles, et de permettre aux responsables de mieux maîtriser leurs activités, plusieurs formations sont organisées par l'IMPUYAKI. Ces formations se réalisent par niveaux, soit pour les groupements membres, soit pour les responsables des organes administratifs de l'IMPUYAKI, soit pour les techniciens.

Pour les membres des groupements, les formations sont de deux ordres : d'une part, les formations sont fournies par des formateurs propres à l'IMPUYAKI dont l'agronome de cette organisation paysanne et d'autres membres performants d'IMPUYAKI qui ont été formés pour former à leur tour des paysans membres des groupements à la base ; d'autre part, il y a aussi des formations par voyages d'études. Au cours de ces voyages d'études, les membres d'IMPUYAKI ont pu visiter :

- les activités de l'IMPUYABO à Musambira (GITARAMA) ;
- l'intergroupement IMPUZABAHINZI de la commune Kanama (GISENYI) ;
- le fermier Sam RUBAGUMYA au MUTARA ;
- la commune Mudasomwa (à GIKONGORO) pour voir leurs stocks de pommes de terre et comment utiliser des tuyaux en bambous aux fins de travaux d'irrigation, ...

Certains de ces voyages d'études sont organisés par quelques bailleurs, et d'autres par l'IMPUYAKI elle-même. Quand le voyage d'études est organisé par un bailleur, l'IMPUYAKI en profite pour envoyer une grande équipe d'environ 20 personnes.

Parmi les bailleurs de fonds ayant organisé des voyages d'études pour les membres d'IMPUYAKI, il y a :

- le MIJESCAFOP ;
- la World Vision International ;
- le Centre IWACU ; et
- le PNUD (Réseaux Afrique 2000) .

Ici, il faut souligner cependant que ces voyages d'études organisés par les bailleurs, le font sous une demande faite d'abord par l'IMPUYAKI en précisant ce qu'il veut de ces voyages d'étude.

4.2.6. RELATIONS AVEC D'AUTRES ACTEURS

4.2.6.1. Relation avec des ONG

L'intergroupement IMPUYAKI est en relation avec différentes ONG dont le Centre IWACU chargé de la formation coopérative au niveau national. Dans ce cadre, sous l'invitation de l'IMPUYAKI le centre IWACU donne des formations aux associations membres de l'IMPUYAKI.

Il est en relation avec plusieurs bailleurs même en dehors des frontières du pays, dont une organisation française, le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCCFD) qui a accordé à l'IMPUYAKI un appui de 12 vaches de race frisonnes et 3 paires de bœufs à charrettes pour la traction bovine.

Il est également en relation avec la World Vision International qui l'approvisionne en semences et en engrais chimiques. Cette ONG fournit également des formations aux associations membres d'IMPUYAKI, mais ces formations sont surtout en rapport avec ses projets en cours dans la région (multiplication des semences de pommes de terre, petit pois, etc.) .

Par ailleurs, l'IMPUYAKI travaille avec d'autres organismes dont :

- le PAM dans le projet de mise en place des terrasses radicales avec le programme de food for work ;
- le PNUD/Réseau Afrique 2000 pour la viabilisation du site Kaniga (préparation des pépinières des cultures potagères et agro-foresterie, multiplication des semences, construction de hangars de stockage, élevage du petit bétail, etc.) .

4.2.6.2. Relations avec l'administration locale (les organes du District)

L'IMPUYAKI, entretient de bonne relations avec les organes du District :

- Le District a donné à l'IMPUYAKI une parcelle pour la construction des stocks et des champs pour des dispositifs de démonstration, il donne des appuis-conseils aux associations paysannes ;
- Il y a une relation de complémentarité entre la commune et l'IMPUYAKI, car celui-ci accomplit souvent des tâches que la commune aurait à accomplir pour le bien-être de la population. Lorsqu'il y a des instructions et directives à donner aux paysans, la commune passe par l'intermédiaire de l'IMPUYAKI qui est toujours en relation avec les paysans et le message passe beaucoup plus vite ;
- La commune prête son véhicule à l'IMPUYAKI pour le transport de certaines choses en cas de nécessité ;
- Le représentant de l'IMPUYAKI est déjà membre de la commission technique de développement communal par le simple fait d'être un des responsables de l'IMPUYAKI.

L'IMPUYAKI collabore également avec les techniciens du District. Il s'agit de l'agronome et du vétérinaire du District.

Quand il n'y a pas de semences ou d'autres outils nécessaires comme des supports pour les haricots volubiles, l'agronome communal aide l'IMPUYAKI dans ce cadre. A l'absence du vétérinaire de l'IMPUYAKI, le vétérinaire communal passe pour les soins du bétail.

De son côté, l'IMPUYAKI allège le travail de l'agronome du District, car il participe activement à la mobilisation des paysans surtout les membres, mais aussi pour les autres indirectement par les démonstrations sur les nouvelles technologies agricoles en vue d'améliorer leur production agricole, et il disponibilise ensuite des intrants nécessaires pour que les paysans puissent les trouver tout près d'eux.

Par le fait que la disponibilité des techniciens agricoles du District en faveur des associations et des paysans fait souvent défaut, l'IMPUYAKI a choisi de se chercher son propre agronome qui soit disponible à tout moment afin de renforcer le programme de modernisation agricole dans les associations membres.

4.2.6.3. Relations avec la DRSA

L'IMPUYAKI se connaît très bien avec la Direction Régionale des Services Agricoles (DRSA/Byumba) . Dans ce cadre,

- il y a de bonnes relations de collaboration entre l'IMPUYAKI et la DRSA/Byumba. Cette dernière avait déjà donné à l'IMPUYAKI quelques appuis techniques ;
- dans un projet d'aménagement des terrasses radicales dans l'ex-commune KIYOMBE, l'IMPUYAKI étaient parmi ceux qui cherchaient le marché pour l'exécution de ces travaux. Après sa négociation de ce marché auprès du PAM, c'est la DRSA qui a signé l'accord pour que l'IMPUYAKI obtienne ce marché.
- Ensuite, quand le PASAR/Union Européenne octroya le crédit-intrants agricoles à l'IMPUYAKI, les représentants de la DRSA/Byumba étaient présents pour garantir cette organisation paysanne.

4.2.6.4. Relations avec des institutions de recherche scientifique en matière agricole

L'IMPUYAKI n'est pas en contact direct avec l'ISAR, cependant il travaille avec la World Vision International et le DRB qui jouent les intermédiaires entre l'ISAR et l'IMPUYAKI. Donc des semences approuvées par la recherche scientifique atteignent l'IMPUYAKI par l'intermédiaire du projet DRB et la World Vision International.

A part cette possibilité d'obtenir des semences venues de la recherche agricole via le DRB et la World Vision International, l'IMPUYAKI cherche aussi d'autres semences auprès de l'ASSR/Rubilizi, et dans ce cadre, il s'agit surtout des semences potagères. Les semences d'agro-foresterie viennent de la World Vision et du DRB, mais l'appui étant minime, l'IMPUYAKI se cherche ses propres semences et prépare des pépinières pour certaines essences.

Il faut souligner cependant que les essences d'agro-foresterie donnent du fumier, du fourrage pour le bétail, du bois de chauffage, et des supports pour les haricots volubiles. Donc il y a un grand avantage pour les paysans de la région de développer cette technologie étant donné son importance pour les travaux agricoles, élevage, et ceux de la cuisine. Le grand problème c'est que les animaux les détruisent souvent étant encore trop jeunes.

Après cette présentation générale de l'IMPUYAKI sur son historique et ses activités et ces différentes réalisations, nous avons voulu savoir ce que c'est l'IMPUYAKI à travers l'analyse de son organisation interne, sa composition, comment elle a pu être en relation avec les différentes institutions, l'impact de ces relations avec d'autres institutions sur sa

performance, les mécanismes de formation et d'information mise en place et leur impact sur la performance de l'IMPUYAKI, ainsi que toute autre chose qui pourrait jouer d'une façon ou d'une autre un rôle important sur son succès actuel. Le chapitre suivant va parler de différents points en guise d'analyse institutionnelle.

CHAP.V : ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE L'IMPUYAKI

5.1. CAPACITE ORGANISATIONNELLE DE L'IMPUYAKI

Pour évaluer la capacité organisationnelle de l'IMPUYAKI, nous sommes partis de différents critères de viabilité notamment l'analyse de son organisation interne, de sa capacité financière et de gestion ainsi que de son dynamisme :

5.1.1. ANALYSE DE L'ORGANISATION INTERNE

5.1.1.1. Objectifs de l'IMPUYAKI

Nous avons vu plus haut que l'IMPUYAKI travaille à partir d'un objectif global et des objectifs spécifiques. L'analyse de ces objectifs nous montre qu'ils sont explicites, possibles et mesurables. Le fait de parvenir à se formuler des objectifs explicites marque un aspect de viabilité de l'IMPUYAKI. Ces objectifs consistent à :

- trouver des semences améliorer et d'autres intrants agricoles pour les membres,
- trouver du bétail et surtout de race améliorée pour bénéficier du lait et des engrais organiques à mélanger avec les engrais minéraux ;
- former un pont pour faciliter des relations et communication entre les paysans dans leurs associations et les ONGs ;
- faciliter des relations entre les paysans dans les associations de base et l'administration ;
- organiser des formations pour ses membres et responsables afin d'améliorer leur fonctionnement.

Les objectifs de l'IMPUYAKI sont donc explicites, possibles, et peuvent être atteints. Bien qu'une évaluation de ces objectifs n'ait été faite, l'observation des faits nous montre quand même que dans cette organisation paysanne, ils arrivent à un niveau non négligeable dans la mise en œuvre de ces objectifs. Par exemple :

- la sensibilisation et la formation ont été faites de façon que les paysans aient compris l'importance de participer eux-mêmes dans le processus de leur propre développement ;
- l'encadrement technique assuré par l'agronome de l'IMPUYAKI et d'autres paysans performants présente des résultats positifs, de façon que les associations membres

d'IMPUYAKI soient exemplaires dans toute la région en ce qui concerne l'amélioration de la production agricole grâce au recours aux innovations agricoles.

5.1.1.2. Composition de l'IMPUYAKI

L'intergroupement IMPUYAKI est composé de différentes catégories de paysans de la région et leurs statuts sociaux sont également différents. Dans cette organisation paysanne on retrouve des simples paysans agriculteurs, des petits commerçants, des enseignants, etc., mais tous ces gens se rencontrent dans les activités agricoles, et parlent le même langage en ce qui concerne la valeur qu'ils donnent à l'amélioration de leur agriculture.

L'intergroupement IMPUYAKI, est une organisation paysanne où l'on rencontre toutes les couches de la population (selon les classes d'âge et le sexe), il y a des groupements des adultes et ceux des jeunes (3), des groupements mixtes et ceux des femmes, essentiellement des veuves.

En bref, pour ce qui est de la composition de l'IMPUYAKI, il regroupe les différentes catégories socio-professionnelles des paysans de la région. Nous verrons dans les pages qui suivent « qu'est-ce qui fait que ces différentes catégories de la population travaillent ensemble sans que l'on y rencontre un problème de conflit d'intérêt ? ». Il faut souligner cependant que du fait de l'appartenance simultanée des membres producteurs à plusieurs systèmes et des interactions qui existent entre les différents systèmes, le nombre de variables qui peuvent influencer la prise de décision sur l'application des innovations est considérable.

5.1.1.3. Analyses des organes de l'IMPUYAKI et de leur fonctionnement

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'IMPUYAKI dispose des organes tels que l'assemblée générale, le conseil d'administration, le conseil de surveillance, la commission technique répartie en commission technique étroite et celle élargie.

Parmi ces différents organes, la commission technique est la plus stratégique de l'IMPUYAKI, car elle est appelée à réaliser le gros du travail de cette organisation paysanne. Comme vu, elle est chargée d'apporter conseils aux organes dirigeants, d'élaborer des avant-projets et de faire une planification des activités d'IMPUYAKI. Nous pensons dans ce cadre que le grand succès connu par l'IMPUYAKI dans ces activités trouve ses bases sur sa bonne

organisation et surtout sur une division rationnelle du travail et la complémentarité des différents organes.

La commission technique (CT) de l'IMPUYAKI assure les différentes activités telles que :

- l'étude et l'analyse des projets,
- le suivi de l'exécution des projets,
- le suivi des activités dans les groupements membres,
- la planification des activités,
- le programme des formations pour les membres,
- appuis conseils aux organes dirigeants et aux groupements membres,
- s'occuper de la législation,
- le suivi de la gestion du patrimoine,
- l'analyse des rapports venant des différents volets soit l'agriculture, l'élevage, le commerce ou l'artisanat.

Vu toutes ces tâches stratégiques réservées à la commission technique de l'IMPUYAKI, nous avons voulu connaître le niveau de formation des membres de cette commission technique. Curieusement, nous avons pu constater que la majorité des membres sont des paysans agriculteurs de niveau primaire, à part quelques enseignants ayant la formation de l'école secondaire. Il faut rappeler ici qu'il existe une commission technique étroite composée de 7 membres et une commission technique élargie dans laquelle s'ajoutent aux 7 premiers, 4 membres du bureau et 4 membres du conseil de surveillance.

Tableau 8 : Les membres de la commission technique étroite, leur niveau de formation et leur fonction dans la société

Noms	Profession	Niveau de formation	Groupement mère	Secteur
1.BAHINZOKA Gratien	Agriculteur	6 ans primaires	New life	Butozo
2.CYIZA Samuel	Agri-éleveur	6 ans primaires	IMANZI	Kaniga
3.BANYANGA Augustin	Agriculteur	6 ans primaires	SHIKAMUKORE	Kaniga
4.IYAMUREMYE Philippe	Commerçant	6 ans primaires	Ubumwe bwa KABAHESE	Butozo
5.ZIKAMWABAHARI Vincent	Agri-éleveur	6 ans primaires	CAK	Kaniga
6.ZIMULINDA Abraham	Enseignant	A3	CAK	Kaniga
7.HITIMANA Bruno	Enseignant	S5	SHIKAMUKORE	Kaniga
8.MUNYANEZA Emmanuel	Conseiller de Secteur	6 ans primaires	Ubumwe bwa KABAHESE	Butozo

Source : Nous-mêmes

Tableau 9: Les membres du Conseil de Surveillance

Noms	Ce qu'il fait dans la société	Niveau de formation	Groupement mère	Secteur
1.BIRUSHYA Christophe	Agri-éleveur	6 ans primaires	DUSANGIRE	Kaniga
2.BUTERA Jérémie	Enseignant	D5	ITUZE	Nyagakizi
3.MUKANDAMAGE Madeleine	Enseignante	D4	ABABYEYI	Butozo

Source: Nous-mêmes

Tableau 10: Les membres du bureau de l'IMPUYAKI

Noms	Fonction dans l'IMPUYAKI	Ce qu'il fait dans la société	Niveau de formation	Groupement mère	Secteur
1.NDYANABO Stanislas	Président de l'IMPUYAKI	Infirmier	Auxiliaire de santé et S4 en NP	ADEKA	Kaniga
2. NIZEYIMANA Joyeuse	Vice-présidente de l'IMPUYAKI	Agricultrice	A3	JYAMBERE MUNYARWANDAKAZI	Muyumbu
3.RWABAMBARI Servilien	Secrétaire de l'IMPUYAKI	Agriculteur	6 ans primaires	ABANYAMURAVA	Kaniga
4.NYIRAMARIRO Athanasie	Comptable de l'IMPUYAKI	Gérante de l'UCT	D6 (NP)	ABABYEYI	Butozo

Source : Nous-mêmes

Comme le présentent ces tableaux, les agri-éleveurs se retrouvent dans tous les organes de l'IMPUYAKI, mais il y a aussi des gens qui généralement exercent des travaux extra-agricoles. Cependant, ces gens font aussi de l'agriculture et il existe une très bonne compréhension entre tous ces membres. Nous avons conçu ces tableaux pour bien voir quels sont ces gens dont les activités et l'organisation semblent impressionnantes, leur niveau de formation, ce qu'ils font dans la société, les associations de base d'où ils viennent pour savoir s'ils ne viennent pas de mêmes associations, et de quels secteurs administratifs pour savoir s'ils ne sont pas des gens qui viennent d'un même lieu pour s'approprier cette organisation paysanne. Les résultats de ce tableau nous montrent bien que les membres des organes administratifs de l'IMPUYAKI sont de toutes les couches de la population et viennent des associations de base et des secteurs différents.

En essayant de faire le pourcentage des membres des organes administratifs de l'IMPUYAKI selon le niveau de formation et le statut social, nous avons trouvé que :

- les membres de niveau primaire sont 53.3% ;
- les membres ayant fait l'école secondaire sont 46.7%

Par ailleurs, dans la commission technique étroite, les paysans agriculteurs de niveau primaire sont majoritaires, soit 75%.

Nous avons pu découvrir que ces gens ont reçu d'importantes formations, ce qui les rend aptes à bien mener leurs travaux. Dans ce cadre, selon leur dynamisme, ils ont pu décrocher des formations importantes auprès des organismes d'appuis intervenant dans leur milieu environnant, et auprès des personnes avec lesquelles ils ont pu tisser des relations de partenariat. Ainsi, plusieurs formations accordées aux membres de la commission technique ont fait que ces gens s'entendent facilement sur les actions à mener sans que l'on constate facilement la différence de niveau de formation scolaire.

5.1.1.4. Mandat et critères d'élection des responsables de l'IMPUYAKI

Nous avons cherché à savoir comment les responsables d'IMPUYAKI sont mis en place, s'il n'est pas quelque chose dont s'approprient les personnes évoluées. Dans ce cadre, nous avons pu trouver que les critères ont été prévus pour que quelqu'un soit élu comme responsable au niveau de l'intergroupement IMPUYAKI. Parmi ces critères de base, on cite à titre indicatif :

- avoir manifesté la capacité de bien gérer sa propre association de base ;
- la façon dont la personne se comporte dans les activités de l'association ;
- avoir au moins un niveau de 6 ans primaires ; ce qui traduit donc le fait de savoir lire et écrire ;
- avoir déjà bénéficié de formation sur la gestion des associations.

Des responsables d'IMPUYAKI sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelable.

Partant de ces critères formulés pour accepter quelqu'un comme responsable d'IMPUYAKI et du dynamisme que l'on trouve parmi des responsables d'IMPUYAKI, ces critères surtout en ce qui concerne le comportement de l'individu dans les activités de l'association et d'avoir déjà reçu de formation en matière de gestion des associations, ont fortement contribué au bon fonctionnement de l'IMPUYAKI.

5.1.2. ANALYSE DE SA CAPACITE FINANCIERE ET DE GESTION

La capacité financière de l'organisation et sa gestion sont aussi présentées comme des critères de viabilité pour une organisation paysanne.

5.1.2.1. Source de financement

Nous avons voulu d'abord connaître la source de financement de l'IMPUYAKI, s'il s'agit des cotisations, subventions ou crédit. Dans ce cadre, nous avons constaté que le financement de cette organisation paysanne vient des sources différentes notamment les cotisations des membres, la commercialisation des intrants agricoles, etc. Mais les grandes réalisations sont atteintes grâce aux subventions lui accordés par des organismes d'appuis. Jusqu'aujourd'hui, ils n'ont pas encore utilisé des crédits bancaires. Néanmoins, dans leurs projets certains groupements membres bénéficient de crédits auprès de la Banque populaire sous une garantie de l'IMPUYAKI.

5.1.2.2. Niveau de financement

Pour ce qui est du niveau de financement de l'IMPUYAKI, nous avons constaté qu'il varie selon qu'ils ont un bailleur pour financer les projets élaborés. Jusqu'aujourd'hui, ils travaillaient principalement sous le financement du PREFED. Cet organisme leur avait accordé un financement de 11.000.000frw sous condition de leur participation à 2.000.000frws.

5.1.2.3. Structure de gestion et de contrôle du patrimoine de l'IMPUYAKI

Le patrimoine de l'IMPUYAKI est géré par un gérant, fonctionnaire salarié permanent. Ce gérant est de niveau de 4 ans d'école secondaire en Normale Primaire, cependant, il a bénéficié de beaucoup de formations en matière de gestion et de comptabilité. Ce gérant est directement suivi dans ses activités par le Comptable du bureau d'IMPUYAKI. La formation que cette dernière a reçue lui a valu d'être engagé comme Gérante de l'Union des Caisses des Travailleurs (UCT) de la région.

Pour une gestion saine du patrimoine de l'IMPUYAKI, différents organes sont impliqués dans les activités de suivi. D'une part, le bureau assure le suivi principal de l'utilisation des fonds, d'autre part, il y a aussi le Conseil de Surveillance et la Commission Technique élargie où ces différents organes se rencontrent.

Cette organisation paysanne a été bien gérée par ses membres de telle sorte que jusqu'aujourd'hui les cas de détournement n'ont pas été vécus.

5.1.2.4. Gestion des conflits

La gestion des conflits est l'une des attributions de la Commission technique élargie. Nous avons pu constater que d'autres valeurs sociales et culturelles s'ajoutent à une bonne organisation de l'IMPUYAKI pour jouer un grand rôle dans la gestion des conflits. Les problèmes sont bien gérés par l'IMPUYAKI lui-même parmi ses membres sans que les autorités du District soient interpellées pour la résolution des différends parmi les membres de cette organisation paysanne. Les cas de conflits portent souvent sur la gestion du patrimoine dans les groupements membres à la base, notamment sur l'égoïsme (cupidité) des uns voulant s'approprier les biens collectifs, et les cas de détournement dans les groupements de base. Ces différends peuvent survenir donc du mauvais comportement d'un membre envers les autres membres d'une même association ou des associations différentes. L'arbitrage est assuré par les responsables de l'IMPUYAKI, précisément par la commission technique élargie au moyen de mécanismes de médiation et de sanctions sévères pour le fautif. Les mécanismes de médiation s'exercent d'abord au niveau de l'association de base, quand le problème persiste, il passe le niveau du groupement de base pour arriver au niveau de l'intergroupement IMPUYAKI. Au niveau de l'IMPUYAKI, on commence par le petit groupe pour aller donner des remarques et tenter de résoudre le problème par des négociations et conseils, ensuite le problème passe au niveau du conseil d'administration de l'IMPUYAKI, et si le problème n'a pas été bien résolu, si la personne n'applique pas ce qu'ils se sont convenus, l'assemblée générale extraordinaire siège pour les décisions finales comprenant l'exclusion de la personne concernée du groupe.

Pour cet égoïsme, il y a par exemple l'un des membres qui avait refusé de donner la vache aux autres dans le cadre du crédit rotatif alors que la vache qu'il avait reçue de l'IMPUYAKI avait déjà mis bas. Pour la résolution de ce problème, ce membre a été obligé de remettre la vache qu'il avait reçue et sa génisse, et étant donné que le concerné avait déjà des responsabilités dans l'IMPUYAKI (il était le président du conseil de surveillance) et qu'il n'a pas donné le bon exemple, il a été exclu d'office de l'IMPUYAKI et de son association à la base. Il faut souligner par ailleurs qu'il était également Président de l'association DUSANGIRE. Parmi les mesures prises pour décourager de tels comportements anormaux au sein de l'organisation, celui qui a été l'objet du problème et qui a fait que l'assemblée générale extraordinaire siège ou un autre groupe de responsables d'IMPUYAKI se déplace

pour la résolution, il est tenu à payer le dû journalier d'environ 400 frws pour chacun de ceux qui se sont déplacés.

5.1.3. ANALYSE DU DYNAMISME DE L'IMPUYAKI

5.1.3.1. Dynamisme des leaders

Dans notre analyse institutionnelle de l'IMPUYAKI, nous avons pu trouver que cette organisation paysanne dispose de responsables qui s'adonnent beaucoup pour la bonne marche de ses activités. A part le président de cette organisation, très dynamique, de grande initiative et présentant donc les qualités d'un vrai leader tel que démontré par REZSOHAZY(1985), on remarque aussi parmi d'autres responsables de l'IMPUYAKI des leaders paysans décidés à faire avancer leur organisation. Cependant, sans toutefois sous estimer le rôle de ces autres responsables, le Président de l'IMPUYAKI reste très dynamique et toujours ouvert au monde extérieur. Il sait bien exploiter toutes les opportunités qui s'offrent pour négocier des affaires en faveur de son organisation et de ses membres. On verra par exemple dans les pages qui suivent comment ils ont pu engager des relations de partenariat avec l'organisme PREFED.

Nous avons remarqué aussi d'autre part que des gens de la région acquis à la modernité ou qui sont dans l'administration, apportent une certaine contribution surtout en appui-conseil pour le renforcement de l'IMPUYAKI. On cite à titre indicatif les autorités du District comme le Maire du District qui, parfois vient donner lui-même des formations aux membres d'IMPUYAKI en tant qu'Agronome de formation. A part le Maire du District, il y a aussi le Député originaire de cette région qui donne lui-même des formations aux membres d'IMPUYAKI sur le marketing. Avant de devenir Député, il était Agronome dans la région de Kiyombe.

Vu comment des responsables d'IMPUYAKI sont très dynamiques, nous avons voulu savoir s'ils ont au moins une certaine rémunération qui les motive, mais nous avons pu trouver que leurs prestations ne sont pas sanctionnées par une quelconque rémunération, à part les frais de mission quand ils doivent faire un déplacement pour le compte de l'IMPUYAKI.

5.1.3.2. Degré d'appropriation de l'expérience collective

Dans notre étude sur la participation des membres d'IMPUYAKI aux innovations agricoles proposées par cette organisation paysanne, nous avons pu trouver que grâce à une bonne organisation et aux stratégies adoptées par l'IMPUYAKI, les paysans participent activement aux nouvelles technologies agricoles telles que l'emploi des engrais chimiques, l'utilisation des semences améliorées, etc. Dans ce cadre, nous avons pu relever certaines technologies pratiquées par les paysans dans la région en ce qui concerne les semences par exemple :

Tableau 11 : Semences améliorées pratiquées par l'IMPUYAKI

Types de cultures	Semences pratiquées (améliorées)
1.Pomme de terre	Sangema, Victoria, Crusa
2.Haricots volubiles	Umubano, Vuninkingi, Ngwino urare
3.Maïs	Nyirakagoli
4.Blé	Musama

Source : Nous-mêmes.

S'agissant des comportements des membres face aux innovations proposées par IMPUYAKI, les membres parviennent quand même à s'approprier ces innovations. Ils en ont fait l'expérience (haricot volubile, utilisations des intrants agricoles, etc.) . Dans notre visite auprès d'une association ABADACOGORA, une association membre d'IMPUYAKI composée essentiellement par les femmes, nous avons été surpris par leur participation active aux innovations agricoles et leurs réalisations au moment où parmi une trentaine de ces membres on ne compte que 7 personnes pouvant à peine lire et écrire. Dans cette association paysanne, même les vieilles mamans savent bien comment mélanger les engrais organiques avec ceux inorganiques, et les appliquent même dans leurs champs. Dans cette association, avec l'adoption des innovations agricoles leur production a augmenté et delà les membres parviennent à améliorer leurs conditions de vie. Dans leur association, ces femmes ont pu réaliser de bonnes choses en faveur de ses membres :

- l'association a acheté pour chaque membre une chèvre pour lui permettre de bénéficier de l'engrais organique à mélanger avec des engrais inorganiques ;
- à deux reprises, l'association a acheté à ses membres de nouveaux pagnes ; pour la première fois, ils ont acheté 2 pagnes et une paire de chaussures pour chaque membre pour montrer aux autres qu'en association tout est possible. Pour la seconde fois,

l'association a encore acheté à chaque membre de nouveaux pagnes d'environ 4.000frw chacun.

Il faut souligner par ailleurs qu'après avoir réalisé tout cela, dans cette association, ces femmes disposaient déjà sur leur compte à la Banque une somme d'argent supérieure à 100.000frws et qu'elles attendaient également une récolte pour le blé, le haricot volubile et de pommes de terre dans leurs champs.

Nous avons pu remarquer que ce succès est dû à une stratégie décentralisée adoptée par l'IMPUYAKI dans le cadre de familiariser ses membres avec des innovations agricoles.

Dans ce cadre, cette organisation paysanne a adopté la stratégie de dispenser des formations techniques et des démonstrations sur la pratique des techniques agricoles modernes dans les champs des paysans chez eux. D'une part, l'agronome de l'IMPUYAKI visite les membres dans les champs de leurs associations pour leur montrer comment appliquer certaines techniques, comment identifier les maladies des plantes, comment utiliser les produits phytosanitaires, etc. D'autre part, une autre stratégie adoptée par l'IMPUYAKI, celle de considérer tous les champs de ses paysans membres comme étant de son domaine d'intervention pour l'amélioration des pratiques agricoles et que les travaux de démonstrations se font dans ces champs, cela a profondément contribué à ce que les paysans prennent conscience de l'importance des innovations proposées et que ces dernières soient largement adoptées.

Un autre fait important qui fait que les paysans participent activement aux innovations agricoles proposées par l'IMPUYAKI, c'est le fait que les responsables de l'IMPUYAKI et les responsables des groupements membres sont tenus à être toujours exemplaires dans leurs activités agricoles et d'élevage. Grâce à notre travail de terrain dans la région et des visites auprès de quelques ménages, nous nous sommes rendu compte que ces responsables sont vraiment exemplaires dans leurs activités. Dans ce cadre par exemple, ceux qui n'ont pas encore bénéficié de vaches de race améliorée, sont en train néanmoins de faire des exercices en améliorant leur élevage de vaches de race locale. Les voyages d'études internes qui sont également organisés par l'IMPUYAKI pour les membres des groupements auprès des paysans les plus avancés dans la pratique des innovations agricoles, renforcent également la participation des paysans membres aux innovations agricoles pour améliorer leur agriculture.

Cependant, certains problèmes sont à l'encontre d'une grande participation de la population aux innovations agricoles comme voulu. Pour ces problèmes, il y a par exemple le fait que le prix des intrants agricoles comme des engrais chimiques soit élevé par rapport aux prix de leur production à la récolte. Ce problème de prix élevés se rencontre avec l'autre grand problème du manque de marché pour la production à la récolte.

5.1.3.3. Capacité d'engager des relations avec l'extérieur

A ce niveau, l'IMPUYAKI a pu établir de bonnes relations dans son environnement d'abord avec l'administration locale (District), avec les services de la DRSA, des ONG qui interviennent dans la région comme la World Vision International, le projet DRB, etc. Il a également négocié et engagé des relations de partenariat avec le PREFED qui est son partenaire privilégié. Aujourd'hui, il vient également d'engager des relations de partenariat avec une organisation oeuvrant en France, le CCCFD.

5.2. ANALYSE DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LEUR IMPACT SUR LA PERFORMANCE DE L'IMPUYAKI

5.2.1. PARTENARIAT EN DEHORS DE SON MILIEU GEOGRAPHIQUE

L'IMPUYAKI a pu engager des relations avec d'autres organismes ou institutions extérieurs à son milieu et ainsi il a mis en place des relations de partenariat appréciables. Parmi ces institutions ou organismes, il y a le PREFED que l'IMPUYAKI a connu officiellement en 1996 pour commencer des relations de partenariat en 1998. Il y a également une organisation française, le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCCFD) découvert via le PREFED, car c'est cette dernière qui a permis le contact.

5.2.1.1 Relations avec le PREFED

Lors d'une visite du Conseiller en développement du PREFED en commune KIYOMBE en décembre 1995 dans le cadre du travail PREFED-DUTERIMBERE sur l'entrepreneuriat féminin, ce conseiller a rencontré les groupements féminins membres de l'intergroupement IMPUYAKI. A cette occasion, après avoir entendu et apprécié la

philosophie du PREFED, un membre du comité d'IMPUYAKI a demandé à ce représentant du PREFED d'échanger avec lui. Au cours de leur entretien, le responsable de l'IMPUYAKI lui a parlé brièvement des difficultés d'IMPUYAKI, de ses potentialités et de ses réalisations. Pour terminer, le Responsable de l'IMPUYAKI a fait part à ce représentant du PREFED de son souhait de partenariat PREFED-IMPUYAKI. Trois semaines après, le responsable d'IMPUYAKI est passé au bureau du PREFED à KIGALI pour de plus amples informations. En février 1996, le comité d'IMPUYAKI introduit une demande formelle de partenariat avec PREFED. Fin mars 1996, une réunion d'équipe au sein du PREFED décide de réaliser un diagnostic institutionnel d'IMPUYAKI afin de pouvoir décider si oui ou non cet intergroupement remplit les conditions de partenariat avec le PREFED. Après ce travail, l'IMPUYAKI a été accepté par le PREFED comme pouvant engager des relations de partenariat et ces relations de partenariat ont été concrétisées en 1998.

5.2.1.2 Relations avec la CCCFD

Comme signalé en haut, le contact entre la CCCFD et l'IMPUYAKI a été possible grâce au partenariat entre le PREFED et l'IMPUYAKI. Comme dans les objectifs de l'IMPUYAKI on compte celui de permettre aux paysans membres de bénéficier des vaches de races améliorées, le PREFED avait donné des indications à l'IMPUYAKI pour être en contact avec le CCCFD. C'est cette même organisation qui a donné à l'IMPUYAKI 12 vaches de races améliorées (frisonnes) et 3 paires de bœufs pour la traction bovine. De sa part, l'IMPUYAKI a profité de cette occasion pour négocier le partenariat permanent avec le CCCFD et ça a bien tenu.

Dans ce cadre, dernièrement les représentants de la CCCFD sont venus de la France pour visiter eux-mêmes l'intergroupement IMPUYAKI et ses réalisations et dans ce partenariat ils prévoient de financer encore d'autres activités :

- octroi de 80 vaches de races locales et 10 vaches de races améliorées pour que les paysans puissent bénéficier de la fumure organique à mélanger avec l'engrais minéral ;
- multiplication des semences de pommes de terres et haricots volubiles pour les variétés améliorées : Vuninkingi, Umubano, Ngwino urare, afin que tous les paysans de la région puissent avoir accès aux semences améliorées ;
- le renforcement des pépinières pour des essences d'agroforesterie, cultures potagères et arbres fruitiers pour que la grande majorité de la population puissent en être approvisionné ;

- la sensibilisation sur la lutte contre le SIDA (étant donné que cette région compte un nombre considérable des veuves à cause de la guerre) .
- la mise en place des foyers améliorés pour alléger le problème de manque de bois de chauffage.

Des relations d'IMPUYAKI avec ces organismes ont fortement joué un grand rôle sur sa performance actuelle. Grâce surtout aux formations reçues et aux appuis matériels accordés, l'IMPUYAKI a pu renforcer ses activités et celles de ses groupements membres.

5.2.2. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES INTERVENANT DANS SON ENVIRONNEMENT

L'intergroupement IMPUYAKI est en relation avec différentes ONG qui interviennent dans sa région ainsi que celles avec lesquelles il a pu engager des relations de partenariat. Pour ces ONGs qui interviennent dans le milieu, il y a par exemple la World Vision International et le projet DRB. D'autre part, l'IMPUYAKI a pu aussi engager des relations avec le PAM pour la mise en œuvre de son projet d'aménagement de terrasses radicales pour 10 ha dans la région.

Les différents types d'appuis accordés par ces organismes à l'IMPUYAKI sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Genre d'appui accordé à l'IMPUYAKI

ONG	Types d'appuis accordés par l'ONG			
	Matériel (semences et matériels agricoles)	Formations	Voyages d'études	Autres
1.WVI	-Engrais chimiques -Semences de pommes de terre(Clusa) -Matériel agricole	x	x	
2.DRB	-Produits vétérinaires -Semences : *maïs : Nyirakagoli ; *haricots volubiles : Umubano, Vuninkingi	x		Socles pour la traction animale
3.PNUD/PREFED		x	x	Financement en espèces
4.PAM	-Octroi des vivres pour l'aménagement des terrasses radicales de 10 ha			
5.CCCFD	-12 vaches de race améliorée (frisonne) -3 paires de bœufs à charrette.			

Source : Nous-mêmes.

Plusieurs appuis matériels accordés, ont joué un rôle important sur la possibilité d'approvisionnement des membres en matériel nécessaire dont ils ont besoin pour la bonne marche de leurs activités.

Par exemple, l'appui matériel accordé par la World Vision International a permis à l'IMPUYAKI d'ouvrir son comptoir de vente d'intrant agricole à RUSHAKI.

D'autre part, les formations organisées par différents organismes en faveur des membres de l'IMPUYAKI ont largement influé positivement sur la capacité organisationnelle de cette organisation paysanne et sur sa réussite dans les activités. Plusieurs formations fournies essentiellement aux membres de la commission technique de l'IMPUYAKI ont porté des fruits, vu la position stratégique qu'occupe cette commission dans la planification, organisation, et suivi de la mise en œuvre des programmes de l'IMPUYAKI.

L'importance des relations avec ses différents partenaires est présentée dans l'ordre suivant :

1. PREFED qui est l'un des grands partenaires et avec qui ils participent ensemble dans la conception et planification des projets. Dans ce cadre :

- l'IMPUYAKI prépare le premier son projet et le passe par PREFED ;
- le PREFED analyse le projet de l'IMPUYAKI ;
- ils se rencontrent pour quelques amendements si nécessaire et décider ensemble sur le projet ;
- le PREFED accorde enfin un appui financier pour la mise en exécution dudit projet.

2. World Vision International

3. DRB ; etc.

5.2.3. RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION LOCALE

5.2.3.1. Au niveau du District

Pour ses relations avec l'administration locale, l'IMPUYAKI est en bonne relation avec les autorités du District. Le Maire donne quelques conseils aux responsables et membres d'IMPUYAKI pour la bonne marche des activités de cette organisation paysanne. Il est même

compté parmi les formateurs de l'IMPUYAKI car de sa formation en agronomie, il a donné de différentes formations sur l'agroforesterie, et la conservation du sol.

5.2.3.2. Au niveau des Secteurs

A ce niveau, l'IMPUYAKI est aussi bien comprise par les responsables à la base et elle en profite pour le renforcement de ses activités pour éveiller les paysans à mieux travailler leurs terres. Curieusement, dans les 6 secteurs où se trouvent les associations membres d'IMPUYAKI, 4 Conseillers des Secteurs sur 6 sont membres d'IMPUYAKI. Il s'agit des conseillers des secteurs :

- BUTOZO (le Conseiller étant président de l'association Ubumwe bwa KABAHEZI) ;
- KANIGA (membre de l'association DUSANE) ;
- NYAGAKIZI (membre de l'association INGANDURARUGO) ;
- KIZINGA (membre de l'association IZANYA) .

Pour les 3 derniers secteurs, ces responsables des secteurs administratifs sont des conseillers dans leurs associations de base.

D'autre part, des membres d'IMPUYAKI sont également présents dans d'autres organes d'institutions telles que les CDC au niveau des secteurs et cellules, les chargés de la communication, les chargés du problème du genre, etc.

Pour ce qui est de l'importance de ces relations sur la performance de l'IMPUYAKI, elle est vraiment considérable. Dès fois le Maire du District donne l'information et indique à cette organisation paysanne des voies où passer pour arriver à certains résultats en ce qui concerne des opportunités auprès de certains organismes d'appuis. Il a par exemple joué un rôle pour que l'IMPUYAKI obtienne le marché offert par le PAM pour l'aménagement de 10 ha de terrasses radicales dans la région. En exécutant ce travail, les membres ont pu acquérir une certaine technicité en ce qui concerne la mise en place des terrasses radicales.

Le fait que le District accorde facilement des parcelles à exploiter, des rendez-vous directs aux représentants d'IMPUYAKI, facilitent l'IMPUYAKI dans ses activités et renforcent leur moral dans les activités. Le fait que cette organisation soit considérée par les autorités du District permet également à cette organisation paysanne d'avoir plus de crédibilité dans les paysans et auprès des autres partenaires, ce qui fait que leurs activités gagnent du poids et de la confiance en eux-mêmes.

5.2.4. RELATIONS AVEC LES SERVICES AGRICOLES

5.2.4.1. Relations avec la DRSA

Ayant constaté que cette organisation paysanne est sérieuse dans ce qu'elle fait, la DRSA lui a prêté son pâturage. La DRSA a permis à l'IMPUYAKI de bénéficier d'un crédit-matériel agricole dont ses membres avaient besoin pour bien mener leurs activités agricoles. On note cependant que ce crédit d'environ 900.000 Frws accordé par le PASAR/Union Européenne a été remboursé totalement.

La DRSA/BYUMBA a également aidé cette organisation paysanne à signer un accord avec le PAM dans le cadre de l'obtention d'un marché d'aménagement de 10 ha de terrasses radicales par les membres d'IMPUYAKI dans le District de RUSHAKI.

5.2.4.2. Relations avec les services agricoles du District

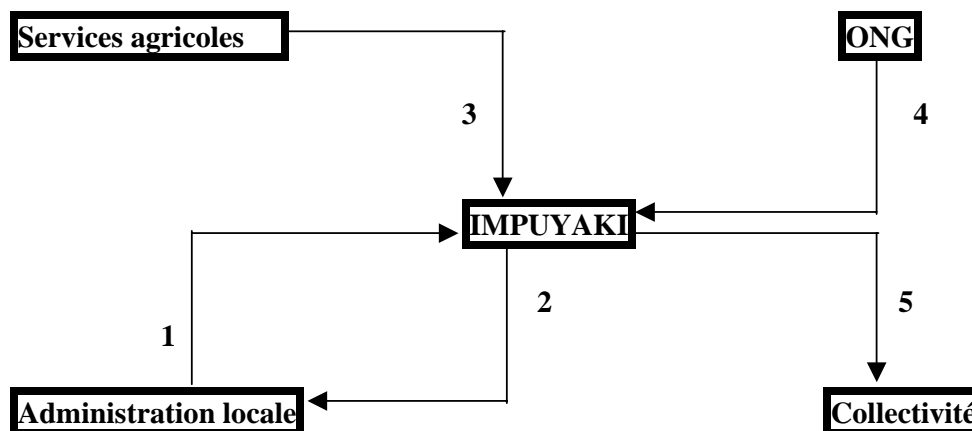
Quand il y a de formations prévues par le haut, le Responsable des services agricoles du District (RSAD) invite aussi les membres d'IMPUYAKI. Quand l'agronome a certaines données à diffuser auprès des paysans, il passe souvent par l'IMPUYAKI pour que cette organisation paysanne bien organisée et comprise à la base puisse l'aider à les propager rapidement.

Lors des formations organisées par la DRSA pour le compte des représentants des associations paysannes et paysans progressistes, l'agronome du District prend aussi certains des membres d'IMPUYAKI parmi les paysans à envoyer dans ces formations.

L'impact des relations avec la DRSA sur la performance de l'IMPUYAKI est considérable, car les bonnes relations avec la DRSA qui prend cette organisation paysanne au sérieux et comme un vrai acteur de développement dans sa région augmente le poids et la crédibilité de l'IMPUYAKI. Cela a joué également un grand rôle dans la bonne considération d'IMPUYAKI par d'autres partenaires nouveaux tels que le PREFED et la CCCFD.

Voici ci-contre un diagramme illustrant les relations institutionnelles entre l'IMPUYAKI et d'autres acteurs :

Figure 2 : Diagramme des relations institutionnelles entre l'IMPUYAKI et d'autres acteurs



1.
 - appuis conseil
 - considération
 - appuis matériels
2.
 - faciliter l'acheminement rapide des directives de l'administration à la base
 - aider l'administration dans l'apport de ses services à la population
 - contribuer au développement du District
3.
 - couverture de l'IMPUYAKI dans ses relations avec d'autres partenaires
 - formation technique des membres
4.
 - appuis matériel
 - appuis financier
 - appuis conseil
 - formation et voyages d'étude
 - jouer l'intermédiaire avec la recherche agricole
5.
 - approvisionnement en intrants agricoles
 - formation et information
 - recherche de financements
 - application des innovations

5.3. ANALYSE DES MECANISMES DE FORMATION ET D'INFORMATION AU SEIN DE L'IMPUYAKI ET LEUR IMPACT SUR SA PERFORMANCE

La formation et l'information, sont l'une des conditions sociologiques de la participation. Au niveau de l'IMPUYAKI, nous avons pu remarquer que la formation et l'information ont reçu une grande attention de la part des responsables de cette organisation paysanne pour le compte de leur membre.

5.3.1. MECANISMES DE FORMATION

Au sein de l'IMPUYAKI, les formations sont organisées à des niveaux ; il y a des formations pour des responsables pour qu'ils puissent maîtriser leurs tâches qui deviennent complexes au fur et à mesure que leur organisation grandit, et des formations pour des membres dans les groupements de base. Ces formations sont encore réalisées de deux façons : il y a des formations par voyage d'études et d'autres qui se font sur le tas. Celles qui ont été dispensées jusqu'ici ont porté sur des sujets variés tels que l'agriculture, le problème du genre, l'étude des projets, la gestion du patrimoine, le droit de l'homme, etc.

5.3.1.1. Formation des membres

Pour les membres des associations, les formations sont fournies par des formateurs d'IMPUYAKI dont l'Agronome et d'autres animateurs paysans qui ont été formés pour former à leur tour des paysans membres des associations à la base.

5.3.1.2. Formation des responsables

Dans ce cadre, l'IMPUYAKI a pu négocier et recevoir plusieurs formations, surtout pour la Commission Technique, étant donné qu'elle est stratégique pour le bon fonctionnement de cette organisation paysanne. Cette commission a reçu différentes formations sur l'étude des projets de développement. Il y a eu également d'autres formations fournies en gestion. Pour des précisions à ce sujet afin de pouvoir évaluer l'impact, nous avons cherché à savoir qui a fourni ces formations et à quelle fréquence. Dans ce cadre, nous avons pu trouver que :

- En étude des projets pour la commission technique, les formations ont été dispensées par :
 - Le PREFED à Kigali pour 3 membres de la CT ;
 - Le Centre IWACU à Kigali pour 5 membres de la CT et à Mulindi pour l'une des associations membres d'IMPUYAKI ;
 - La World Vision International à Byumba pour 4 membres de la CT ;
 - Le DRB à Byumba.

Ces mêmes ONGs ont également fourni de formations sur la gestion des fonds de l'organisation paysanne.

- En agri-élevage, des formations ont été assurées par :
 - Le PREFED avec l'agronome de l'IMPUYAKI sur la préparation et la mise en place des pépinières essentiellement pour les cultures potagères et d'agroforesterie, et sur l'utilisation des engrais minéraux ;
 - La World Vision International qui a donné aussi de formations sur le comment mélanger des engrais organiques et ceux minéraux.

Pour ce qui est de la fréquence de ces formations accordées par des ONGs :

- La World Vision International a donné des formations 3 fois différentes ;
- Le Centre IWACU 3 fois différentes pour les animateurs paysans ;
- Le PREFED a donné différentes formations sur :
 - la culture attelée ;
 - agri-élevage ;
 - la gestion ;
 - comment faire la planification et le plan d'action ;
 - les relations de travail entre les associations et des ONGs d'appui (3 membres représentait les autres) ;
 - l'évolution des associations (comment les associations naissent et grandissent ?) ;
 - la résolution des conflits et spécialement comment résoudre les cas de conflits entre les fonctionnaires salariés permanents de l'association et les autres membres de l'association.

Cette formation sur la résolution des conflits a été dispensée au moment où l'IMPUYAKI prévoyait d'engager des fonctionnaires salariés permanents pour la bonne marche des activités de cette organisation paysanne. Pour ces fonctionnaires engagés par l'IMPUYAKI on note :

- l'Agronome ;
- le Gérant ;
- le Vétérinaire ; il avait été engagé pour travailler pendant une période de 2 ans et après que le financement disponible était épuisé, ce vétérinaire est parti ;
- 5 bergers qui ont été bien formés en traction animale ;
- des sentinelles.

Certains de ces fonctionnaires comme le Vétérinaire et l'Agronome avaient été engagés par l'IMPUYAKI pour la mise en œuvre de son projet qui avait bénéficié du financement accordé par la PREFED sous l'appui du Réseau d'Afrique 2000 (PNUD) . Ce projet préparé par l'IMPUYAKI consistait en la viabilisation du site AKANIGA au moyen de :

- la mise en place des pépinières des cultures potagères, d'arbres fruitiers et d'agroforesterie ;
- la formation des membres de l'IMPUYAKI ;
- le repeuplement des ménages en bétail ;
- la construction des stocks pour la conservation des récoltes ;
- la mise à disposition des moulins auprès des paysans de la région pour la transformation des céréales
- etc.

5.3.1.3. Formation des techniciens

Dans ce cadre, la formation a été accordée au gérant de l'IMPUYAKI par la World Vision International et cette formation a porté sur la gestion des fonds.

5.3.2. MECANISMES D'INFORMATION OU COMMUNICATION

5.3.2.1. Communication interne

Cette information ou communication se fait d'abord par des visites dans les associations membres pour des évaluations et conseils. L'Agronome de l'IMPUYAKI visite les membres dans leurs associations pour des conseils et le suivi des activités agricoles. La communication interne se fait également par des réunions et des communiqués que l'on fait passer dans les Eglises les dimanches.

5.3.2.2. Communication externe

Cette communication avec l'extérieur est très bien faite par la commission technique de l'IMPUYAKI. Ainsi, l'IMPUYAKI a déjà pu établir un partenariat avec le PREFED, et un autre avec le CCCFD grâce à ses bonnes relations avec la PREFED. L'IMPUYAKI est également en bonne communication avec les autres ONG qui interviennent dans son milieu, sans oublier ses bons contacts avec l'administration locale.

5.3.3. IMPACT DES MECANISMES DE FORMATION ET D'INFORMATION SUR LA PERFORMANCE DE L'IMPUYAKI

Comme vu plus haut, la formation et l'information comptent parmi les conditions sociologiques importantes pour la participation effective des paysans au processus de développement. La formation et l'information sont d'une importance capitale pour que les membres d'une organisation paysanne puissent bien gérer, contrôler et mener à terme leurs activités. La performance de l'IMPUYAKI dans ses activités est tributaire de différents facteurs liés essentiellement aux mécanismes de formation et de communication élaborés par cette organisation paysanne dans sa gestion quotidienne. Plusieurs formations fournies à la commission technique de l'IMPUYAKI ont joué un rôle important sur sa performance, que ce soit pour la capacité organisationnelle interne de cette organisation, ses relations et services rendus à ses membres, que pour sa capacité de négociation avec l'extérieur (avec des ONGs, administration locale, se trouver des partenaires, etc.) .

5.4. ANALYSE DES FACTEURS SOCIO-CULTURELS

Dans ce point, nous avons cherché à analyser d'autres facteurs possibles ayant une certaine influence sur la performance de l'IMPUYAKI. L'organisation de l'IMPUYAKI et la façon dont ses membres s'entendent sur les actions à mener pour l'intérêt de la collectivité, le fait que l'on remarque une très grande complémentarité entre ceux qui ont fait des études secondaires et qui sont dans d'autres activités et d'autres membres paysans de niveau primaire et qui font principalement les activités agricoles, nous a poussé à chercher à savoir ce qui est à la base de cette bonne entente et complémentarité.

Nous avons déjà vu que même les membres paysans agriculteurs sont parvenus à défendre leurs intérêts, et comme notre technique de collecte des informations a surtout consisté en des interviews de groupes, nous avons déjà constaté que les gens ayant un bas niveau d'étude intervenaient beaucoup et maîtrisaient même bien leur domaine. Ils étaient tous bien informés sur la situation organisationnelle. Tout le monde complète tout le monde. Nous avons pu découvrir que cette participation est facilitée par différentes formations qu'ils ont reçues et les mécanismes d'informations établis.

Pour ce qui est de la complémentarité et une bonne cohabitation entre les personnes instruites et les paysans, nous avons cherché à comprendre pourquoi les problèmes de complexe de supériorité et d'infériorité ne se font pas sentir selon le niveau d'étude, le rôle joué dans la société et même le niveau de revenus. Nous avons donc cherché à savoir ce qui fait que ces gens soient soudés, fortement unis.

Dans ce cadre, nous avons trouvé d'abord que cette unité parmi les membres renforce leur capacité organisationnelle et leur réussite dans les activités. Les membres d'IMPUYAKI disposent d'un capital social solide. Et c'est principalement ce capital social qui joue un rôle important dans la performance de l'IMPUYAKI.

5.4.1. FACTEURS SOCIO-LINGUISTIQUES ET CULTURELS

Le capital social, la cohésion sociale de l'IMPUYAKI sont renforcés d'abord par sa particularité socio-linguistique. Les paysans de cette région disposent d'un dialecte qui les distingue des autres rwandais. Quand ils sont ensemble entre eux, les paysans de la région ne

parlent que le « oruciga » . Si l'on n'est pas de la région ou si on n'en a pas de notion, on ne peut pas comprendre ce qu'ils disent. Cela joue un rôle important dans ce sens qu'ils se sentent comme des frères, des membres d'une même famille. La culture est l'un des moteurs de leur développement.

5.4.2. FACTEURS CULTURELS ET CONJONCTURELS

Dans notre recherche du secret d'une telle grande entente entre les paysans de la région de KIYOMBE au sein de l'IMPUYAKI, de savoir ce qui fait que les personnes instruites et les petits paysans parlent tous le moment langage sans qu'il y ait des problèmes de complexe, de détournement, etc., nous avons pu trouver deux éléments principaux de réponse à cette question.

5.4.2.1. Facteurs liés à la guerre

La guerre qui a caractérisé cette région pendant une longue période (depuis novembre 1990 jusqu'au 1994) a fait que les paysans soient très associés et fortement soudés, qu'ils soient riches ou pauvres, commerçants et simples paysans agriculteurs, ceux qui ont pu faire des études et ceux qui ne l'ont pas pu. La guerre a donc formé un esprit d'unité et de solidarité parmi les gens de la région. Cela a été fait de deux façons :

- D'une part, pendant la guerre les conditions de vie avaient tellement changé, ceux qui étaient riches, commerçants, enseignants et autres fonctionnaires étaient alors dans des conditions inhabituelles. Les paysans étaient habitués aux travaux difficiles pour trouver de quoi manger, et comme les anciens fonctionnaires, commerçants, etc. avaient des problèmes pour s'adapter à ces conditions et s'arranger, les paysans voisins les arrangeaient en leur partageant des vivres, de l'eau, etc.
- D'autre part, après un certain temps, quand il y a eu du travail pour ces gens qui ont des études (distribution des vivres, etc.) dans les camps de déplacés, ces derniers venaient au secours des paysans. Pendant la guerre donc, les gens ont appris à tout partager et à s'aider mutuellement qu'ils aient été riches ou pauvres dans les conditions d'avant la guerre. Cette période très dure a créé en eux un esprit de considération réciproque et d'entraide mutuelle.

Après la guerre de 1994, ces paysans sont retournés chez eux, mais ils ont gardé cette solidarité, étant donné qu'ils avaient encore des problèmes de manque d'abri, car leurs

habitations avaient été sérieusement endommagées ou complètement détruites par la guerre. Ils se sont réorganisés pour réhabiliter eux-mêmes leurs habitations, et après cela ils visent toujours ensemble à réaliser d'autres activités pour leur propre développement futur.

5.4.2.2. Facteurs liés à la culture

D'autre part, leur coutume tient beaucoup à l'épanouissement de tout un chacun. La solidarité familiale et l'entraide mutuelle sont des valeurs fortement considérées par la population de la région.

Dans cette région le GACACA (justice traditionnelle communautaire) est encore hautement valorisé. Cela veut dire que quand un membre de famille parvient à commettre une faute quelconque, les familles se rassemblent pour décider sur le comportement de ce membre ayant violé les normes et valeurs partagées entre eux. Quand quelqu'un se comporte comme ne voulant pas partager avec les autres ou les entendre, les conseils de familles se tiennent et prennent la décision de l'exclure pour ne plus être compté comme membre de famille durant toute sa vie. Cela fait que tout le monde fait attention dans ses comportements envers les autres, sous peine d'être interpellé devant le conseil de famille et de subir des blâmes.

Tous ces différents éléments ont contribué à la formation du capital social des membres de l'IMPUYAKI. L'esprit de collaboration, d'échange et de respect mutuel jouent un rôle important pour une bonne organisation et une gestion saine de l'IMPUYAKI. Les membres s'identifient à leur organisation paysanne, et tout le monde fait tout son possible pour qu'on puisse avancer ensemble. L'esprit de groupe et l'amour du travail pour le compte de la communauté est déjà un acquis dans cette organisation paysanne.

5.5. IMPACT DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES SUR LA PERFORMANCE DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL RWANDAIS

5.5.1. LES ELEMENTS INFLUANTS SUR LA PERFORMANCE DES OP DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL RWANDAIS

Le développement ne peut être une entreprise individuelle, le vrai développement demande que tous les acteurs conjuguent leurs efforts à travers une participation effective dans le processus de résolution des problèmes connus par leur société.

Dans notre étude, nous avons trouvé que la performance d'une OP ou son succès dans le processus du développement rural rwandais découle des types de relations établies et existantes entre l'OP et les autres acteurs ou institutions de développement.

5.5.1.1. Nécessité et importance des relations entre les OP et d'autres institutions

Comme le cas de l'IMPUYAKI nous le montre, les relations institutionnelles sont d'une grande importance pour que l'OP puisse bien participer aux mécanismes d'innovation et au développement rural.

Généralement, bien qu'elles aient la volonté d'œuvrer pour leur progrès, les OP connaissent plusieurs limites ou contraintes dans leurs activités de façon qu'elles ont besoin d'être en relation avec d'autres institutions de développement pour combler leurs lacunes. Ces dernières portent sur différents volets :

- l'absence de fonds propres pour financer ou exécuter des projets élaborés,
- le manque de maîtrise de nouvelles techniques de production agricoles,
- l'absence de connaissances avancées en matière de gestion de leurs OP et de leur patrimoine,
- l'absence de différents appuis, de crédit, de formation et d'information dans ce cadre.

Cela demande alors que les OP soient en contact avec d'autres acteurs pour combler ces lacunes. Dans ce cadre, les OP sont souvent reliées aux ONG qui leurs apportent des appuis divers. Nous constatons avec le cas de l'IMPUYAKI que l'apport des ONG est d'une importance capitale pour une OP déjà décidée à réaliser des projets.

Sans une intervention de différents organismes, l'IMPUYAKI n'aurait pas pu réaliser ses acquis actuels. La contribution des ONG et d'autres organismes comme les services agricoles est très importante pour la réussite des OP dans leurs activités agricoles. Les ONG sont aujourd'hui les institutions les plus connues en milieu rural rwandais pour leur travail avec diverses associations paysannes. Ces ONG accordent aux associations paysannes divers appuis notamment :

- l'approvisionnement en différents intrants agricoles surtout pour les semences et les engrais chimiques ;
- l'appui et/ou crédit financier pour la mise en exécution des projets des OP ;
- l'appui matériel (matériel agricole) ;
- les appuis-conseils, formations et parfois même des voyages d'études ;
- des crédits bétails pour le repeuplement dans ce secteur ;
- etc.

Comme le cas de l'IMPUYAKI nous le montre, la contribution des ONG est d'une grande importance dans le bon fonctionnement des OP pour leurs activités quotidiennes.

Dans une étude effectuée par James Bingen et al. (2001b) sur 19 associations paysannes, il a été remarqué que l'approvisionnement de ces associations en différents intrants agricoles a été réalisé en grande partie par les ONG et quelques projets de développement. Dans ce cadre donc, les associations paysannes reçoivent directement des ONG et des projets différents appuis, soit des semences, des fertilisants, des pesticides, etc.

Souvent, les associations paysannes de base accèdent aux différentes technologies agricoles par le biais des intergroupements qui de leur côté sont soit établis ou assistés par une ONG ou un projet d'appui. Ces intergroupements disposent souvent de comptoirs de vente d'intrants agricoles renforcés par la présence de ces ONG.

Comme le fait remarquer des résultats de cette étude ci-haut citée, aussi longtemps que l'ONG ou le projet de développement sont encore actifs dans leur zone d'intervention, les paysans en associations semblent être satisfaits avec les approvisionnements assurés par cette ONG. Cette situation s'applique aussi pour le cas de l'IMPUYAKI vis-à-vis du projet DRB et de la World Vision International, etc.

Toutefois, un appui extérieur seul ne pourrait rien faire sur la performance des OP dans leurs activités de développement, si ces OP ne sont pas bien organisées et ne disposent pas d'objectifs de travail explicites, si ces OP ne sont que le produit de la seule initiative extérieure. Dans ce cadre donc, la capacité d'une OP au point de vue organisationnel et dans l'élaboration de plan de travail est d'une importance capitale. Dans une OP cependant, ce n'est pas à tout le monde d'avoir un projet de développement précis. La possibilité dans ce cadre demande donc la présence d'un ou des leaders paysans dynamiques et compétents.

5.5.1.2. Importance du leader dans le succès d'une OP

Comme le cas de l'IMPUYAKI nous le montre, une organisation paysanne ayant à sa tête un ou des leaders dynamiques et compétents, a la chance de bien réussir dans ses projets.

Dans les OP, ce n'est pas souvent le paysan de base qui décide de la création ou de l'orientation de l'organisation, mais bien souvent une équipe de leaders ou une seule et même personne. De sa part, le paysan peut cautionner ou non l'organisation par sa participation.

La présence d'un ou des leaders dans une OP est d'autant plus importante que l'équipe dirigeante fait souvent adopter aux paysans des comportements qu'ils n'auraient pas eus spontanément, même après une sensibilisation. Le danger pour le paysan de ne pas adopter un tel comportement dans l'OP peut être une marginalisation voire même une exclusion du groupe. Dans l'IMPUYAKI, les associations membres sont tenues à respecter strictement les directives données en matière d'innovation et de bonne gestion au risque de se voir exclues de l'intergroupement. Au sein des OP donc, il y a une volonté toujours exprimée d'œuvrer pour la participation effective de chacun aux décisions prises par la collectivité.

D'après notre étude, nous avons constaté que le leader est une personne très importante pour la bonne marche des activités de l'OP, et il est souvent un individu d'exception dans le village soit par sa position sociale, soit parce qu'il a fait des études, soit parce qu'il a voyagé et « connu le monde ». Pour le cas de l'IMPUYAKI, son président qui est le grand leader dans cette OP a fait 4 ans secondaires pédagogiques et il est de plus un infirmier dans le centre de santé de la région ; ce qui lui donne une position sociale bien considérée.

Par ailleurs, le fonctionnement de l'organisation paysanne amène souvent le leader à avoir de nombreux contacts, à prendre des responsabilités tant dans sa société rurale que face aux autres organismes et institutions d'appui. Bien que cela puisse être une charge très lourde d'une part pour un individu en la personne du leader, c'est aussi d'autre part un moteur de formation personnelle pour lui. Dans ce cadre, le président de l'IMPUYAKI a dû faire plusieurs déplacements de Byumba à Kigali pour contacter les responsables des différents organismes dont à titre indicatif : PASAR/Union européenne, Centre IWACU, PREFED, PNUD, Food Security Research Project, etc. en quête d'appuis financiers ou matériels.

Dans l'OP, le leader a donc un pouvoir très important dans ce sens qu'il se situe à l'interface de deux cultures très différentes, celle de sa société rurale et l'autre de la société moderne et assume la responsabilité de jeter un pont entre ces deux cultures. Le leader est souvent le seul dans une OP à avoir un projet précis et à maîtriser les moyens de le mettre en œuvre dans les deux cultures. A ce titre, le leader de l'IMPUYAKI a négocié avec le PAM le marché d'aménagement des terrasses radicales dans la région de RUSHAKI non seulement dans le but de bénéficier des rémunérations, mais surtout d'acquérir précisément cette technique agricole en faveur de ses membres. Actuellement, le président de l'IMPUYAKI est en contact avec le PNUD pour négocier le financement du projet de construction de citernes familiales et l'adduction d'eau afin de chercher comment approvisionner les habitants des sommets de colline et que cela puisse être utilisé dans les travaux agricoles et permettre aux familles de mieux entretenir leurs champs. C'est dans ce cadre donc que nous pouvons dire que « une OP qui a à sa tête un leader dynamique et compétent, a la chance de réussir ses projets et d'introduire des améliorations en milieu rural de façon rapide et organisée » .

Dans le cadre du développement rural et de l'amélioration de l'agriculture rwandaise par le biais des OP, il ne suffit pas seulement d'avoir des OP déjà existantes, mais aussi il faut que ces OP soient bien organisées et actives. Cela demande que les OP disposent en elles-mêmes des leaders dynamiques et compétents pour réussir leurs projets. Ainsi, nous rejoignons Rudolf Rezsóhazy pour qui, « tous les processus sociaux qui ne sont pas spontanés ou routiniers ont besoin de leaders » (Rezsóhazy, 1985 : 151) .

Néanmoins, bien que le pouvoir du leader soit un atout dans l'initiation au changement, il peut présenter des risques de dérapage. Par conséquent, une fois le changement initié et acquis dans le milieu comme nous le montre bien le cas de

l'IMPUYAKI, il faut des mécanismes de sa bonne gestion et de sa pérennisation. Dans ce cadre, la formation et l'information s'avèrent indispensables.

5.5.1.3. Rôle de la formation et de l'information

Pour le bon fonctionnement des OP, le principe de formation et d'information est une priorité admise et souvent réclamée par tous. La formation dans les OP porte souvent sur les problèmes techniques, et reste d'une importance capitale en matière d'animation et de gestion. Dans ce même cadre s'inscrit aussi l'importance d'une bonne communication au sein de l'OP, et entre l'OP et d'autres associations, d'autres organismes et institutions de développement rural.

Comme vu plus haut pour le cas de l'IMPUYAKI, cette OP a bien compris l'importance de cette stratégie et l'a adoptée par la mise en place des mécanismes de formation et d'encadrement par des voyages d'étude externes et internes chez les membres les plus brillants dans le cadre de la mise en application de technologies améliorées dans leurs propres champs.

Notre étude sur l'IMPUYAKI nous a permis de constater que la formation et l'information sont d'une grande importance pour le bon fonctionnement de l'OP et la maîtrise de ses tâches en matière de développement rural. Grâce aux formations reçues surtout pour la CT, les responsables de l'IMPUYAKI ont pu être à la hauteur des problèmes posés par la communauté pour participer au processus de développement rural.

Grâce aux formations, les paysans ont appris :

- comment préparer les projets de développement ;
- maîtriser les techniques modernes de production agricoles ;
- bien gérer leur OP et leurs associations de base ;
- etc.

C'est grâce aux mécanismes de formation et d'information que les membres d'IMPUYAKI sont parvenus à s'approprier l'expérience d'appliquer les innovations dans leurs activités agricoles et d'engager de bonnes relations de partenariat avec d'autres acteurs de développement rural.

Ainsi, la formation et l'information s'avèrent toujours indispensables dans le fonctionnement des OP appelées constamment à participer au processus de développement rural, car on ne participe bien qu'à ce que l'on comprend.

5.5.2. SPECIFICITE DE LA COMMUNICATION AU NIVEAU DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES RWANDAISES

Etant donné que notre étude a consisté surtout en une analyse institutionnelle, nous avons constaté que l'état actuel des relations institutionnelles en rapport avec le développement rural, essentiellement en ce qui concerne la mise en pratique de la stratégie d'intensification de l'agriculture rwandaise comporte certains dysfonctionnements.

5.5.2.1. Relations internes des services agricoles

L'intensification agricole demande que les paysans soient au courant de différents intrants agricoles disponibles, qu'ils aient l'accès réel à ces intrants et en maîtrisent la technicité. Cependant, l'on constate un grand problème dans ce cadre, car il manque jusqu'aujourd'hui une liaison étroite entre la recherche agricole représentée par l'ISAR et la vulgarisation agricole d'une part, et entre la vulgarisation et le monde paysan d'autre part. Il manque donc un échange d'information au niveau même des services agricoles entre eux.

Les services agricoles dont il est question ici sont surtout la recherche agricole et la vulgarisation agricole. Ces services ont intérêt à travailler avec les OP à moindre coût dans leurs activités, et quand ces relations existent, elles permettent aussi aux OP de résoudre certains problèmes techniques qu'ils rencontrent dans leurs activités agricoles quotidiennes. Comme vu dans les chapitres qui précèdent, l'IMPUYAKI n'est pas en relation avec l'institution de recherche agricole rwandaise ISAR. Certains résultats de la recherche comme des semences améliorées l'atteignent par l'intermédiaire de la World Vision International et du projet DRB.

Pour ce qui est des relations entre la recherche agricole au Rwanda et les OP, il manque jusqu'aujourd'hui de relations étroites entre cette institution et les paysans, ainsi que leurs associations au sens large. L'intermédiation est souvent jouée par des ONG ou projets de développement pour acheminer auprès des paysans dans leurs OP des semences ou autres intrants agricoles. Cependant, cela n'est profitable qu'aux paysans des zones d'intervention de ces institutions lorsque ces dernières disposent dans leurs programmes celui agricole.

Quant à la vulgarisation agricole, ce service semble peu actif en faveur des paysans et des OP pour leur information sur les derniers acquis de la recherche agricole étant donné le

manque de relations formelles entre la recherche agricole et le service national de vulgarisation.

Il faut souligner cependant que la vulgarisation agricole au Rwanda souffre beaucoup du manque de moyens logistiques pour réaliser le travail lui assigné. Au niveau central, la Direction de Vulgarisation et de Commercialisation (DVC) au MINAGRI n'a pas elle-même de moyens de déplacement. Elle n'a aucun véhicule. Ce qui est étonnant c'est que même au niveau de la centrale, on nous a déclaré que parfois les techniciens de terrain leur font des rapports imaginaires sans toutefois avoir été sur terrain. Au niveau des provinces et des districts, les responsables des services agricoles chargés de la vulgarisation auprès des paysans ne sont pas en contact avec ces derniers. Le motif d'absence de ces contacts revient toujours au manque de moyens de transport, soit de moto ou de carburant, et ceci au moment où ils doivent parcourir une zone assez large.

Jusqu'aujourd'hui, ce sont surtout des ONG qui font aussi le travail de vulgarisation, mais non proprement dite, car la plupart du temps la majorité des ONGs n'entretiennent des relations avec les paysans que celles occasionnelles et irrégulières portant le plus souvent sur l'appui matériel. Donc dans des régions où une ONG quelconque dispose d'un volet agricole, les OP bénéficient de quelques approvisionnements en intrants agricoles accordés par l'ONG.

Cependant, quand les programmes des ONG ou d'autres bailleurs prennent fin dans les zones d'intervention, les demandes des associations paysannes en approvisionnement sont adressées aux agronomes des Districts et concernent essentiellement des intrants agricoles comme des semences, des fertilisants, des pesticides, etc.

Par ailleurs, les agronomes des Districts sont aussi sollicités par des associations paysannes pour la résolution des problèmes techniques comme les démonstrations sur l'application de certaines nouvelles techniques de production agricole, l'identification des maladies des plantes, ainsi que pour la résolution des conflits portant essentiellement sur la répartition des terres surtout celles des marais. Chez les responsables des services agricoles des Districts, les associations paysannes impliquées dans l'agriculture posent également des questions sur les problèmes de marché pour leur production agricole, ainsi que des crédits pour la mise en œuvre de leurs projets, mais en vain.

Néanmoins, le fait que les associations adressent déjà des demandes auprès des techniciens agricoles de terrain marque l'éveil de l'intérêt et la capacité des OP à participer aux mécanismes d'innovations agricoles et au développement rural rwandais.

5.5.2.2. Relation entre les services agricoles publics et les ONG impliquées dans l'agriculture

Comme vu plus haut, les différentes innovations agricoles sont véhiculées au monde paysan par des ONG. Cependant, il manque jusqu'aujourd'hui de relations formelles entre les ONG et les services agricoles publics, chacun travaillant le plus souvent de son propre côté. D'une part, les ONG se plaignent de l'absence de politiques claires sur leur fonctionnement avec le MINAGRI et ses services, et d'autre part, les services agricoles surtout au niveau des Provinces et des Districts se plaignent du fait que les ONG intervenant dans le secteur agricole dans leurs zones ne s'approchent pas d'eux et travaillent de leur propre côté. Les responsables des services agricoles au niveau des Provinces se lamentent de l'absence de communication avec les ONG intervenant dans l'agriculture et élevage qui n'entretiennent des relations qu'avec des services de l'administration politique du MINALOC.

5.5.2.3. Relation entre le MINAGRI et le MINALOC en matière de développement rural

Le MINAGRI est le ministère qui est le plus concerné par le problème du développement rural dans ce sens qu'il doit assurer la promotion de l'agriculture, étant donné qu'elle reste le seul secteur qui emploie la majorité de la population active du pays comme vu dans le 1^{er} chapitre. Les différents services et projets concernés par le développement rural sont sous la tutelle du MINAGRI. Pour le MINALOC, c'est ce ministère qui donne aux ONG l'accord de travailler dans le pays. C'est ce même ministère qui a également dans ses attributions les organisations paysannes qui ont fait l'objet de cette étude surtout dans leur participation au processus du développement agricole et rural.

Etant donné donc que le MINAGRI prévoit de travailler avec des OP dans sa politique de modernisation agricole, nous avons voulu savoir s'il y a des relations formelles ou informelles mais performantes entre les services de vulgarisation du MINAGRI et celui chargé des coopératives et associations paysannes au MINALOC, mais nous n'avons constaté qu'une absence de relation et de communication dans ce cadre. Cependant, la coordination des OP (au niveau national, provincial, District...) à la charge du MINALOC aurait facilité la

tâche au MINAGRI dans la mise en application de sa politique d'intensification. Donc, bien que la politique du MINAGRI prévoit de travailler avec les OP dans le processus de modernisation de l'agriculture rwandaise, il manque jusqu'aujourd'hui de relations d'échange d'informations entre les services de ces deux ministères qui sont malgré tout concernés pour une mise en pratique de cette politique.

5.5.2.4. Relation entre les ONG et la division des coopératives du MINALOC

Compte tenu que le gros du travail en faveur des OP est aujourd'hui réalisé par des ONG, nous avons voulu savoir s'il existe un cadre de relation entre les ONG intervenant auprès des OP et le service du MINALOC chargé des coopératives pour une harmonisation de leurs interventions auprès des OP. D'après des résultats trouvés lors de nos entretiens avec les responsables du service des coopératives au MINALOC tout comme avec ceux de quelques ONG intervenant beaucoup plus auprès des OP, nous avons constaté qu'il manque jusqu'aujourd'hui de relations étroites entre les ONG et le service du MINALOC chargé des problèmes des coopératives. Notons par ailleurs que jusqu'à présent il n'existe pas encore de politique nationale précise sur les OP pouvant orienter les différents acteurs.

5.5.2.5. Certains problèmes dans les relations entre les ONG et les OP

Même si la contribution des ONG dans le fonctionnement des OP rwandaises est non négligeable, il y a cependant des problèmes évoqués dans ces relations :

- la plupart des relations entre les ONG et les OP sont occasionnelles et temporelles. Cela veut dire que certaines ONG n'entretiennent des relations avec des OP que passagères suivant leurs programmes en cours dans la zone et non souvent suivant les besoins présentés par les OP. Souvent les ONG sont pressées pour terminer le plus vite possible leur programme alors que pour les paysans, un certain temps de travail avec l'ONG est nécessaire pour apprendre d'abord, comprendre et s'adapter enfin au rythme, car leur niveau de compréhension diffère.
- il manque souvent de participation paysanne dans la conception et planification des projets dans leurs relations avec les ONG, car les ONG viennent souvent avec leur orientation et décisions toutes faites et les imposent aux paysans en associations. Il arrive donc que l'ONG donne un appui dans le domaine qui n'était pas du tout prioritaire pour les paysans, mais faute de mieux ils acceptent ces appuis.

Les ONG apparaissent parfois comme des alliés naturels des organisations paysannes et sans doute nombre d'entre elles le sont-elles effectivement. Cependant, il faut remarquer que force est de constater que les ONG sont, elles aussi, des acteurs à part entière ayant des intérêts spécifiques qui ne se confondent pas toujours entièrement avec ceux des OP. Ainsi, le rôle que les ONG peuvent jouer ne serait cependant remplacer celui qui revient au service public : information, formation des membres des organisations, mise en place de cadre de concertation, construction d'un Etat de droit sans lequel les acquis des OP resteront précaires, etc.

5.5.3. CAPACITE DES OP DANS LA PARTICIPATION AUX INNOVATIONS AGRICOLES ET AU DEVELOPPEMENT RURAL RWANDAIS

Bien que se pose le grand problème institutionnel en ce qui concerne la communication entre diverses institutions concernées par le développement rural et agricole, d'après les résultats de notre étude sur l'IMPUYAKI, plusieurs éléments confirment la capacité des OP à la participation aux innovations agricoles dans le cadre de l'intensification de l'agriculture rwandaise :

- ❖ Les OP constituent déjà une potentialité socio-économique ouverte au développement, car leurs membres, animés par différentes motivations soit psychologiques, sociales ou économiques, décidés pour cause de leur progrès, ils se sont mis ensemble pour unir leurs forces en vue d'améliorer leurs conditions de travail, leur production et leurs conditions de vie.
- ❖ Dans une organisation paysanne, il existe une dynamique de groupe qui permet aux membres du groupe d'adopter largement les différentes innovations agricoles grâce aux discussions et échanges menant à une conviction rapide de chacun.
- ❖ Les OP disposent déjà d'un capital social, un élément très essentiel pour la réalisation des objectifs de développement.
- ❖ Il existe au sein de l'OP des interactions sociales qui par des multiples réseaux de communication entre les membres et entre les membres de l'OP et leur environnement facilite une propagation de l'innovation dans le milieu.

Grâce à la circulation de l'information au sein de l'OP par les mécanismes formels et informels existants, les OP permettent bien le renforcement de la diffusion et de l'adoption de

l'innovation en maintenant les différentes étapes de l'innovation présentées par les spécialistes des sciences sociales, notamment le sociologue rural américain Herbert LIONBERGER (1960) . Comme il les présente, les étapes de l'innovation sont au nombre de 5 et pour chaque étape, différentes sources d'information sont nécessaires. Ces étapes sont :

1. la prise de conscience de l'innovation ;
2. l'éveil de l'intérêt pour l'innovation ;
3. l'acceptation ou l'évaluation de l'innovation ;
4. l'essai ;
5. l'adoption de l'innovation.

Pour toutes ces étapes, l'information est d'une importance capitale pour que le paysan parvienne à se décider pour adopter l'innovation.

Dans notre étude auprès de l'IMPUYAKI, lors de la phase initiale de *prise de conscience*, le paysan est mis d'une façon ou d'une autre en présence de l'innovation à travers plusieurs mécanismes. Le fait qu'il existe des sessions de formation et de voyage d'étude dans cette OP, permet aux membres d'entrer en contact avec les innovations. Les explications, les commentaires et les conversations qui se font à cette occasion permettent aux paysans de prendre conscience de l'innovation. Normalement le paysan perçoit l'innovation parce qu'il lui consacre une certaine attention. Nous sommes donc ici en présence d'une perception attentive, car non seulement le paysan voit l'innovation, mais il le regarde ; non seulement il entend des commentaires sur l'innovation, mais il les écoute. Le sens de cette perception n'est donc autre chose qu'une prise de conscience. Grâce aux mécanismes établis, le paysan regarde et écoute ce qui concerne l'innovation parce qu'il a déjà à l'égard d'elle des prédispositions favorables. Par différents mécanismes d'information existants dans l'OP, les paysans prennent conscience de l'innovation, soit par hasard en écoutant une conversation ou en visitant des voisins, soit à la suite d'une action intentionnelle déclenchée pour accélérer le changement. Comme nous le voyons donc, dans ce processus, l'information joue un rôle déterminant.

Après la prise de conscience, suit la phase de *l'éveil de l'intérêt*. Dans ce cadre, grâce aux explications fournies par le technicien de l'IMPUYAKI, par ses responsables et ses autres membres plus avancés, les paysans s'intéressent à l'innovation et ceci dans la mesure où ils parviennent à bien comprendre que cette innovation peut les aider à résoudre les problèmes

qui les préoccupent. L'éveil de l'intérêt dépend donc de la conscience que le paysan a déjà prise de ses besoins. Or, grâce aux discussions entre les membres d'une OP, il est beaucoup plus facile au groupe d'identifier des problèmes et des alternatives de solution qu'à une seule personne. Dans ce cadre, le paysan devient favorable à l'innovation, mais étant donné qu'il n'est pas encore convaincu à cette phase de la valeur de l'innovation concernant sa propre situation et des avantages éventuels qu'il pourrait en retirer, il a besoin plus d'informations détaillées sur l'innovation. Ainsi, grâce aux différents mécanismes d'information tant formels qu'informels qui existent dans l'OP, le paysan bénéficie facilement des informations dont il a besoin par le mécanisme d'interaction sociale, etc.

Pour la phase *d'acceptation* ou d'évaluation, au niveau de l'IMPUYAKI, étant donné que les activités se déroulent d'abord dans les champs des associations en commun, les paysans trouvent bien le moment de comparer les avantages et les inconvénients de l'innovation. Car l'acceptation n'est autre chose que la reconnaissance de la valeur de l'innovation, de son utilité par le paysan, et selon ses propres critères. Normalement pour cette phase, le paysan a besoin plus d'informations et les informations de qualité selon les spécialistes, lui viennent des paysans performants dans leurs activités agricoles, lesquels paysans l'opinion est toujours considérée dans la société. Ceci se retrouve bien pour le cas de l'IMPUYAKI, où les informations sont bien fournies par des membres ayant une expérience reconnue dans ce cadre.

Quant à la phase de *l'essai*, le paysan fait d'abord son expérience personnelle sur une petite parcelle pour s'assurer le succès, et quand il réalise ce succès, l'innovation est appliquée à grande échelle. Au niveau de l'IMPUYAKI comme pour d'autres OP appliquant les innovations, l'essai se fait d'abord par les paysans ensemble dans le champs commun. D'après LIONBERGER (1960), au cours de cette phase, le paysan a besoin des informations sûres en ce qui concerne les normes techniques de l'application de l'innovation. Cette information technique est déjà fournie par l'IMPUYAKI, car l'agronome de cette OP et d'autres paysans performants fournissent l'information en rapport avec les normes techniques et les clients en profitent pour poser des questions y relatives. Notons ici par ailleurs que cette organisation paysanne se cherche chaque année « l'agenda agricole » pour disposer et faire bénéficier à ces membres les nouvelles informations en matière agricole. Cet agenda agricole leur fournit également des informations sur les régions agro-bioclimatiques du Rwanda ; la

régionalisation des cultures, les informations techniques sur les cultures et l'élevage, les adresses des services et projets du MINAGRI, etc.

La dernière phase est celle de *l'adoption de l'innovation* qui résulte bien sûr d'une décision certes prise par le paysan. Mais d'après les spécialistes dans la matière, l'adoption de l'innovation se réalise par le paysan après avoir pris en considération l'opinion d'autres membres du groupe. A ce sujet comme nous le précise Marcel DE CLERK, « l'adoption d'une innovation est une décision prise par l'individu en situation de groupe » (DE CLERK, 1984 : 133) .

Les OP disposent donc des potentialités énormes pour permettre aux paysans de participer aux innovations agricoles et ceci dans le cadre de l'intensification de l'agriculture rwandaise.

A la fin de notre recherche, il n'y a aucun doute que les organisations paysannes peuvent jouer un rôle considérable dans le mécanisme d'innovation par une juste distribution des biens de la vulgarisation. Cependant, le renforcement de la participation paysanne aux innovations à travers les organisations paysannes ne semble pas suffisamment faire appel au service de vulgarisation gouvernemental. Cela a plutôt été délaissé comme une charge pour les ONG. Nous maintenons toutefois que les organisations paysannes fournissent un cadre de travail au sein duquel la discussion, l'analyse des besoins, la prise de décision, l'action et l'aide mutuelle peuvent toujours prendre place.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Dans notre étude, l'objectif principal était d'identifier la capacité des OP à participer dans la mise en pratique de la stratégie d'intensification de l'agriculture rwandaise telle que prônée par le gouvernement compte tenu des problèmes dont vivent les associations paysannes au Rwanda. Il était également question de chercher le rôle des différentes institutions de développement tant publiques que privées dans la performance des OP rwandaises. Pour identifier cette capacité et le rôle de ces institutions, nous sommes partis du cas d'étude de l'organisation paysanne IMPUYAKI.

Etant donné le grand problème d'insécurité alimentaire dont souffre le Rwanda depuis quelques années, le gouvernement rwandais a tenté de mettre au point des politiques et stratégies agricoles pour faire face à ce problème. Dans ce cadre, le MINAGRI ayant le problème du développement rural dans ses attributions a prôné l'intensification agricole depuis 1997. Pour la mise en œuvre de cette politique, les yeux ont été tournés vers les diverses associations paysannes dont la majorité est déjà engagée dans les activités de production agricole. Notre étude, dans son approche institutionnelle, a consisté en une analyse de la performance des OP dans leur participation aux innovations agricoles et au développement rural rwandais dans le cadre de l'intensification de l'agriculture rwandaise.

Tout au long de notre étude sur l'organisation paysanne IMPUYAKI, nous avons pu trouver qu'une bonne organisation de l'OP et son dynamisme dans les activités la rendent capable de participer aux mécanismes d'innovation surtout en engageant des relations avec d'autres acteurs de développement rural notamment les services agricoles et d'autres institutions tant publiques que privées comme des ONG. Ainsi nous confirmons notre première hypothèse selon laquelle « quand elles sont bien organisées et actives, les OP sont de véritables institutions pouvant permettre de combler des lacunes de liens entre les services agricoles comme la recherche et la vulgarisation agricole et le monde paysan d'une part, et entre le monde paysan et d'autres institutions de développement tant internationales que nationales d'autre part ». Pour le cas de l'IMPUYAKI, cette organisation paysanne est bien organisée car nous avons trouvé qu'elle dispose de statuts clairs, d'objectifs explicites, d'organes mis en place démocratiquement et d'une division rationnelle du travail. Pour ce qui est de l'organisation paysanne active, nous avons remarqué au niveau de l'IMPUYAKI la

présence des leaders dynamiques et compétents, le dynamisme des membres dans les activités, les relations engagées avec l'extérieur et la capacité de négociation avec d'autres acteurs de développement, ainsi que l'appropriation de l'expérience collective. Par ailleurs, nous avons remarqué que l'IMPUYAKI dispose également d'un capital social solide formé suite aux différents facteurs socio-linguistiques, culturels, ainsi que conjoncturels, facteurs d'une très grande unité et solidarité entre les responsables et membres de l'IMPUYAKI. Grâce à ces différents éléments, l'IMPUYAKI a pu bien mener ses activités et rester en communication avec le monde extérieur en ce qui concerne sa performance dans l'introduction des améliorations dans son milieu.

Notre étude sur l'IMPUYAKI nous a permis également de constater que ses relations avec différentes institutions notamment l'administration locale, les ONG intervenant dans son milieu, les services agricoles tant au niveau du District qu'au niveau de la DRSA et les organismes avec qui elle a pu engager des relations de partenariat ont largement joué un rôle dans la performance de cette organisation paysanne. Le renforcement de sa capacité organisationnelle est dû aux différentes formations et conseils fournis aux responsables et aux membres de l'IMPUYAKI. La participation de l'IMPUYAKI et celle de ses membres aux mécanismes d'innovation agricoles en vue du développement rural a été possible grâce aux appuis matériels et approvisionnements en différents intrants agricoles accordés à cette OP. Ceci nous permet ainsi de confirmer notre seconde hypothèse selon laquelle « en partenariat avec les services agricoles de recherche et de vulgarisation ainsi qu'avec d'autres acteurs du développement rural, les O.P peuvent être un moyen permettant une large participation paysanne aux innovations agricoles pour le développement rural » .

D'après les résultats de notre étude également, nous avons pu trouver que d'une part, les responsables d'IMPUYAKI surtout les membres de la CT ont bénéficié de plusieurs formations portant sur divers domaines tels que la gestion du patrimoine, l'étude des projets, la planification, la résolution des conflits, les droits de l'homme, la gestion des associations paysannes, les nouvelles techniques agricoles, etc., fournies par les différents organismes d'appuis et ses partenaires. D'autre part, l'IMPUYAKI a pu en faire autant pour ses groupements membres à la base à travers des formations sur le tas accordées par l'agronome de cette organisation paysanne et des voyages d'études tant externes qu'internes à leur milieu environnant. Les mécanismes d'information sont également établis au sein de l'OP pour que les membres soient toujours au courant de ce qui se passe. Ces formations et informations

fournies aux membres d'IMPUYAKI ont fortement joué un rôle dans sa capacité organisationnelle et dans la participation des paysans aux mécanismes d'innovations agricoles introduites dans le milieu. La performance de l'IMPUYAKI dans ses activités est tributaire de différents facteurs liés essentiellement aux mécanismes de formation et de communication élaborés par cette organisation paysanne dans sa gestion quotidienne. Plusieurs formations fournies à la commission technique de l'IMPUYAKI ont joué un rôle important sur sa performance, que ce soit pour la capacité organisationnelle interne de cette organisation, ses relations et services rendus à ses membres, que pour sa capacité de négociation avec l'extérieur (avec des ONG, l'administration locale, d'autres partenaires, etc.) . Les résultats obtenus dans notre recherche nous permettent ainsi de confirmer notre troisième et dernière hypothèse selon laquelle « la formation et l'information des membres influent beaucoup sur la capacité organisationnelle des organisations paysannes et favorisent leur participation active aux mécanismes d'innovations » .

D'après les résultats de notre étude, d'une manière générale nos objectifs de recherche ont été atteints. Toutefois, les problèmes déjà inventoriés dans le milieu des organisations paysannes rwandaises nous poussent à formuler les recommandations suivantes :

1. Au gouvernement rwandais

- de faire en sorte que le service chargé du mouvement associatif, vu l'importance lui attachée pour la participation des paysans au processus du développement du monde rural, ne continue pas à subir des changements fréquents connus depuis l'indépendance du pays jusqu'aujourd'hui. Cela provoque un impact presque nul car les projets élaborés à son égard manquent toujours de réalisation ou de suivi suite aux changements perpétuels de ses responsables, de ses agents et de son ministère de tutelle ;
- accorder au service des coopératives et associations paysannes des moyens tant matériels, humains que financiers adéquats pour que ce service puisse mieux réaliser sa mission et répondre aux besoins des OP à la base, surtout en formation et information, pour que les OP puissent bien participer au processus de développement ;
- élaborer la loi sur les coopératives et autres organisations paysannes et la faire respecter pour éviter l'anarchie. Cette loi permettrait entre autres aux différentes institutions de développement en rapport avec les OP d'engager des relations qui seraient beaucoup plus fructueuses pour les OP ;

- faciliter et renforcer la création des organisations paysannes faitières c'est à dire des unions et des fédérations pour que les OP puissent avoir un cadre de concertation par lequel elles peuvent s'exprimer et défendre leurs intérêts au niveau des Districts, des provinces et au niveau national.

2. Aux services de recherche agricole

- impliquer les organisations paysannes dans leurs activités de recherche car elles peuvent leur permettre l'insertion en milieu réel et un feed-back riche en information en but de mener ses travaux en fonctions des besoins des utilisateurs ;
- chercher comment faire connaître leurs réalisations au monde paysan à travers les émissions radiophoniques, télévisées et autres de façon régulière étant donné que les paysans ont besoin d'être au courant des derniers acquis de la recherche agronomique.

3. Aux services de vulgarisation agricole et de commercialisation du MINAGRI

- améliorer ses relations et communications avec la recherche agricole pour assurer de liaison entre la recherche agricole et le monde paysan ;
- approcher les organisations paysannes dans leurs efforts de progrès en améliorant leur niveau de technicité en matière de production agricole ;
- faciliter les organisations paysannes à l'accès aux différents intrants agricoles surtout les fertilisants, les pesticides et semences améliorées de bonne qualité ;
- être en relation étroite avec le service du MINALOC chargé des organisations paysannes pour chercher ensemble comment résoudre les différents problèmes connus au milieu des OP notamment en ce qui concerne les problèmes d'approvisionnement en intrants agricoles et les systèmes de marché ; afin que les OP puissent mieux participer au processus de l'intensification agricole et du développement rural rwandais ;
- élaborer une stratégie claire sur la coordination des activités des ONG intervenant dans le domaine du développement rural, surtout en agriculture pour que ces interventions puissent être bénéfiques aux paysans.

4. Aux ONG

Les ONG peuvent jouer un rôle important par leur soutien dans la création et le développement des organisations paysannes et locales, ainsi que dans le renforcement de leur rôle au processus d'innovation. Dans ce cadre, elles peuvent :

- offrir aux OP une formation favorisant l'autonomie et les capacités d'organisation et de gestion ;
- fournir une aide technique et financière directe ;
- créer des liens et faciliter les rapports entre les organisations paysannes et les services de recherche et de vulgarisation ;
- aider les paysans à renforcer leurs propres compétences techniques ;
- défendre les intérêts des groupes locaux à des niveaux politiques et de prise de décision plus élevés ;
- accepter la participation des OP dans la conception, la planification et l'exécution de leurs projets.
- être en communication avec les services agricoles au niveau des districts et provinces pour qu'à la fin de leurs programmes le suivi des acquis de l'intervention de l'ONG dans le milieu soit toujours assuré.

Enfin, étant donné que notre recherche n'a été qu'une contribution et n'a pas couvert tous les aspects du problème, nous tenons à donner des orientations pour quiconque voudrait faire sa recherche dans ce domaine sur les thèmes suivants :

- Analyse de l'impact des prix agricoles sur l'adoption des innovations agricoles en milieu rural rwandais.
- Analyse du système d'approvisionnement des intrants agricoles en milieu rural rwandais : cas des organisations paysannes.

De ce fait, nous espérons qu'à l'avenir des recherches plus poussées seront effectuées en vue d'enrichir notre sujet et d'apporter des solutions plus diversifiées et même plus développées.

BIBLIOGRAPHIE

A. OUVRAGES

1. ASDONK, T. et al.(1962). La vulgarisation agricole et ménagère dans la République Fédérale d'Allemagne. 1^{ère} éd., Bonn.
2. BARRAL, P.(1978). Les sociétés rurales du xx^{ème} siècles. éd. Colin, Paris.
3. BELLONCLE, G. (1979). Quel développement rural pour l'Afrique Noire ? Les Nouvelles Editions Africaines-Dakar-Abidjan.
4. BELLONCLE, G. (1982). La question paysanne en Afrique Noire. éd. Karthala, Paris.
5. BELLONCLE, G. (1985). Recherche, Vulgarisation et Développement rural en Afrique Noire. éd. Karthala, Paris.
6. BURTON, E.S.(1988). Manuel de vulgarisation agricole. éd. FAO, seconde éd. Rome.
7. CFRC IWACU (1986). L'encadrement coopératif au Rwanda, bilan et perspectives. IWACU, Kigali.
8. CFRC IWACU (1989). Stratégie d'appui à la structuration coopérative et associative. IWACU, Kigali.
9. CHAMBERS, R. et al.,(1989). Farmer first : Farmer Innovation and Agricultural Research. Intermediate Technology Publications. London
10. COLLIN, R et MOLLET, A.(1965). La participation au développement et les problèmes d'animation dans la République du Rwanda. Paris.
11. DE CLERK, M. (1984). L'éducateur et le villageois : de l'éducation de base à l'alphabétisation fonctionnelle. éd. Harmattan, Paris.
12. DIAGNE, D. (1994). Situation et évolution des organisations paysannes et rurales : le Togo. Réseau GAO, Paris.
13. DIAGNE, D. (1995). Les organisations paysannes et rurales : des acteurs du développement en Afrique Sub-saharienne. Réseau GAO, Paris.
14. ELA, J.-M. (1982). L'Afrique des villages. éd. Karthala , Paris.
15. GOBE, R.(1971). Eléments de vulgarisation agricole. FAO, Rome.
16. GRAWITZ, M.(1986). Méthodes des sciences sociales. éd. Dalloz, 7^{ème} éd., Paris.
17. KORTEN, D.C.(1990). Getting to the 21st Century: Voluntary Action and the Global Agenda. Kumarian Press, West Hartford.
18. LINDSTROM, D. E.(1960). Community Development in Seki Mura. University of Illinois, Urbana.
19. LIONBERGER, H. F.(1960). Adoption of New Ideas and Practices. The Iowa State University Press, Iowa.
20. MALTHUS, T.R (1798). An Essay on the principle of population.
21. MERCOIRET, M. R. (1994). Appui aux producteurs ruraux. éd. CIRAD et Karthala, Paris.
22. MONDJANAGNI, A. (1984). La participation populaire au développement en Afrique Noire. éd. Karthala, Paris.
23. MORSS, E.R., et al.,(1975). Strategies for small farmer development : an empirical study of rural development projects. Development Alternatives. Washington DC.
24. MUGESERA, A. et al.(1986). Les groupements spontanés en milieu rural rwandais. IWACU, Kigali.

25. MURUMBA, A. (1998). L'investissement de l'épargne paysanne en milieu rural. CCOAIB, Kigali.
26. MUSABIMANA, J.M.V.(1990). Conditions favorables au développement des coopératives au Rwanda. IWACU, Kigali.
27. NDUWAYEZU, J.-D. (1990). Les fondements physiques, humains et économiques du développement du Rwanda. éd. Universitaires du Rwanda, Ruhengeri.
28. NEZEHOSE, J.-B. (1990). Agriculture rwandaise : problématique et perspectives. Inades-Formation Rwanda, Kigali.
29. NGARAMBE, J.-B. (1986). Diagnostic des coopératives au Rwanda : Une approche formative de l'auto-évaluation. Sherbrooke.
30. NTAVYOHANYUMA, P. (1987). Inventaire des coopératives et groupements à vocation coopérative. IWACU, Kigali.
31. NYANDWI, N. (1985). Impact du phénomène coopératif sur l'encadrement rural : cas de l'Afrique intertropicale . Kigali.
32. PASQUIER, R. (1973). Animation agricole, Un moyen d'accroître l'utilité des fonds destinés au développement rural dans le Tiers-Monde. éd. Universitaires Fribourg Suisse, Fribourg.
33. PERROUX, F.(1961). Economie du XX^{ème} siècle. PUF, Paris.
34. PROD'HOMME, J.-P. (1992). Situation et évolution des organisations paysannes et rurales: le Cameroun. Réseau GAO, Paris.
35. QUÔC, T.(1960). La recherche sociologique et les problèmes du développement rural en Asie du Sud-Est. Saignon.
36. REZSOHAZY, R. (1985). Le développement des communautés : Participer, Programmer, Innover.éd. CIACO, Louvain-la-Neuve.
37. ROGERS, E. M.(1962). Diffusion of innovations. The Free Press, New York.
38. SIY, R.Y.Jr.(1982). Community Ressource Management: lessons from the zanjera. University of the Phillippines Press, Quezon City.
39. SURARERKS, V. (1986). Historical Development and Management of Irrigation Systems in Northern Thailand. Ford Foundation. New-York.
40. WHITE, E.D (1966). Création d'un service de vulgarisation. éd.CRET, Paris.

B. MEMOIRES

1. KAREKEZI, J.(1990). Evaluation de l'apport des coopératives de commercialisation à leurs membres : cas des coopératives de BUTARE. UNR. Butare.
2. NIYONAGIRA, I.(1996). Le rôle des coopératives dans le développement rural au Rwanda. UNR, Butare.
3. NZABAHIMANA, F.(1984). La participation à la gestion coopérative. Etude appliquée à quelques coopératives de BUTARE. UNR. Butare.
4. NZEYIMANA, A.(1980). Le système coopératif : Atout pour le développement du Rwanda.UNR.Butare.
5. SHYIRAMBERE, I.(1988). Les outils de gestion adaptés aux coopératives et groupements ruraux. Problèmes et attentes. UNR. Butare.

C. RAPPORTS ET AUTRES PUBLICATIONS

1. BEBBINGTON et al., (1993). Rural people's knowledge, farmer organisations and regional development : implications for agricultural research and extension. ODI, Agricultural Administration Network.
2. BINGEN, J.(2000). Institutions and Sustainable Livelihoods. Michigan State University.
3. BINGEN, J. et al.(2001a). Non-Governmental Organisations in Agricultural Development: Preliminary Survey Results. Kigali.
4. BINGEN, J. et al.(2001b). Farmer associations, Decentralization and Development in Rwanda : Institutional Issues. Kigali.
5. FERAILLE, J.N. et ROSSIN, F. (1992). Appuis à la structuration de la paysannerie en Côte d'Ivoire: pour l'émergence de l'organisation professionnelle agricole. Ministère de la coopération/AFDI.
6. FSRP/DSA (2000). Statistiques agricoles : Production agricole, Elevage, Superficies et Utilisations des Terres. Kigali.
7. IWACU, (1996). Portrait du mouvement coopératif après la guerre. IWACU. Kigali
8. MINAGRI (1997). Le système national de vulgarisation agricole. Kigali.
9. MINAGRI (1998). Formulation de la stratégie de développement agricole. Kigali.
10. MINAGRI (1998b). Etude sur la filière lait et viande bovine.T3. Kigali
11. MINAGRI (1999). Programme prioritaire de production alimentaire. Kigali.
12. MINAGRI (2000). Les grandes lignes de la politique agricole au Rwanda. Kigali.
13. MINAGRI/FSRP (2000). Enquête phase I sur la sécurité alimentaire au Rwanda. Kigali.
14. MINECOFIN (1999). Indicateurs de développement du Rwanda 1999. Kigali.
15. MINECOFIN (2001). Indicateurs de développement du Rwanda 2001. Kigali.
16. MINIPLAN (1977). Deuxième plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1977-1981. Kigali.
17. MINIPLAN (1982). Troisième plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1982-1986. Kigali.
18. MUGESERA, A et al. (1986). Structuration du mouvement coopératif au Rwanda. IWACU, Kigali.
19. MUZIRAKUGISHA J.-D. et al. (1993). Stratégie de développement agricole, Essai d'analyse prospective sur 20 ans. Kigali.
20. NDAMAGE, G.(1999). Politique nationale de redressement et d'orientation coopérative au Rwanda. Ministère du commerce, de l'industrie et des coopératives. Kigali.
21. NIZURUGERO, R.J.(1998). Cours de Sociologie des organisations. UNR, Butare.
22. ONAPO (1990). Le problème démographique au Rwanda et le cadre de sa solution. Vol.1. Kigali.
23. SEBILLOTTE, M.(1996). Recherches-systèmes en agriculture et développement rural.éd.CIRAD. Montpellier.
24. UNION DES BANQUES POPULAIRES DU RWANDA (1988). Rapport annuel 1988. Kigali.

D. ARTICLES

1. AXINN, G.H.,(1987). "The Different Systems of Agricultural Extension Education with Special Attention to Asia and Africa" in Agricultural Extension Worldwide. London and New York.

2. CLAY, D. et al.(1995). “ *Promoting Food Security in Rwanda Through Sustainable Agricultural Productivity : Meeting the Challenges of Population Pressure, Land Degradation, and Poverty*”.in MSU International Development Paper, N°17.
3. DUEWEL , J.,(1980). “*Cultivating indigenous irrigation institutions in rural Java: a study of the Dharma Tirta water users association model in central Java, Indonesia*” in Tradition for Development: Indigenous Structures and Folk Media in Non-formal Education. Berlin.
4. KAYINAMURA, F.(1980). « *Création et promotion des coopératives* » in Séminaire sur le rôle des coopératives dans le développement communautaire. Kigali.
5. NEEL, H. (1977). « *Situation de la recherche agronomique dans le cadre du développement agricole au Rwanda.* » in Bulletin agricole. 10^{ème} année.
6. QUATTARA, S.(1997). « *Les organisations paysannes adultes et courtisées* » in SYFIA, n°100.

E. Sites visités sur le web

1. DFID (2000). *Farmers’ organisations and Agricultural Technology : Institutions that Give Farmers a Voice*. <http://www.livelihood.org> , accessed on 24 April 2001.
2. FHP(non daté). *Réseaux et partenaires liés au réseau mondial APM*. <http://www.fhp.ch/> , visité le 26 Septembre 2001.
3. CSA(non daté). *Renforcement des organisations paysannes*. <http://users.skynet.be/>, visité le 11 Octobre 2001.
4. CNCR(non daté). *Partenariat, organisations paysannes et professionnelles*. <http://www.cncr.org> , visité le 26 Septembre 2001.
5. GARFORTH, C.(1990). *How rural peoples organisations can play a role in extension*. <http://www.worldbank.org> , accessed on 21 August 2001.

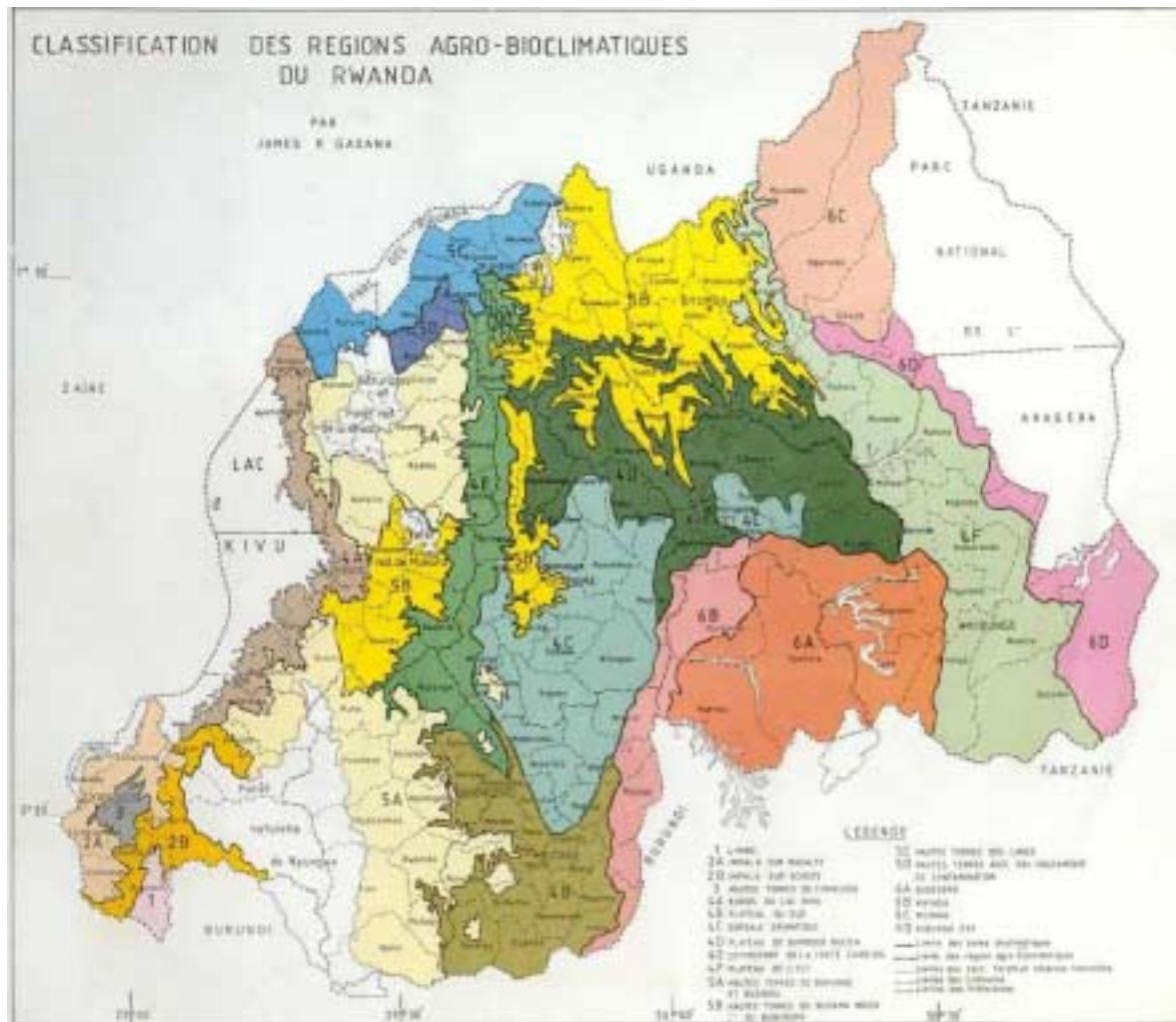
ANNEXES

Annexe 1 : Liste des groupements membres de l'IMPUYAKI

N°	Nom du groupement	Activités	Adresse/Secteur
1.	ABADACOGORA	agriculture	Kaniga
2.	ABADATANAGUHINGA	agriculture	Kiyombe
3.	ABADATEZUKA	agriculture	Nyagakizi
4.	ABAFASHANYA II	élevage	Kiyombe
5.	ABAGANWA	agriculture	Kaniga
6.	ABAHIZI	agriculture	Nyagakizi
7.	ABAHUJIBIBAZO	agriculture	Butozo
8.	ABAHUJURUKUNDO	élevage	Kiyombe
9.	ABAKUNDACYAYI	agriculture	Butozo
10.	ABAKUNDAGUHINGA	agriculture	Nyagakizi
11.	ABAKUNDAKURIMA	agriculture	Kaniga
12.	ABAKUNDAKURIMA (I)	agriculture	Kaniga
13.	ABAKUNDISUKA	agriculture	Kaniga
14.	ABAKURIKIRISUKA	agriculture	Kaniga
15.	ABANYAMAHORO	agriculture	Kaniga
16.	ABANYAMURAVA	agriculture	Kaniga
17.	ABATERIMBUTO	agri-élevage	Butozo
18.	ABAVANDIMWE (I)	commerce	Kaniga
19.	ABAVANDIMWE (II)	agriculture	Kaniga
20.	ABEMERA	élevage	Butozo
21.	ABIRINGIRA	agriculture	Butozo
22.	ABISHIMYE	agriculture	Butozo
23.	ABISUNGANNA	agriculture	Nyagakizi
24.	ABIYUNZE	agriculture	Kiyombe
25.	ABIZERANA (I)	agriculture	Kaniga
26.	ABIZERANA (II)	agriculture	Nyagakizi
27.	ABUNZUBUMWE (I)	agriculture	Kaniga
28.	ABUNZUBUMWE (II)	agriculture	Kaniga
29.	ADEKA	agriculture, commerce	Kaniga
30.	CAB	agriculture	Butozo
31.	CAK	élevage	Kaniga
32.	DUFATANYE	agriculture	Nyagakizi
33.	DUFATANYEBABYEYI	agriculture	Butozo
34.	DUSANE	agriculture	Kaniga
35.	DUSANGIRE	élevage	Kaniga
36.	DUTABARANE	agriculture, commerce	Kaniga
37.	DUTERANINKUNGA	agriculture	Butozo
38.	DUTERIMBERE	agriculture	Kaniga
39.	EER BWANIKA	agriculture	Butozo
40.	FASHA	Agriculture	Kaniga
41.	GUTABARANA	agri-élevage	Butozo
42.	IBK	agriculture	Kaniga
43.	IMANZI	agriculture	Kaniga
44.	INGANDURARUGO	agriculture	Nyagakizi
45.	ITAKWISUKA	agriculture	Kaniga

46.	ITUZE	élevage bovin	Nyagakizi
47.	IZANYA	briqueterie	Kizinga
48.	JYAMBERE	agriculture, couture	Muyumbu
49.	KAMAMAZE	agriculture	Kaniga
50.	MUHONDOGUHINGA	agriculture	Butozo
51.	NEW LIFE	élevage	Bwanika
52.	SHIKAMUKORE	commerce	Kaniga
53.	TWISUNGANE	agriculture, couture	Butozo
54.	TWIZAMUREBAHINZI	agriculture	Butozo
55.	TWIZAMUREMULINDI	commerce	Mulindi
56.	TWIZERANE EER	agriculture	Kaniga
57.	TWUBAKE	agriculture	Kaniga
58.	TWUNGIMITIMA	agriculture	Kaniga
59.	UBUMWE BWA KABAHEZI	agriculture	Butozo
60.	UMUTAKOWISUKA	agriculture	Butozo

Annexe 2 : Classification des régions agro-bioclimatiques du Rwanda



(Suite de l'annexe 2) :

En observant la carte de classification des zones agro-bioclimatiques au Rwanda, on constate que l'ex-commune Kiyombe est répartie en deux régions agro-bioclimatiques : la région 5B(en couleur jaune) qui correspond aux hautes terres du BUDAHA, NDIZA et du BUBERUKA, et la région 4F(en couleur vert clair) qui correspond au plateau de l'est.

L'IMPUYAKI couvre les secteurs de la région du Nord et de l'Ouest de l'ex-commune Kiyombe, région comptée dans la zone agro-bioclimatique 5B. Dans cette zone, les cultures préconisées dans le cadre de la régionalisation agricole sont : la pomme de terre, le blé, le maïs, et le haricot volubile.

En tenant sur l'application de ces cultures dans ses activités agricoles, l'organisation paysanne IMPUYAKI participe dans la mise en œuvre des mesures de la régionalisation des cultures au Rwanda, et cela renforce l'intensification agricole au Rwanda .

Annexe 3 : Guide d'interview auprès de l'IMPUYAKI

I. Identification de l'IMPUYAKI

1. Historique :

- date de création ;
- raison principale de la création de l'intergroupement ;
- des promoteurs de la création de l'intergroupement ;
- les différents acteurs ayant intervenu pour appuyer l'intergroupement au début de ses activités ;
- évolution de l'intergroupement ;
- etc.

2. Activités :

- les activités de l'intergroupement ;
- importance de ces activités ;
- moyens d'action et conditions ;
- les différents acteurs (ONG, Projets, Etat,...) appuyant l'intergroupement dans ses activités ;

3. Organisation :

- des statuts, et règlement interne ;
- les organes administratifs ;
- reconnaissance officielle et/ou personnalité juridique ;
- tenue de réunions et de comptes rendus des réunions ;
- mise en place des responsables ;
- sources de financement ;
- évaluation des activités ;
- etc.

4. Membres :

- le nombre des membres (rapport hommes/femmes) ;
- interactions sociales entre les membres ;
- importance d'être membre ;

5. Responsables :

- critères pour le choix des responsables ;
- mandat des responsables ;

6. Réseaux de partenariat et de communication :

- relations avec des autres associations ;
- relations avec d'autres institutions ;
- formation et voyages d'études ;
- etc.

II. Capacité organisationnelle de l'IMPUYAKI (viabilité interne):

1. Mission et objectifs de l'IMPUYAKI

2. Structures et fonctionnement

- Organes mis en place et leurs fonctions
- Capacité financière de l'IMPUYAKI (source de financement, niveau de financement)
- Gestion des fonds
- Gestion des conflits

- La formation et l'information :
 - comment les mécanismes de formation et d'information sont-ils réalisés dans l'IMPUYAKI ;
 - formation des membres ;
 - formation des responsables ;
 - formation des techniciens (agronome, gérants, comptable, secrétaire, etc.) ;
 - communication interne ;
 - communication externe ;

- Dynamismes des leaders :
 - présence des leaders au sein de l'IMPUYAKI
 - les gens évolués de la région ou qui vivent ailleurs pouvant aider l'IMPUYAKI
 - la façon dont les responsables s'adonnent au profit de l'IMPUYAKI

- Capacité d'engager des relations avec l'extérieur
- La participation des membres aux innovations agricoles (degré d'appropriation de l'expérience collective par les membres)

3. Composition de l'IMPUYAKI (homogénéité ou hétérogénéité des membres)

- Types de paysans membres d'IMPUYAKI
- Représentation des différentes couches de la population dans l'IMPUYAKI (âge, sexe).

4. Mode d'élection des responsables

III. Identification du rôle des différentes institutions partenaires dans le succès de l'IMPUYAKI

1. Relation avec les ONG et Projet de développement rural (la World Vision International, le DRB, le PNUD, le PAM et autres :

- types d'appuis accordés
- l'impact réel de l'intervention de cette ONG sur le développement de l'IMPUYAKI.

2. Relations avec l'administration locale (autorités du District, techniciens du District) :

- type d'appuis accordés
- l'impact réel de relation avec l'administration locale sur la performance ou le succès de l'IMPUYAKI

3. Relations avec les services agricoles (DRSA, RSAC) :

- types d'appuis accordés par le DRSA à l'IMPUYAKI
- l'impact réel de ces relations sur la performance de l'IMPUYAKI

IV. Relations élaborées par l'IMPUYAKI avec les autres acteurs

- Autres institutions ou acteurs en relations avec IMPUYAKI par son initiative :
 - lesquels ?
 - comment se sont-ils connus ?
 - types d'appuis accordés à l'IMPUYAKI
 - la contribution de ces relations sur le succès de l'IMPUYAKI

- Relations avec l'amont et l'aval :
 - fournisseurs d'intrants agricoles ;
 - commerçants de la région ;
 - des débouchés, marchés.